

Le prince Sihanouk reprend l'initiative

La réunion de Bogor (Indonésie) sur le Cambodge n'avait pas pour objet de définir les grandes lignes d'un règlement politique, et tout laisse penser qu'il n'y a pas eu de réelle percée de la négociation au cours de ces entretiens informels, qui devaient se conclure, au plus tard, le jeudi 28 juillet. Mais un premier bilan de ces conversations n'en constitue pas moins un pas en avant, le prince Sihanouk en ayant profité pour reprendre l'initiative.

Après avoir démissionné, le 10 juillet, de la présidence de la résistance - parce qu'il voulait couper les ponts avec les Khmers rouges - l'ancien monarque cambodgien a refusé de participer à la « réunion informelle » de Bogor. Mais il s'est quand même rendu en Indonésie, et en a profité pour avancer un nouveau plan de paix que les Vietnamiens et leurs protégés de Phnom-Penh vont sans doute étudier avec soin, car il comporte des concessions.

Le prince tient toujours à ce qu'un gouvernement réunissant les quatre factions cambodgiennes - y compris, donc, celle des Khmers rouges - soit formé avant la tenue d'élections générales, ce que M. Hun Sen, actuel premier ministre de Phnom-Penh, continue de refuser, sans doute par peur de perdre le contrôle de l'administration. Norodom Sihanouk veut également un nouvel « Etat du Cambodge » et une « armée nationale » quadripartite.

Mais il garantit à M. Hun Sen de conserver un pied dans la place, quel que soit le résultat d'un scrutin populaire, en insistant sur le maintien, après des élections, d'un « système collégial quadripartite ». En outre, il abandonne - mais ne s'agit-il pas seulement d'une tactique ? - l'idée d'une force internationale de maintien de la paix, en raison, a-t-il dit, de l'hostilité qu'elle rencontre chez les Khmers rouges et à Phnom-Penh. En d'autres termes, il tend une perche à son principal interlocuteur cambodgien, M. Hun Sen, aussitôt après avoir refusé les propositions que ce dernier avait avancées quarante-huit heures plus tôt.

Le prince Sihanouk continue de manœuvrer pour tenter d'isoler les Khmers rouges et de priver, ainsi, les Vietnamiens de tout prétexte à un maintien de leur présence militaire au Cambodge. La compromission qu'il propose se situe dans la perspective de la « session spéciale » que Chinois et Soviétiques doivent prochainement consacrer au conflit, à Pékin. Or le principal obstacle à une neutralisation des Khmers rouges demeure l'aide qu'ils reçoivent de la Chine, avec la complicité de la Thaïlande.

Bogor aura donc permis de faire avancer le dossier, même si l'on peut s'attendre, de part et d'autre, à quelques marches arrière. Personne ne voulait vraiment s'y rendre, et tout le monde s'y est retrouvé : un succès pour l'Indonésie, candidat à la présidence du Mouvement des non-alignés. Cette première pourrait être suivie d'autres rendez-vous. Les écueils ont beau être nombreux sur le chemin de la paix, on voit désormais mal comment le Cambodge ne bénéficierait pas, à son tour, de la détente.

(Lire nos informations page 4.)

M 0147-0728 0-4,50 F



3790147004500 07280

Alors que les négociations ont débuté à l'ONU

Les combats font rage entre l'Irak et l'Iran

L'aggravation de la situation sur le front, où, huit jours après l'acceptation par l'Iran d'un cessez-le-feu, les combats continuent à faire rage le mardi 26 juillet, a incité le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, à intensifier ses efforts diplomatiques. Il a avancé la date des tractations « indirectes » entre l'Irak et l'Iran, les inaugurant dès mardi par deux longs entretiens avec le chef de la diplomatie iranienne, M. Velayati.

Les Moudjahidins du peuple, principal mouvement d'opposition au régime de l'imam Khomeiny, ont pris le relais de l'armée irakienne, revendiquant la responsabilité des dernières offensives contre les forces de Téhéran dans le secteur central du front. La force armée de libération nationale de l'Iran (ALNI), a ainsi affirmé avoir occupé deux localités en territoire iranien, Islamabad et Karand, sur la route de Kermanschah, grande ville de l'Ouest iranien dont l'ALNI a fait son objectif.

Les autorités irakiennes ont indiqué avoir repris une partie des positions conquises par l'ALNI, dont Islamabad, ce que les moudjahidins ont toutefois démenti depuis Bagdad, où se trouve leur

quartier général. Parallèlement, les Irakiens ont réaffirmé mardi leur intention de se retirer sur la frontière après avoir mené à bien leurs offensives de ces derniers jours. Téhéran a réitéré cette version, indiquant avoir repris par la force une partie de son territoire occupé, tout en accusant Bagdad d'avoir mené de nouvelles incursions.

A New-York, où se trouvent les ministres iraniens et irakiens des affaires étrangères, MM. Velayati et Tarek Aziz, M. Perez de Cuellar a commencé ses navettes entre l'un et l'autre, espérant toujours parvenir à un cessez-le-feu effectif la semaine prochaine.

(Lire page 3 les articles de FRANÇOISE CHIPAUX et JEAN GUEYRAS.)

Avant-poste de Taiwan aux abords de la Chine

Quemoy, îlot de guerre froide

Alors qu'une certaine détente se développe entre Pékin et Taïpeh, l'îlot taïwanais de Quemoy, aux abords de la Chine, vit toujours à l'heure de la guerre froide.

QUEMOY de notre envoyé spécial

On a presque tout enterré, ici, sauf la lache de guerre froide entre nationalistes et communistes chinois. Cet avant-poste fortifié du régime de Taïpeh, à quelques encablures du continent, truffé d'installations militaires souterraines, vit toujours à l'heure de la grande rivalité Est-Ouest, version chinoise.

Le visiteur, amené par l'armée nationaliste - l'accès de Quemoy est interdit aux touristes chinois comme aux étrangers - est mis dans l'ambiance dès qu'il a posé le pied sur cet îlot de 140 kilomètres carrés, peuplé de quarante-cinq mille civils et, surtout, d'un nombre important de militaires qu'on se refuse à divulguer officiellement. Premier contact avec la réalité de Quemoy : un film d'une quinzaine de minutes fait revivre la résistance du bastion nationaliste, avec force images héroïques, face aux tentatives de débarquement, aux bombardements et aux manœuvres d'intimidation de la part de l'armée communiste depuis 1949.

On ne parle pas ici en termes neutres « du continent », comme dans les milieux libéraux de Taïpeh. On dit « la Chine rouge », et on lui oppose à longueur de discours Taïwan, « exemple pour le monde libre ». Il faut dire que si les canons se sont tus de part et d'autre du détroit depuis le début de la décennie - le dernier obus continental, chargé de tracts de propagande, est tombé sur Quemoy un jour de 1981, deux ans après la normalisation Pékin-Washington - les affrontements antérieurs furent suffisamment graves pour que leur souvenir ne s'efface pas de sitôt.

Il y eut d'abord la bataille de Kunming, du nom de la pointe

nord-est de l'île, séparée du continent par 2 petits kilomètres de mer seulement. Vingt-cinq jours après la proclamation, le 1^{er} octobre 1949, de la République populaire par Mao à Pékin, trente mille soldats communistes y débarquaient mutuellement, promettant les nationalistes par surprise. Il fallut deux jours à ces derniers pour neutraliser les assaillants, au terme de combats très violents.

FRANÇOIS DERON.

(Lire la suite page 4.)



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 500 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 165 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Hongrie, 90 p. ; Inde, 1 700 L. ; Liban, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 F. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 120 esc. ; République, 325 F CFA ; Suède, 12,50 kr. ; Suisse, 1,50 S. ; USA, 1,50 \$; USA (West Coast), 2 \$.

Dans un rapport du Conseil constitutionnel

M. Badinter demande un contrôle plus sévère du financement des campagnes présidentielles

Dans un rapport adressé à MM. Mitterrand et Rocard le Conseil constitutionnel vient de souligner le caractère « indispensable » d'une « réflexion approfondie » visant à un contrôle plus sévère du financement des campagnes présidentielles. L'assemblée des neuf Sages présidée par M. Robert Badinter a, en effet, relevé diverses anomalies dans les comptes de campagne des candidats aux scrutins des 24 avril et 8 mai derniers.



Lire page 6 nos informations et l'article d'ALAIN ROLLAT.

M. Verbrugghe préfet de police de Paris

Mouvement préfectoral décidé par le conseil des ministres. PAGES 10 et 24

La présidence de la COB

M. Jean Farge remplace M. Yves Le Portz. PAGE 21

Chronique de 1789

La sommation de Sieyès. PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 24

L'opposition critique le limogage de M. Dromer

Les deux capitalismes

Le remplacement de M. Jean Dromer par M. Jean Peyrelevade à la tête de l'UAP provoque les critiques de l'opposition. « Chasse aux sorcières », dit M. Alain Juppé. « Décision que rien ne justifie », souligne M. Bruno Durieux (CDS). « L'ouverture n'était qu'un leurre », ajoute M. Gérard Longuet (PR).

par Bruno Dethomas

Le sort en est jeté : M. Jean Dromer ne gardera pas la présidence de l'Union des assurances de Paris (UAP). Nommé par le pouvoir politique, il est révoqué par un autre pouvoir politique, faute d'avoir accepté la présidence de la Commission des opérations de Bourse ou une grande ambassade (on a parlé de Londres). De manière symbolique, il est remplacé par M. Jean Peyrelevade, ancien directeur adjoint du

cabinet de M. Mauroy à Matignon, écarté de la présidence de la Compagnie financière de Suez lors du retour de la droite au pouvoir en 1986. Non moins symboliquement, il est le premier président de nationalisées à être révoqué depuis plus de dix ans.

(Lire la suite page 20.)

La valse des généraux par FRANÇOIS RENARD PAGE 20

L'ENQUÊTE : la capitale et ses banlieues

Les enjeux du Grand Paris

L'Europe de demain sera sans doute l'Europe des Villes. Paris a un atout : c'est avec Londres la seule cité de l'Europe de l'Ouest à dépasser les huit millions d'habitants. Mais le morcellement de l'agglomération est un handicap difficile à résoudre.

La ville est malade. Les médecins se pressent à son chevet : urbanistes, architectes, responsables politiques, élus locaux. Chacun établit son diagnostic et prescrit des remèdes. Michel Rocard, dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 20 juin dernier, s'exclame : « Il faut réconcilier urbanité et urbanisme. »

Rude tâche. Le divorce est déjà ancien. C'est à la frange des grandes agglomérations que la situation est la plus préoccupante. Dans les cités sans âmes où les immigrés ont été regroupés, dans ces anciennes communes ouvrières dévastées par la crise et le chômage, le mal est suraigu. Ce n'est pas un hasard si le score du Front national - vote de défiance et de sanction à l'égard de toutes les politiques et des promesses non tenues - recoupe en grande partie la carte du mal-vivre urbain. Les meilleurs résultats de Jean-Marie Le Pen à la présidentielle s'inscrivent, après la région marseillaise, dans la périphérie de Paris : 20,56 % à Bobigny, 19,41 % à

Anberville, 20,51 % à Saint-Denis, 20,73 % à Gennevilliers, 21,44 % à Goussainville, 22,32 % à Gonesse.

Amplifiant les propos d'Harlem Désir, le Premier ministre dénonçait une réalité quotidienne faite d'ascenseurs en panne, de boîtes aux lettres cassées, de logements trop vétustes et de loyers trop chers. Il aurait pu aussi évoquer les trajets interminables, les autoroutes qui transportent les quartiers et les friches industrielles qui les rongent.

On a beau décrire symboliquement, devant les caméras de télévision, quelques « barres » particulièrement décriées comme celle des « 4.000 » à La Courneuve, on a beau colorier de frais quelques HLM grisâtres, les problèmes demeurent. Ceux du voisinage comme ceux de la circulation.

EMMANUEL DE ROUX et CHARLES VIAL (Lire la suite page 3.)

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

■ Avignon : « le Géomètre et le Messager », d'après Kafka. ■ Salzbourg 1938. ■ Somy Rollins à Antibes. Pages 11 à 13

كتاب من الوطن

CHRONIQUE DE 1789 L'ANNÉE SANS PAREILLE

10 juin 1789

Alors que le débat sur la vérification des pouvoirs s'enlise dans de longues discussions, la Cour vit un drame. Louis XVI et Marie-Antoinette viennent de perdre leur fils aîné, le dauphin. Le Tiers Etat, qui s'appelle désormais les Communes, exprime à l'unanimité ses condoléances au roi. Mais le deuil est de courte durée. Les des atteroiements de la noblesse et du clergé, le Tiers, par la bouche de Sieyès, « comme les Chambres privilégiées » de se rendre dans la salle commune et demande que tous les représentants de la nation se réunissent en « assemblée active »

par MICHEL WINOCK

QUE les Etats généraux se montrent décevants ! Un mois après leur ouverture, leur travail n'a pas avancé d'un pas, tandis que la nation guette leurs premières décisions dans l'impatience. Cinq des trois ordres campent sur ses positions ; privilégiés et non-privilégiés, « aristocrates » et « démocrates » sont trop conscients que la partie se joue dès les premiers échanges. Qui cédera avant l'autre ? Les députés du Tiers, qui ont pris le nom de Communes, n'en demandent pas : les vérifications des pouvoirs se feront par l'Assemblée de tous les élus, et l'on opinera par tête. Les représentants de la noblesse ont hâté la constitution de leur chambre ; à leurs yeux, la séparation ne peut être un objet de débat. Entre les deux, le clergé fait mine de jouer les radeurs, mais il se sait divisé en lui-même. A la fin du mois de mai, les conférences sur la vérification des pouvoirs, composées des commissaires des trois ordres, se succèdent en vain.

De nouveau, pourtant, aux Communes. Le 25 mai, on s'avise qu'on ne peut plus continuer à débattre sans règlement. Qui en préche la nécessité ? Mirabeau lui-même, qui avait combattu l'idée quinze jours plus tôt. Il parle du « tumulte », de la longueur des délibérations : « La liberté, c'est-à-dire l'exigence de la discipline », Malouet lui fait remarquer qu'il avait proposé la même chose et que le comte de Mirabeau en avait dissuadé l'Assemblée. Sur quoi une oreille sensible s'insurge : doit-on « monsier le comte » dans une assemblée d'hommes égaux ? Alors, le député d'Aix, superbe :

« J'attache si peu d'importance à mon titre de comte, déclare-t-il, que je le donne à qui le voudra ; non plus beau titre, le seul dont je m'honore, est celui de représentant d'une grande province, et d'un grand nombre de mes concitoyens. » On mettra donc au point un règlement, bien nécessaire en vérité, pour ces six cents hommes, irrités par le bruit de l'éloquence, devant des galeries qui manifestent à tout bout de champ leurs humeurs. Malouet, le 28 mai, parle de faire sortir les « étrangers ». Indignation de Volney : « Des étrangers ! En est-il parmi nous ? » Non, il faut toujours débattre en public, les orateurs ne sont que les fondés de pouvoir de leurs concitoyens ! Volney ne se hasarde pas à examiner si le public présent dans la salle est représentatif de vingt-cinq millions de Français ; il justifie au nom de la transparence, et avant la lettre, l'une des pratiques du jacobinisme, la pression des militants sur les députés : « Leur présence nous inspire et nous anime. Elle n'ajoutera rien au courage de l'homme qui aime sa patrie et qui veut la servir ; mais elle fera rougir le perfide ou le lâche que le séjour de la cour ou la pusillanimité auraient déjà pu corrompre. »

Quand, le 6 juin, on donnera lecture aux Communes du projet de règlement, ses rédacteurs auront pris conscience du danger : d'aucune place ou ne pourra donner des signes de faveur ou de désapprobation. Pour le reste, l'organisation parlementaire se précise : heure d'ouverture, attribution des places, mesures d'ordre, dépôt des motions, formation des bureaux (les commissions spécialisées), échafaudage des derniers rangs en amphithéâtre... Peu à peu, sous la présidence de l'astronome Bailly, du doyen le 3 juin, la discipline de la liberté s'installe. Mais c'était une médiocre consolation au regard du dépit provoqué dans l'opinion par l'inertie des Etats.

Le 25 mai, les conférences se sont terminées sans résultat. Le 27, sur l'initiative de Mirabeau, craignant qu'une trop longue immobilité ne compromette leur cause, les Communes envoient une députation au clergé pour prier ses représentants de les rejoindre. Le lendemain, alors que la réponse du clergé se fait attendre, une lettre du roi saisit l'Assemblée. Louis XVI demande la reprise des conférences, mais cette fois en présence du garde des Sceaux et de ses propres commissaires. Que répondre ? Mirabeau, qui a cru pouvoir débloquer la situation par son initiative vers le clergé, sabote la manœuvre : « Un piège en tous sens... Piège si l'on défère au désir du roi, piège si l'on s'y refuse. » Il faut naviguer entre deux écueils : montrer encore sa bonne volonté, sans transiger sur les principes. L'acceptation du Tiers, donnée le 25, est assortie de quelques conditions formelles, notamment la signature d'un procès-verbal de toutes les séances par tous les commissaires, et la rédaction d'une adresse au roi.

LES conférences se réunissent donc de nouveau. Elles prennent un tour grotesque. On voit les commissaires de la noblesse souter les procès-verbaux des Etats généraux de 1560, 1576, 1588 et 1614 ; discuter même sur ceux de 1485, remonter à ceux de 1356. Ce n'est pas assez, l'un d'eux lit un mémoire selon lequel on délibérait par ordre, « même dans les temps les plus reculés de l'Antiquité et sous le règne de Charlemagne ! ». Et de citer Tacite, et de se prévaloir d'Hicquar. Un membre des Communes lui rétorque qu'il n'y avait point d'ordres parmi les Français. Ces colloques de paléographie paraissent insolites, au moment où la disette accable le peuple et où le Trésor royal est quasiment vide. Mais on dispute encore sur d'autres points d'aiguille. Les représentants de la noblesse refusent de signer des procès-verbaux de séance si les commissaires du Tiers donnent à leur ordre le titre de Communes. Et ceci de justifier le mot, qui n'est nullement une innovation. Celui de « Tiers Etat » désigne le rang assigné à la partie la plus nombreuse de la nation, comme on dit « premier ordre » et « deuxième ordre » ; on doit accepter qu'il y ait à côté du clergé et de la noblesse le peuple ou les Communes. Le 4 juin, Neckar, représentant le roi à la conférence, propose enfin une résolution de compromis.

Mirabeau à propos de Sieyès : « C'est avec ses idées et ma parole que nous changerons la France. »

Le garde des Sceaux Barentin, vu le désaccord persistant entre les trois ordres, avait conseillé au roi de faire assurer par lui-même la vérification des pouvoirs. Neckar a refusé de suivre cet avis, mais nous nous en sommes dit aux commissaires des Communes que le roi en aurait le droit. Finalement, il craint de provoquer le dénoyement de l'intrigue en proposant que chaque Chambre poursuivisse les vérifications, tandis que les résultats seraient communiqués aux deux autres. En cas de contestation, une commission des trois ordres serait amenée à trancher ; et si les trois Chambres ne pouvaient en ratifier les conclusions, alors le roi aurait le dernier mot. Il devait être clair enfin pour tout le monde que cette proposition ne préjugait d'aucune façon la solution à donner à la grande question de la délibération par ordre ou par tête.

Tandis que ces débats ajoutaient leurs normes répétitions à l'immobilisme de la veille, la cour vivait un drame. Louis et Marie-Antoinette venaient de perdre leur fils aîné le dauphin, mort le 4 juin à 1 heure du matin à Meudon, où on l'avait transporté quelques semaines plus tôt dans l'idée qu'il y respirerait un air plus sain. Louis-Joseph avait huit ans. Sa dépouille sera accompagnée à Saint-Denis par le prince de Condé, l'étiquette consignant ses parents à Versailles. Le père malheureux demande à l'archevêque de Paris de faire dire mille messes pour l'âme de son enfant défunt. Le prélat s'inquiète de savoir qui paiera. Et Louis XVI de donner cette consigne pathétique : « Faire payer cette somme par M. de La Ferté et la prendre sur les dépenses de l'argenterie. »

Le doyen Bailly a demandé la permission de témoigner à Sa Majesté la douleur des Communes. En attendant d'être reçu par les souverains, il propose à ses collègues d'aller jeter de l'eau bénite en leur nom sur le corps de monseigneur le dauphin. On acquiesce à l'unanimité. Mais le deuil sera bref. En ce matin du 5 juin, une voix — dont le Monteur ne précise pas l'origine — s'élève dans l'Assemblée :

« Hâtons-nous d'agir, il en est temps ; roidissons-nous avec courage contre les chicanes et les embarras qu'on nous suscite à chaque instant ; constituons-nous en Chambre nationale, nous avons assez employé les voies de modération, de tempérament pour ramener les esprits au bien public, si on le voulait réellement ; mais puisque l'on en a abusé et que l'on en abuse encore, il est temps de commencer l'œuvre importante de la régénération que la nation attend depuis si longtemps. »



EMMANUEL JOSEPH SIEYÈS
Député de la Ville de Paris
Membre de l'Assemblée Nationale
Il fut le défenseur des droits du tiers état
Publicité posthume se présentant à la jeunesse
Notre liberté fut la première pierre
Et le Senat français lui doit tout son éclat.

public, si on le voulait réellement ; mais puisque l'on en a abusé et que l'on en abuse encore, il est temps de commencer l'œuvre importante de la régénération que la nation attend depuis si longtemps. »

Cependant, alors que la Chambre du clergé ratifie la proposition de Neckar, celle de la noblesse la discute à l'apert pour ne l'accepter finalement qu'au prix d'amendements dilatoires, qui déguisent un refus.

Que dit notre Duquesnoy de tout cela ? Rien de bon, on s'en doute. Atterré, effondré, indigné, la tête en quatre, Duquesnoy ! Comme d'habitude, il bongonne contre ses collègues babillards, « l'extrême décadence », le « mauvais esprit », le tapage des furieux qui empêche « les gens sages et modérés » de s'exprimer. A preuve, le doyen Bailly, « si supérieur dans tous les genres de mérite », qui, nonobstant, se fait chahuter. Mais le pire est l'attitude de la noblesse : une intransigence inacceptable ! Et notre député de Bar-le-Duc si mesuré d'écrire : « Il est temps sans doute que le Tiers prenne enfin la place qui lui convient, et qu'il appellent à la fois son honneur et son devoir. »

Et 6 juin, l'Assemblée reçoit une délégation du clergé, conduite par l'évêque de Nîmes, qui donne lecture d'une délibération sur la cherté des grains et la misère du peuple. Le clergé propose aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être déconsidéré dans l'opinion populaire. Mais on dénonça aussitôt la manœuvre, le « coup de politique ». L'abbé, le député qui répondait au nom de la noblesse, le clergé proposait aux deux autres ordres de créer une commission qui s'attellerait à ce rude problème. De fait, la situation devenait inquiétante et la colère des misérables risquait d'éclater. Aussi était-il difficile de refuser la proposition présente, sous peine d'être

Asie

BIRMANIE : le général Sein Lwin président du parti unique

Les partisans de M. Ne Win conservent le pouvoir

Le général Ne Win s'est trouvé un successeur, en l'occurrence l'un de ses plus fidèles partisans, le général Sein Lwin, nommé, mardi 26 juillet, président du parti unique, le BSPP (Parti du programme socialiste birman). Agé de soixante-quatre ans, cet ancien ministre de l'Intérieur passe pour avoir été favorable à la répression des émeutes de mars et de juin qui ont provoqué la crise actuelle et amené M. Ne Win à se retirer du devant de la scène.

Le général Sein Lwin a donc été nommé secrétaire général du parti, M. Aye Ko, dont il était l'un des adjoints, M. Aye Ko, qui a proposé de vastes réformes économiques qui devaient être débattues, mercredi, par l'Assemblée du peuple, conserve ses fonctions. La vice-présidence du parti — occupée par M. San Ya, démissionnaire — demeure vacante. Le vice-premier ministre et ministre de la défense, M. Tun Tin, devient secrétaire général adjoint du BSPP.

La responsabilité de la crise économique et des émeutes a été imputée à M. Maung Maung Kha, limogé de ses fonctions de premier ministre. Mardi, lors de la dernière séance du congrès extraordinaire du BSPP, M. Sein Lwin a, d'ailleurs, jugé que la crise était le fait d'"individus" et non le résultat de choix politiques. M. Sein Lwin, qui a longtemps été en charge de la discipline au sein du parti, a cependant appelé « à une application rapide et réussie des réformes adoptées par le congrès extraordinaire du parti ».

Outre M. Maung Maung Kha, le président du conseil des procureurs, M. Myint Maung, a été limogé. Lui aussi se voit reprocher son attitude pendant les émeutes de mars et de juin qui, selon des diplomates occidentaux, ont fait plus de deux cents morts.

Pour tenter de reconstruire une économie ruinée par plus d'un quart de siècle d'une gestion catastrophique, M. Ne Win a donc choisi une équipe de militaires qui l'ont aidé à prendre le pouvoir en 1962 et qui paraissent, dans l'ensemble, prôner la fermeté face à toute dissension publique. Les manifestations, auxquelles ont participé de nombreux étudiants, n'ont donc pas ébranlé la direction du pays tout en permettant à changer de politique économique, une nouvelle orientation que devrait valider l'Assemblée réunie mercredi en session extraordinaire.

Pour l'instant, les héritiers de M. Ne Win restent donc à la barre, et l'ancien président du BSPP, qui a dirigé le pays pendant vingt-six ans d'une main de fer, devrait continuer de jouer un rôle décisif. Fournit-il en l'absence de réforme, la Birmanie ne peut que continuer à s'enfoncer.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

CAMBODGE : un rapport de l'UNICEF

Le sort des enfants demeure alarmant

GENÈVE
de notre correspondante

Selon un rapport de l'UNICEF rendu public le mardi 26 juillet, la mortalité infantile était, au Cambodge, de 300 pour 1 000 à la fin du règne de Pol Pot et des Khmers rouges. Elle est actuellement de 160 pour 1 000. En 1980, 313 enfants sur 1 000 n'atteignaient pas l'âge de cinq ans; actuellement, ce chiffre est descendu à 200 pour 1 000. Les séquelles des destructions commises par les Khmers rouges sont toujours là, puisque, entre 1975 et 1979, les enfants n'ont pas été soignés et les trois quarts des enseignants ont été massacrés, de même que la presque totalité du corps médical.

La pénurie en riz se fait également sentir. Selon la FAO, un déficit de 180 000 tonnes vient d'être enregistré, alors que 40 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition. L'UNICEF, outre ses campagnes de vaccination, partage avec des organisations non gouvernementales la responsabilité des centres RINE (réhydratation, immunisation, nutrition et éducation

sanitaire), dont bénéficient 200 000 enfants en bas âge. Les activités de ces centres — au nombre de vingt-trois, dont onze à Phnom-Penh — pourraient être étendues à tout le pays si l'UNICEF en avait les moyens.

3 % seulement de la population cambodgienne ayant accès à l'eau potable — ce qui explique, en grande partie, le taux élevé de mortalité infantile et les maladies meurtrières, — l'UNICEF s'est attachée à percer en deux ans 1 200 forages, dont peuvent bénéficier 400 000 personnes, et projette d'en creuser 1 000 par an, sans compter nombre de puits classiques. Forages et puits sont dotés de pompes à main.

Dans le domaine de l'éducation comme dans celui des soins de santé et d'hygiène primaires, tout manque en 1980 : papier, crayons, manuels, meubles, etc., et surtout les enseignants. 45 000 maîtres d'école ont pu être formés en catastrophe entre 1979 et 1983, et il convient maintenant d'améliorer les méthodes d'enseignement.

ISABELLE VICHNIAC.

AFGHANISTAN

Des tirs de roquettes ont fait plus de cinquante morts à Kaboul

Le bilan des victimes des tirs de roquettes sur Kaboul, la semaine dernière, s'est élevé à plus de cinquante morts, ont annoncé, mardi 26 juillet, des sources diplomatiques occidentales à Islamabad (Pakistan). Elles ont également annoncé que l'armée rouge avait commencé à évacuer la base de Shindand, dans l'ouest de l'Afghanistan, qui était sa deuxième place forte dans le pays après Bagram, au nord de Kaboul.

Elle abritait plus de vingt mille soldats soviétiques.

D'autre part, le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Yacoub Khan, a entamé, mardi, à Washington, des consultations avec les responsables américains. Il s'entretenait jeudi avec le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, et le secrétaire à la défense, M. Frank Carlucci. — (AFP.)

Diplomatie

En visite aux Etats-Unis

M. Grosz exclut un retrait unilatéral des troupes soviétiques de Hongrie

Le numéro un hongrois, M. Karoly Grosz, ex-chef mardi 26 juillet à Washington, un retrait unilatéral des troupes soviétiques de Hongrie, affirmant que tout mouvement devait être lié à des réductions de forces d'autres régions d'Europe. M. Grosz effectue la première visite officielle d'un secrétaire général du Parti socialiste ouvrier (communiste) hongrois aux Etats-Unis. Il a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il avait discuté de la présence des 65 000 soldats soviétiques dans son pays avec M. Gorbatchev. « Nous nous sommes mis d'accord pour continuer ces discussions », a-t-il dit. Mais, « pour que les troupes (soviétiques) se retirent, il faut que d'autres se retirent également ».

Des rumeurs sur un éventuel retrait de ces troupes avaient couru au cours des dernières semaines, notamment avant la récente visite de M. Gorbatchev en Pologne. Les

Etats-Unis les avaient accueillies avec une satisfaction prudente avant que Moscou ne les démentisse.

Le numéro un hongrois, qui est arrivé le 19 juillet aux Etats-Unis, où il a rencontré d'abord de nombreux hommes d'affaires, devait être reçu mercredi par le président Ronald Reagan à la Maison Blanche. — (AFP.)

● INDE : Visite de M. Mitterrand en février 1989. — Le chef de l'Etat se rendra en voyage officiel en Inde du 1^{er} au 4 février 1989, à l'invitation du gouvernement indien, a annoncé l'Elysée. A cette occasion, il inaugurerait l'Année de la France en Inde. En juin 1985, François Mitterrand et le premier ministre indien Rajiv Gandhi avaient obtenu à Paris l'Année de l'Inde en France. Le président Mitterrand s'était déjà rendu en Inde en décembre 1983.

Avant-poste de Taïwan aux abords de la Chine

Quemoy, îlot de guerre froide

(Suite de la première page.)

D'après les chiffres officiels de Taïwan, la bataille fit 3 700 morts et blessés du côté nationaliste, 7 600 morts du côté communiste, et les forces de Tchiang Kai-chek capturèrent 7 300 soldats de Mao. Même si ces chiffres sont à prendre avec précaution, ils témoignent de l'âpreté des combats compte tenu des dimensions réduites des lieux. Aujourd'hui, un petit musée, contenant plus de peintures à l'huile réalistes que de pièces historiques, se dresse à deux pas du champ de bataille désert.

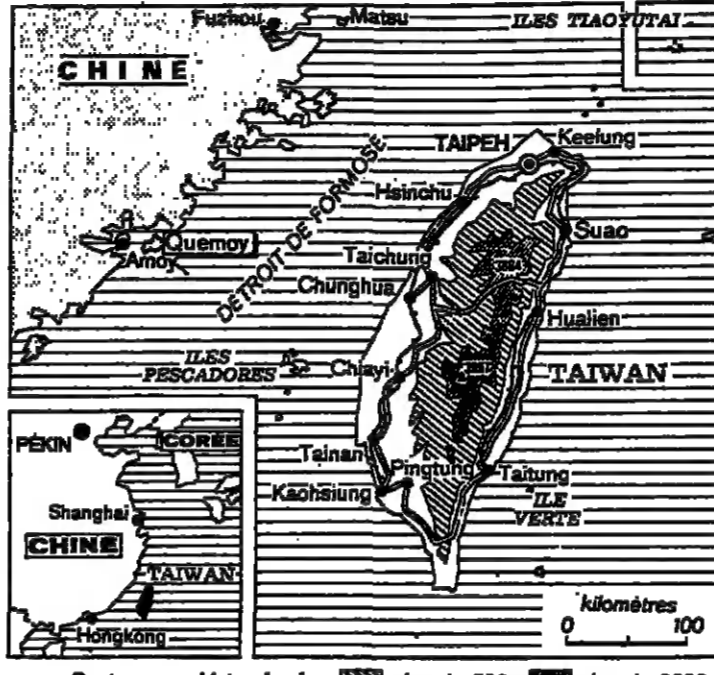
Dès lors, Quemoy allait apprendre à vivre sous la menace des canons de Mao, et les forces nationalistes prirent les dispositions qui s'imposaient pour conserver le contrôle de cet îlot stratégique. On creusa, à la main d'abord, puis à la machine, un immense réseau de galeries souterraines, à même la roche de granit qui s'élève en deux sommets sur l'île. Le longeur du réseau est un secret militaire, mais le visiteur peut en imaginer l'ampleur en parcourant sous bonne escorte quelques-uns de ses hauts lieux : hôpital de plusieurs centaines de lits sur 1 300 mètres de galeries et sous 50 mètres de granit, théâtre de 1 000 places, et, surtout, le tunnel central, assez large pour faire passer des chars du sud au nord de l'île, à l'insu des voisins continentaux. Tout au long des galeries, la roche sainte dans la pénombre humide, percée de part et d'autre par la faible lueur d'un néon sous lequel se tient une sentinelle.

Au bout d'un des tunnels, une lumière tamisée indique qu'on arrive au cloû de la visite : un bunker d'observation aux meurtrières soigneusement dissimulées derrière des herbes. Des télescopes permettent de distinguer, sur la plage en face, le pêcheur civil « opprimé par le régime communiste » du soldat de l'armée populaire de libération qui monte la garde. Au beau milieu du village qui surplombe la mer, les autorités continentales ont construit une grande école : provocation qui permettrait d'accuser les nationalistes de barbarie si leurs canons la touchait ?

« La Porte d'or »

Car l'artillerie a longtemps été l'activité principale des belligérants dans ce coin de Chine naturellement nonchalant, aux villages d'une architecture très spécifique dont on trouve quelques exemples bien restaurés sur Quemoy. Toits recourbés aux deux extrémités, caractéristiques de la province du Fujian, en face du détroit, ornent des pièces des résidences autour de petites cours presque aussi hautes que larges, à l'abri du soleil. C'est presque un miracle qu'il n'est resté tant sur cet îlot dont le nom chinois signifie « la Porte d'or ».

Après leur tentative manquée de débarquement, les communistes déversèrent en effet sur Quemoy des quantités industrielles d'obus : 17 000 en 1954, une année de tension, et, record absolu en vingt ans, un bombardement intensif qui dura quarante-quatre jours en 1958. Le premier



Routes — Voies ferrées — plus de 500m — plus de 2000m

au premier abord. « En cas d'attaque, avec tout l'appareillage que nous avons enfoui dans les galeries souterraines, nous pouvons tenir trois mois, quatre mois, six mois... », dit un colonel de la section « guerre politique » du commandement de Quemoy, dont il est demandé aux visiteurs de ne pas révéler l'identité. Mesure de précaution supplémentaire, la couverture aérienne de l'île est assurée par le commandement de Taïpeï, les autorités préférant ne pas y laisser stationner des avions en raison de la proximité du continent.

Dependant, l'armée de l'air a suffisamment confiance dans le cessez-le-feu informel pour avoir récemment en place une liaison aérienne « civile » — le Boeing-727 qui relie Quemoy à Taïpeï n'est frappé que du soleil servant d'emblème au Kouomin-tang — à l'intention des habitants de l'île qui se rendent dans la capitale nationaliste. L'horaire du vol quotidien est calculé en fonction des manœuvres de la chasse aérienne nationaliste, qui le protège. Il est emprunté par les marchands, les Chinois d'outre-mer rendant visite à leur famille, les troupes de théâtre aux armées qui

maliste) doit changer ses billets pour ceux qui ont cours là-bas, et les transferts massifs de fonds sont de facto impraticables. C'est sans doute à ce prix, outre les investissements faits par Taïpeï dans l'île, que le régime est parvenu à assurer aux paysans de Quemoy un revenu moyen par habitant de 2 900 dollars par an — légèrement inférieur à celui de Taïwan proprement dite, mais dix fois supérieur à celui de ceux qui vivent en face, sur le continent.

Trêve et commerce

Anachronique, cette trêve armée à l'heure où les milieux d'affaires de Taïpeï se précipitent sur les occasions commerciales avec le continent ? A en juger par les sombres que l'on voit se tenir en haute mer entre ressortissants de Taïwan et continentaux, on pourrait le croire. A Taïpeï, on reconnaît que la politique officiellement prônée, interdisant les contacts directs à travers le détroit, est violée quotidiennement dans la pratique. Les pêcheurs de Taïwan s'occupent beaucoup moins de taquiner la poisson que de faire circuler la

FRANCIS DERON.

La perspective du transfert de Hongkong à la Chine

L'arrivée des « triades » en Australie

En raison de la rétrocession en 1997, de la colonie britannique à la Chine, la police de Hongkong a prévenu les autorités australiennes qu'elle craignait un exode massif des triades, les célèbres sociétés secrètes chinoises qui forment un syndicat du crime en Asie depuis des siècles.

SYDNEY
correspondance

Un officier de police de Hongkong, M. John Sheppard, a déclaré, lors d'un séminaire sur la corruption policière, à Sydney, que les triades chinoises cherchaient certainement à s'implanter dans d'autres pays, particulièrement en Australie. Le commissaire Sheppard ne pense pas que cet exode soit imminent ou disproportionné par rapport au nombre d'émigrants chinois; mais ce n'est pas l'avis de M. Carmel Chow, détaché de la Commission indépendante contre la corruption à Hongkong (ICAC) auprès de

l'Autorité nationale contre le crime (NCA) en Australie.

Lors du même séminaire, M. Chow a déclaré qu'il y avait déjà au moins deux mille membres des triades opérant en Australie, soit près de 1 % de la communauté chinoise locale. Ces gangsters, selon M. Chow, sont responsables de 90 % du trafic d'héroïne, qui atteint 240 millions de dollars en Australie chaque année.

Selon d'autres sources officielles australiennes, ce trafic porterait 960 millions de dollars, dont les deux tiers seraient empochés par les triades. Ces sociétés dirigeraient également des réseaux de prostitution, de racket et de paris illégaux.

Selon M. Chow, les triades ont recours à des réseaux de renseignements vietnamiens déjà établis en Australie, où de nombreux jeunes Asiatiques ne trouvent pas leur place dans la société et se tournent vers la délinquance.

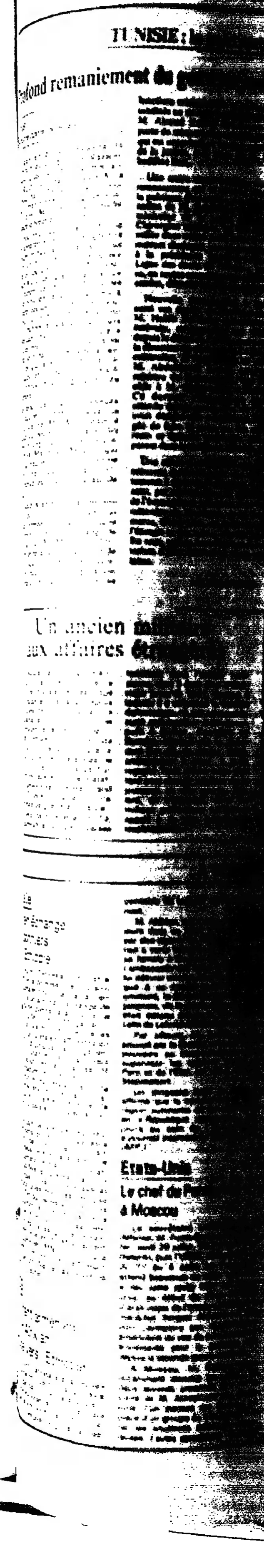
Les principales difficultés rencontrées par la police australienne

sont le barrière linguistique et l'aspect européen des policiers, lequel les rend repérables. La police de Hongkong propose d'envoyer dans les deux mois des policiers chinois coopérer sur le terrain avec les forces de l'ordre australiennes, principalement à Sydney, une des plaques tournantes du trafic de l'héroïne dans le Pacifique.

Un autre problème majeur est le manque de ressources financières dont dispose la NCA. Trois cent cinquante policiers seulement y travaillent contre mille employés de l'ICAC à Hongkong, pour une population de six millions de personnes, soit environ le nombre d'habitants de l'Etat australien des Nouvelles-Galles-du-Sud.

Une campagne d'information a été lancée et un téléphone rouge installé afin d'encourager les citoyens d'origine chinoise ou italienne à dénoncer des activités suspectes dont ils peuvent être témoins au sein de leurs communautés respectives.

JOËLLE ANDREOLI.



bords de la Chine
guerre froide

Afrique

Amériques

TUNISIE : la politique d'ouverture de M. Ben Ali

Profond remaniement du gouvernement

TUNIS
de notre correspondant

A quarante-huit heures de l'ouverture du congrès du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le président Ben Ali a procédé, mardi 26 juillet, à un profond remaniement du gouvernement, dont M. Hedi Bacouché demeure le premier ministre.

Le nouveau cabinet ainsi formé gagne apparemment en homogénéité et cadre mieux avec la politique d'ouverture et de promotion économique et sociale qu'entend mener M. Ben Ali. Il se caractérise par un renforcement de l'équipe de fidèles dont le président avait déjà tenu à s'entourer dès son accession au pouvoir, par l'arrivée de jeunes techniciens et technocrates ayant fait leurs preuves dans l'administration ou à la tête d'entreprises publiques, ainsi que par le départ de plusieurs personnalités qui avaient été maintenues dans des fonctions ministérielles après le changement du 7 novembre.

Des modifications intervenues dans l'équipe dirigeante, c'est la nomination de M. Abdelhamid Escheikh au poste de ministre des affaires étrangères, un remplacement de M. Mahmoud Mestiri, qui retient l'attention. Considéré comme un proche du président, M. Escheikh est issu lui aussi de l'armée.

M. Habib Ammar, un autre proche du chef de l'Etat, venant lui aussi de l'armée, demeure ministre de l'Intérieur mais avec rang de ministre d'Etat. M. Mohamed Jeri, secrétaire général à la présidence de la République, prend rang, désormais, de ministre. Préfiguration d'une séparation plus nette entre les

fonctions ministérielles et les responsabilités au sein du parti au pouvoir, M. Ahmed Karoui abandonne son poste de ministre directeur du RCD, qui est supprimé, et devient ministre de la Justice, à la place de M. Slaheddine Balli.

Une autre caractéristique de ce remaniement qui va dans le sens de la politique d'ouverture, est la nomination de M. Saadidine Zmerli au ministère de la Santé publique. Chirurgien trolague, M. Zmerli ne milite dans aucun parti, mais il est souvent distingué, non sans courage, à la présidence tunisienne de la Ligue des droits de l'homme, qui a su, en toutes occasions, ces dernières années, dénoncer les abus du pouvoir.

Nouvelle personnalité à faire aussi son entrée au gouvernement, M. Habib Boularès, journaliste et écrivain, ambassadeur au Caire depuis le début de l'année, qui prend la direction du ministère des affaires culturelles. Il remplace à ce poste M. Abdelmalek Laarif, nouveau ministre de l'Information, qui succède à M. Abdelwahab Abdallah. Ce dernier changement était attendu depuis que le chef de l'Etat avait désigné une commission chargée de faire le point sur les différents et épineux problèmes qui se posent dans le secteur médiatique.

Une autre modification apportée concerne essentiellement des départements à caractère technique. C'est ainsi, par exemple, que le ministère de l'économie est scindé en deux : un ministère de l'Industrie et du Commerce, d'une part ; un ministère de l'Énergie et des Mines, d'autre part. En tout, quinze ministères et secrétariats d'Etat conservent leurs titulaires.

MICHEL DEURÉ.

La composition du cabinet

Le nouveau gouvernement comprend vingt ministères, huit secrétaires d'Etat, trois secrétaires généraux qui ont rang de ministre, comme le gouverneur de la Banque centrale. Le cabinet est ainsi composé :

Premier ministre : M. Hedi Bacouché.
Justice : M. Ahmed Karoui.
Affaires étrangères : M. Abdelhamid Escheikh.
Défense : M. Zine El Abidine Ben Ali.

Ministre d'Etat chargé de l'intérieur : M. Habib Ammar.
Plan : M. Mohamed Ghamouchi.
Finances : M. Nouri Zoraghi.
Information : M. Abdelmalek Laarif.

Industrie et Commerce : M. Moncef Rabah.
Énergie et Mines : M. Sadok El Ghannouchi.
Équipements et Habitat : M. Moncef Monelhi.
Transports : M. Ahmed Smaoui.
Tourisme et Artisanat : M. Mohamed Jegham.

Affaires culturelles : M. Habib Boularès.
Éducation nationale : M. Hedi Kheili.
Enseignement supérieur et recherche scientifique : M. Abdesslem M'Seddi.

Santé publique : M. Saadidine Zmerli.
Agriculture : M. Slaheddine Ben M'barek.
Communications : M. Brahim Khouaja.

Affaires sociales : Taoufik Cheikhrouhou.
Jeunesse et sports : M. Hamouda Ben Slama.
Gouverneur de la Banque centrale avec rang de ministre : M. Ismaïl Kheili.

Secrétaire général du ministère de la Défense avec rang de ministre : M. Abdallah Kallal.
Secrétaire général du gouvernement avec rang de ministre : M. Houcine Chérif.

Secrétaire d'Etat à la présidence de la République avec rang de ministre : M. Mohamed Jeri.
Secrétaire d'Etat à l'intérieur chargé de la sûreté nationale : M. Chadi Neffati.

Secrétaire d'Etat à l'intérieur chargé des collectivités publiques et de l'administration régionale : M. Amor Bejaoui.
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : M. Habib Ben Yahia.

Secrétaire d'Etat chargé de l'habitat et de l'aménagement du territoire : M. Mohamed Ali Bouleymane.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Santé publique : M. Youssef Ben Youssef.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture : M. Mohamed Boujelal.
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture chargé de la pêche et des ressources hydrauliques : M. Amour Horchani.

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales : M. Souad Khadrouti Jomai.

AFRIQUE DU SUD

Le président de l'Anglo-American dénonce le « négativisme » des étrangers

La politique des sanctions et du désinvestissement « n'a fait qu'entraîner le mouvement de réformes et appauvrir ceux-là mêmes auxquels bien des hommes politiques étrangers souhaitent venir en aide », vient de déclarer M. Gavin Rely, président de l'Anglo-American Corporation of South Africa, l'une des principales entreprises de financement minier du monde, lors de la présentation du bilan annuel de cette société. « La réforme coûte cher, a-t-il ajouté. Elle ne peut aboutir que si elle est étayée par une économie en expansion, notamment pendant la période de transition d'une structure socio-politique à une autre. »

M. Rely a reproché aux milieux politiques étrangers leur « négativisme », qui crée « un climat de pessimisme prédisposant bon nombre de Sud-Africains blancs à un certain fatalisme et ne les incitant cer-

tainement pas à agir plus vite ou avec plus d'efficacité ». A son avis, cette attitude « encourage pas non plus les modes de tous bords, puisqu'elle semble favoriser les extrémistes et est, de ce fait, en partie responsable du maintien des mesures d'exception visant à contenir l'agitation sociale ».

Pour M. Rely, « les milieux miniers et industriels sud-africains, qui pressent, à juste titre, les autorités de prendre des mesures plus décisives pour mettre un terme à l'apartheid, pourraient et devraient commencer par faire l'effort de balayer devant leur porte ». A l'opinion, « l'une des tâches les plus importantes, tant pour la stabilité du pays que pour l'avenir de la libre entreprise, est de créer et de développer des organisations non discriminatoires dotées d'un personnel instruit, bien formé et compétent ».

A TRAVERS LE MONDE

Somalie

Prochain échange de prisonniers avec l'Éthiopie

M. Meefin Gebrekral, ministre éthiopien de la défense, vient d'arriver en Somalie pour la dernière main à un accord d'échange de prisonniers de guerre, a annoncé, le mardi 26 juillet, Radio-Mogadiscio. L'accord de paix du 8 avril entre les deux pays, qui s'étaient affrontés en 1977-1978 à propos de l'opération de l'échange de prisonniers d'ici début août. Les deux parties ont refusé d'indiquer le nombre de prisonniers concernés, mais, selon le Comité international de la Croix-Rouge, qui est partie prenante de l'échange, les seraient plusieurs milliers.

D'autre part, le nombre des réfugiés somaliens qui ont trouvé asile dans l'est de l'Éthiopie pourrait atteindre deux cent mille à la fin de 1988, a déclaré, le mardi 26 juillet, M. Nicholas Morris, directeur adjoint pour l'Afrique du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Ces dix derniers jours, trois mille personnes par jour ont franchi la frontière, a-t-il dit, pour fuir les combats entre les forces gouvernementales et les rebelles du Mouvement national somalien (MNS), qui, dans un récent communiqué, affirmait avoir pris le contrôle de l'aéroport de Berbera. — (Reuters).

URSS

Le militant arménien Parour Atrikian expulsé vers l'Éthiopie

Le militant nationaliste arménien Parour Atrikian, déchu la semaine dernière, de sa citoyenneté soviétique, a été expulsé le 21 juillet vers l'Éthiopie, a annoncé mardi 26 juillet à l'AFP M. Sergueï Grigoriants, res-

ponsable du bulletin dissident Glasnost.

M. Atrikian, qui a été gardé quatre jours dans un hôtel d'Addis Abeba par des agents du KGB, a été autorisé à partir mardi pour téléphoner à sa famille à Moscou et se rendre à l'ambassade des États-Unis, qui doit lui délivrer un visa. M. Atrikian a indiqué à sa famille qu'il avait été emmené, le 20 juillet, menottes aux poignets, de la prison d'Erevan, où il était détenu depuis le 24 mars, à celle de Lefortovo à Moscou.

Par ailleurs, M. Arkadi Volok, envoyé par le Kremlin avec les pleins pouvoirs au Haut-Karabakh pour superviser les organes locaux du Parti et de l'Etat, est arrivé mardi à Stepanakert.

Un dirigeant local du Parti a affirmé que la transformation de la région autonome du Haut-Karabakh en « République autonome », toujours au sein de l'Azərbaycan, « pourrait intervenir à l'automne ». — (AFP).

Etats-Unis

Le chef du Pentagone à Moscou

Le secrétaire américain à la défense, M. Frank Carlucci, doit quitter, jeudi 28 juillet, Washington pour Helsinki, puis l'URSS, où il séjournera du 1^{er} au 4 août. Le Pentagone attend beaucoup de cette visite, qui a lieu juste après celle aux États-Unis, au début du mois, du chef d'état-major de l'armée soviétique, le maréchal Sergueï Akhromev. Elle doit permettre aux responsables américains de voir de près des bases soviétiques pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale.

A Moscou, M. Carlucci doit notamment discuter les détails de deux accords annoncés lors de la visite de M. Akhromev aux États-Unis, l'un portant sur la mise en place d'un groupe de travail pour éviter les situations militaires dangereuses, l'autre concernant l'échange

de visites de professeurs d'académies militaires et d'escadres de navires de guerre. — (AFP).

Inde

Fusion de quatre partis d'opposition

Quatre partis de l'opposition ont fusionné mardi 26 juillet, constituant le premier regroupement de l'opposition pour affronter le premier ministre, Rajiv Gandhi, lors des élections générales de l'année prochaine. Le parti Janata (du peuple, centre), le Lok Dal (parti des masses, à clientèle rurale), le Congrès-2 (socialiste) et le Jan Morcha (front du peuple, formé de dissidents du parti du Congrès) au pouvoir de M. Gandhi, ont annoncé leur fusion après plusieurs semaines de négociations.

Le chef du Jan Morcha, M. Vishwanath Pratap Singh, ancien ministre de la défense de M. Gandhi, a annoncé que le nouveau parti s'appellerait le Samajwadi Janata Dal (parti démocratique du peuple). Le mois dernier, M. Pratap Singh avait remporté de haute main une élection partielle considérée comme un test dans la circonscription de Allahabad (Nord du pays), en s'attaquant à la corruption gouvernementale. Équivalent lors d'une conférence de presse, mardi, les questions insistantes sur la personne qui dirigerait le nouveau parti, il a déclaré que des détails seraient donnés le 15 août, jour de la fête de l'indépendance indienne. — (AFP).

Argentine

Nouveau procès pour les anciens dirigeants militaires

Les six plus hauts responsables militaires argentins lors de la guerre des Malouines, dont le chef de l'Etat de l'époque, le général Leopoldo Galtieri, ont comparu, mardi 26 juillet, pour la première fois, devant un tri-

bunal civil de Buenos-Aires. Ils doivent répondre de leur conduite lors du conflit en 1982 contre la Grande-Bretagne autour de l'archipel de l'Atlantique sud. Le procès doit durer jusqu'en septembre.

Trois des inculpés, l'ex-amiral Jorge Anaya, l'ancien général et président Leopoldo Galtieri et l'ex-général Basilio Lami Dozo — qui formaient à l'époque la junte militaire de gouvernement — avaient été condamnés en 1986 par le Conseil suprême des forces armées à respectivement quatorze, douze et huit ans de détention. Les trois autres accusés, l'ancien vice-amiral Juan José Lombardo, l'ex-général Mario Menéndez et l'ex-général Omar Pereda, responsables des opérations sur place, avaient été relaxés par la justice militaire. Une réforme du code militaire a permis la réouverture de leur procès devant le cour fédérale de Buenos-Aires.

Le procureur, M. Luis Morano Ocampo, a annoncé qu'il allait demander des peines sévères pour les trois membres de la junte et la condamnation des trois autres militaires. — (AFP).

Angola

M. Fidel Castro estime qu'une solution est proche

Le président Fidel Castro a estimé, le mardi 26 juillet, que le conflit en Afrique australe était « sur le point » d'aboutir à une solution politique impliquant le retrait des troupes cubaines d'Angola. « Il existe une possibilité réelle d'une solution juste, digne et honorable pour toutes les parties et qui comprend la sécurité de l'Angola et l'indépendance de la Namibie », a-t-il déclaré.

Le chef de l'Etat cubain a, cependant, ajouté que le retrait des troupes cubaines d'Angola, environ 45 000 hommes, ne se fera pas « en une seule fois » et qu'il nécessitera « un minimum de temps ». — (AFP).

Cuba à l'heure de la « castroïka »

Les limites de la « rectification » économique

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

« Pagaille, gabegie... » Lorsque l'on évoque les résultats de l'économie cubaine, les lauriers sont rares, au dire même de responsables de La Havane. Si la situation n'est pas catastrophique, elle n'est guère reluisante.

Tout d'abord pour des causes extérieures. La canne à sucre, qui représente l'essentiel de la production de l'île, est une culture relativement fragile. Avec trois mauvaises récoltes consécutives, Cuba a « perdu » 3 millions de tonnes de production en trois ans, jusqu'en 1986, l'année où le vice-ministre du Commerce extérieur, M. Betancur — une bonne récolte annuelle, comme celle inespérée de 1987, se situant aux environs de 8 millions de tonnes. L'URSS importe 80 % de cette production, à des prix supérieurs à ceux du marché mondial, devant la Chine (15 %). La manque à gagner représente pour les autorités l'équivalent de 300 millions de dollars par an.

Les exportations de pétrole provenant d'économies faites sur les livraisons soviétiques ont, elles aussi, chuté considérablement : 500 millions de dollars en 1986, pour 220 millions en 1987, essentiellement en raison de la baisse des cours du baril. Le résultat ne s'est pas fait attendre : à des dernières années, Cuba a dû réduire de 50 % ses importations en devises.

A ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent d'énormes problèmes structurels dans un pays

où la bureaucratie est omniprésente. Beaucoup de secteurs sont paralysés. Les pesanteurs du plan quinquennal provoquent des aberrations. La construction d'une route étant budgétisée, on la considère réalisée lorsque la somme prévue a été dépensée... Dans certaines régions, les habitants ont attendu près de vingt ans pour qu'elle soit utilisable.

Pour tenter une remobilisation des énergies, les dirigeants cubains ont lancé un programme dit de « rectification ». Il s'agit en fait de revenir à l'origine de la révolution, d'oublier les devoirs et les obligations du révolutionnaire. L'exemple-phare toujours présenté est celui de la construction. Alors que ce secteur stagnait et ne répondait plus aux besoins de la population, les autorités ont mobilisé les énergies dans des « microbrigades » regroupant par quartier les volontaires pour participer à l'effort commun. Selon les autorités, le nombre de logements construits a été multiplié par dix.

Mais les effets de la « rectification » peuvent être contraires. Dans cette même ligne, où la référence à l'esprit du « Che » est constante, les marchés privés ont été supprimés pour revenir à une distribution gérée par la planification de l'Etat. L'expérience d'un moment tentée avait profité, selon l'un des responsables économiques, « à de simples intermédiaires qui s'enrichissaient au mépris de tous ». « Dans un système aussi centralisé et planifié, dit un observateur, il est surtout très difficile de soulever le couvercle, et la voie est étroite. »

Fausse monnaie...

Pour l'heure, la thèse officielle de cette « rectification » s'oppose donc dans l'esprit à la « perestroïka » et à la « glasnost » soviétiques. Le vice-ministre du Commerce extérieur reconnaît cependant qu'il s'agit d'un « même effort pour rendre à l'économie son efficacité ». Une exigence qui se complique pour Cuba avec l'interdiction, en raison du blocus américain, de commercer en dollars. Cuba est donc obligé d'acheter des devises et, en fin de compte, dépend étroitement du billet vert. Les responsables économiques tiennent ainsi que les réductions drastiques imposées sur les importations cubaines proviennent pour le moitié de la mauvaise récolte sucrière, pour un quart de la baisse des prix du pétrole et pour le dernier quart de la chute... du dollar.

Ce « dieu honni » est en effet omniprésent. L'Etat cubain doit être l'un des rares à frapper... de la fausse monnaie, en l'occurrence le dollar. La raison en est simple. Le touriste qui se rend dans l'île doit pratiquement tout payer en devise américaine. La monnaie manquante, des pièces d'Intour — l'organisme d'Etat chargé du tourisme — représentant un quartier, circulent partout. Le Monopoly existe même pour les Cubains, qui reçoivent lorsqu'ils vendent, en argent ou en antiquités à l'Etat, des bons d'achats libellés en dollars.

Cette course permanente à la devise inspire d'ailleurs aujourd'hui aux autorités cubaines un projet qui s'éloigne considérablement des « valeurs révolutionnaires » de la rectifi-

tion, dans son réalisme très « capitaliste ». Il s'agit de développer considérablement le tourisme en partant de deux éléments constants. Tout d'abord, à peine deux cent mille étrangers se sont rendus en vacances en 1987 à Cuba. Un chiffre dérisoire si on le compare aux dix millions de visiteurs que reçoit le sous-continent indien chaque année. Le deuxième postulat est tout aussi simple : l'Etat n'ayant pas les moyens de passer aux investissements nécessaires, il faut faire appel aux capitaux étrangers, avec pour objectif de doubler, d'ici à 1992, la capacité d'accueil de l'île et de recevoir quatre cent mille touristes par an.

Cet objectif — somme toute modeste — n'est pas nouveau, mais, pour la première fois, le régime semble se donner les moyens de le réaliser. Jusqu'ici le tourisme était entre les mains du seul Intour et vivait principalement dans la capitale et à Varadero, la « vitrine touristique » de Cuba sur la mer des Caraïbes, une station balnéaire à 150 kilomètres à l'est de La Havane.

Les visiteurs, en majeure partie des groupes, et pour un bon tiers en provenance du Canada, ne sont guère satisfaits. Le service est le plus souvent déplorable, l'accueil indifférent, la cuisine médiocre. Les griffes sont encombrées, et seules les bandes des plages de sable fin, la richesse des constructions coloniales et le coût très modique du séjour cubain attirent un touriste qui ne revient qu'en très faible proportion (moins de 10 % pour un deuxième séjour).

« Mal nécessaire »

L'un des artisans du futur développement du tourisme cubain ne répute pas ces critiques. M. Abraham Maciques Maciques dirige le Palais des conventions, qui organise une bonne soixantaine de festivals et de congrès par an. Il a aussi pris la direction de la Corporation Cubacan SA. Cette nouvelle entreprise, qui entretient en concertance avec l'Intour, est chargée des grands projets de l'échéance 1992. Elle réalisera près de neuf mille chambres nouvelles réparties entre La Havane, Varadero et un nouveau site, Cayo-Coco, un lagon au nord-est de l'île.

Pour plus des deux tiers, ces nouvelles réalisations seront financées par des capitaux étrangers. Des négociations sont en cours avec des entreprises espagnoles, italiennes, françaises, allemandes, japonaises et canadiennes. Dans le cadre de ces accords, les firmes étrangères pourraient même, selon M. Maciques Maciques, assumer la direction des hôtels. Mais ce projet, très classique dans sa conception, provoquera un certain bouleversement dans l'île.

Le directeur de Cubacan SA en est conscient et égrène les nouveautés d'avoir convaincu les autorités d'une telle évolution, pour l'instant réservée à son domaine : « Nous aurons la possibilité de limoger les gens incompetents, les salaires seront bien évidemment supérieurs à la moyenne. La gastronomie c'est un art, par exemple, et il n'est pas interdit qu'un chef gagne plus qu'un médecin. » Le sacro-saint « équilibre » en cours dans le pays et nombre de règles bien établies seront donc batus en brèche.

Mais la réalisation de ce projet pourra provoquer bien d'autres bouleversements. Cuba considèrerait jusqu'ici le tourisme comme « un mal nécessaire » et non comme l'un de ses futurs pôles de développement. Le doublement des visiteurs dans un avenir proche et l'accélération de la priorité donnée à ce secteur ne sont pas sans risques et se situent bien loin de la « rectification » et du retour aux sources de la révolution. « La nécessaire efficacité économique est à ce prix », dit-on à La Havane.

DENIS HAUTIN-GURAU.

Politique

La transparence financière de la vie publique

Le Conseil constitutionnel souligne les « lacunes » du financement de la campagne présidentielle

Chargé, en application de l'article 58 de la Constitution, de veiller à la régularité de l'élection présidentielle, le Conseil constitutionnel vient de remettre au président de la République et au premier ministre son rapport traditionnel sur l'organisation et le déroulement de la dernière campagne.

Mais, pour la première fois, les « sages » du Palais-Royal analysent aussi, dans ce document, les comptes de campagne présentés par chacun des candidats en application de la loi organique

de 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, et les observations qu'il y consacre — six pages sur onze — traduisent sa préoccupation.

Le Conseil constitutionnel n'ayant pas compétence pour vérifier la régularité et la sincérité des comptes de campagne des candidats, son relevé des insuffisances et des lacunes de la loi n'a valeur ni d'approbation ni de désapprobation de ces comptes. Toutefois, son insistence sur le

caractère « indispensable » d'une « réflexion approfondie » à propos des conditions d'application de la loi est fort révélatrice.

Il a bel et bien relevé diverses anomalies dans les déclarations des candidats et il demande aux pouvoirs publics d'y remédier. Ses remarques renvoient en particulier aux dispositions prévoyant que le remboursement forfaitaire par l'État des dépenses de campagne d'un candidat est subordonné à la fourniture de pièces justificatives, et que le plafonnement des dépenses de

campagne autres que les dépenses de propagande directement prises en charge par l'État ne doit pas dépasser 120 millions de francs et 140 millions pour les deux candidats présents au second tour.

La somme remboursée à titre forfaitaire à chaque compétiteur est de 30 millions de francs, à condition d'avoir obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés au premier tour, et de 35 millions de francs pour chacun des deux candidats restés en lice au second tour.

En ce qui concerne les comptes de la campagne présidentielle, le Conseil constitutionnel fait ainsi les observations suivantes :

A. - L'IMPRÉCISION DES RÈGLES APPLICABLES

Les comptes de campagne adressés au Conseil constitutionnel ont fait apparaître des appréciations divergentes de la part des candidats en ce qui touche aussi bien la définition des dépenses de campagne que les modalités de prise en considération de l'aide financière de l'État.

1. - Définition des dépenses de campagne. a) La loi organique du 11 mars 1988 a précisé dans son article 13 que, pour l'élection présidentielle de 1988, le compte de campagne doit couvrir la période comprise entre la date de publication de ce texte (le 12 mars) et la date du scrutin.

Le Conseil constitutionnel considère que, en regard à l'objet de la législation en cause, il y a lieu d'entendre par dépenses de campagne exclusivement celles qui correspondent à des actions se situant dans la période considérée, quelle que soit la date à laquelle ces dépenses ont été engagées ou payées.

Cette interprétation des textes a été adoptée par le ministre de l'Intérieur lors de l'établissement du Mémento du candidat. L'administration fiscale a retenu, dans une instruction du 9 mai 1988, une inter-

prétation plus restrictive de la notion de compte de campagne pour l'application des règles de déduction des dons consentis aux candidats.

Le Conseil constitutionnel a relevé que certains candidats avaient inscrit dans leur compte de campagne des dépenses afférentes à des actions antérieures au 12 mars 1988. Une telle pratique lui paraît contraire au texte de la loi organique.

b) La question de savoir si des candidats non admis au second tour pouvaient prendre en considération les dépenses qu'ils avaient exposées entre les deux tours de scrutin a suscité des réponses divergentes de la part du ministre de l'Intérieur et de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés.

Dans la mesure où la loi organique du 11 mars 1988 a majoré le montant du plafond des dépenses de campagne pour les deux candidats admis au second tour de scrutin, le Conseil constitutionnel considère que seuls ces deux candidats doivent inclure dans leur compte de campagne les dépenses entraînées par leur participation au second tour. Pour les autres, la période couverte par le compte de campagne s'arrête au premier tour, puisque les intéressés cessent d'être candidats.

c) Une difficulté particulière est née des modalités d'imputation dans le compte de campagne des acquisitions faites par un candidat de biens

dont l'utilisation n'est pas limitée à la durée de la campagne.

Le Conseil estime qu'en pareil cas le candidat doit, lors de l'établissement de son compte de campagne, prendre en considération la valeur résiduelle attachée au bien utilisé.

d) Il est apparu au Conseil qu'il y avait une contradiction entre les règles régissant le cautionnement exigé des candidats, qui remontent à la loi du 6 novembre 1962, et la législation issue de la loi organique du 11 mars 1988.

Le cautionnement n'est remboursé à un candidat que s'il a atteint 5 % des suffrages exprimés. L'effet de ces dispositions se trouve amoindri en raison de l'obligation qui pèse sur tout candidat de mentionner dans le compte de campagne « l'ensemble des dépenses effectuées », en vue de son éléction.

Il serait souhaitable en conséquence de préciser si, comme cela a été fait par certains candidats, le cautionnement doit figurer dans le compte de campagne.

2. - Modalités de prise en compte de l'aide apportée par l'État.

a) L'aide de l'État résulte tant de la prise en charge directe par ses soins des frais de propagande énumérés à l'article 17 du décret n° 64-251 du 14 mars 1964, que du remboursement forfaitaire mentionné à l'article 3-V de la loi du 6 novembre 1962 complété par l'article 4-I de la loi organique du 11 mars 1988.

Le Conseil constitutionnel a estimé qu'aucun de ces sommes ne devait figurer dans le compte de campagne des candidats car il ne s'agit pas, au sens de l'article LO 163-1 du code électoral, de « recettes perçues » au moment de l'établissement du compte.

C'est à juste titre que les différents comptes de campagne ont exclu les dépenses directement prises en charge par l'État, tout en se référant cependant de façon impropre à l'article R 39 du code électoral, alors que le texte applicable est, pour l'élection présidentielle, l'article 17 du décret du 14 mars 1964.

Si le remboursement forfaitaire par l'État a été, dans un cas, pris en compte en recette, cette présentation, sans altérer la sincérité des comptes, n'est toutefois pas conforme aux textes en vigueur.

b) Un des comptes de campagne a inclus une évaluation prévisionnelle des frais de financement du découvert de compte jusqu'au versement par l'État du remboursement forfaitaire escompté. Semblable pratique pourrait conduire à un enrichissement sans cause dans l'hypothèse où le remboursement interviendrait avant l'échéance prévue dans le compte.

Afin de lever toute difficulté, il serait souhaitable que la loi organique vienne préciser la procédure de vérification des comptes et les condi-

tions dans lesquelles le remboursement forfaitaire doit intervenir.

B. - LES LACUNES DE LA LÉGISLATION

Le Conseil constitutionnel a été amené à constater que la législation applicable pour l'élection présidentielle était moins exigeante que pour les élections législatives. En outre, et sur un plan plus général, les règles résultant de la loi organique paraissent insuffisantes pour permettre un contrôle efficace. Elles devraient en conséquence être complétées.

1. - Une législation moins contraignante que celle applicable à l'élection des députés.

a) Pour éviter qu'un candidat puisse bénéficier directement ou indirectement de l'aide financière de personnes étrangères, le Conseil estime qu'il est nécessaire d'étendre à l'élection présidentielle l'article LO 163-4 du code électoral, aux termes duquel aucun candidat ne peut recevoir directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère. Le non-respect de cette prohibition devrait être assorti d'une sanction appropriée.

b) Par ailleurs, il conviendrait de prévoir que, pour l'élection présidentielle, les comptes de campagne doivent être présentés par un membre de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés, comme cela est d'ores et déjà le cas pour les comptes de campagne des candidats aux élections législatives.

2. - Les modalités de contrôle.

Le Conseil constitutionnel n'a pu contrôler l'application des règles relatives aux comptes de campagne qui lui sont adressés et du respect par les

candidats du plafonnement des dépenses fixé par la loi organique.

Il considère cependant que plusieurs mesures sont nécessaires au respect des exigences légales.

a) L'obligation faite aux candidats d'établir un compte de campagne doit s'accompagner de l'obligation corrélatrice d'ouvrir un compte bancaire ou postal retraçant exclusivement les opérations financières liées à la campagne électorale. Pour la période antérieure à l'établissement de la liste des candidats, il ne pourrait cependant s'agir que d'une recommandation.

b) Afin d'unifier les présentations et de permettre une information plus complète de l'opinion, les comptes de campagne devraient être établis conformément à un modèle-type arrêté après avis du Conseil constitutionnel.

c) Devrait incomber, à un membre de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés, non seulement la présentation des comptes de campagne mais aussi leur certification.

d) Toute personne ayant annoncé son intention de se porter candidat à l'élection présidentielle et qui reçoit le soutien public de tout parti comme de tout groupement devrait être tenue de faire figurer dans son compte de campagne les dépenses effectuées à son profit par ces partis ou groupements.

Faute pour la législation de prévoir une semblable obligation, on peut craindre que toute mesure de plafonnement des dépenses de propagande ne s'avère inefficace.

Le Conseil constitutionnel estime en tout cas indispensable qu'une réflexion approfondie soit poursuivie par les pouvoirs publics sur les conditions d'application de la loi organique n° 88-226 du 11 mars 1988, que de la loi n° 88-227 du même jour.

Signal d'alarme

Les « observations » du Conseil constitutionnel ne sont jamais innocentes. Celles qu'il vient d'adresser au président de la République et au premier ministre, dans un rapport de onze pages, sur le financement de la dernière campagne présidentielle mettent en cause, en vérité, l'application des deux lois du 11 mars 1988 relatives à la transparence financière de la vie politique.

En scrutant les comptes de campagne de chacun des candidats, tel qu'ils ont été communiqués avant leur publication au Journal officiel, dans 15-18 juillet (1), les neuf « sages » du Palais-Royal ont, en effet, relevé diverses anomalies qui le conduisent à suggérer aux pouvoirs publics de réviser ce dispositif sous peine d'entretenir des erre-

ments incompatibles avec l'exercice d'une saine démocratie.

Certes, le Conseil constitutionnel, qui n'a pas été habilité à vérifier la régularité et la sincérité des comptes de campagne des candidats, s'exprime en termes très elliptiques. Il ne paraît viser personne en particulier, et ses remarques ne présentent qu'un caractère général. Mais comme chacun sait qu'il ne fait rien par hasard, tout le monde est invité à comprendre, entre les lignes, que l'analyse de ces comptes l'a suffisamment instruit pour qu'il se sente obligé de tirer aujourd'hui le signal d'alarme. Son rapport constitue même une véritable série de « grelots » pour qui sait décrypter le langage toujours codé de l'assemblée du Palais-Royal que préside M. Robert Badinter.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

M. Tjibaou encadré par les « durs » du FLNKS

NOUMÉA
de notre correspondant

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Bernard Grasset, a reçu, mercredi 27 juillet à Nouméa, une délégation du FLNKS au titre des contacts préliminaires avant la nouvelle phase de pourparlers, prévue à Paris à partir du 10 août autour de l'accord de Matignon signé par MM. Rocard, Lafleur et Tjibaou.

Au cours d'une entretiens d'une heure, la délégation, conduite par M. Tjibaou et composée de six représentants des différentes composantes de la coalition — Charlie Pidjot (UC), Edmond Nékiriak (UPM), Paul Néaomane (Palika), Louis Kotra, Uregui (USTK), Kulia Sekila (FULK), Niwa Wés (Ouvéa, comité de lutte) — a soumis aux délégués du gouvernement les contre-propositions indépendantes en matière de corps électoral, de calendrier institutionnel et de découpage régional ainsi qu'un dispositif de « mesures d'accompagnement » destinées à réduire l'« attractivité » du pôle urbain de Nouméa, considéré comme un foyer d'immigration. L'annonce des détachés commandés pour des raisons ayant trait à la situation politique est également au cœur des discussions.

Aucune indication n'a filtré de ce premier échange. De part et d'autre, on souhaite visiblement entourer ces consultations d'un maximum de discrétion afin d'éviter les désagréments d'effet d'annonce prématurée. Cette rencontre officielle devrait être la seule avant la reprise des contacts au sommet à l'hôtel Matignon. M. Tjibaou sera en principe accompagné par la même délégation dont les membres — majoritairement — ne semblent guère portés aux concessions.

Echoué par son « dérapage » personnel de la fin juin à Paris, M. Tjibaou aurait d'ailleurs lui-même souhaité s'entourer d'une équipe étroite dans la mouvance « dure » du FLNKS afin d'engager la responsabilité de l'ensemble de la coalition.

F. B.

La médaille militaire pour les deux parachutistes tués à Ouvéa. — Par décret du président de la République, la médaille militaire a été décernée, à titre posthume, à l'adjudant Régis Pedrossi et au soldat de première classe Jean-Vies Véro, tués le 5 mai dans l'accomplissement de leur devoir, lors de l'assaut contre la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie. Ces deux hommes appartenaient au 11^e régiment parachutiste de choc, qui peut exécuter des missions pour la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Quand le Conseil constitutionnel, après avoir relevé « les lacunes de la législation », regrette que la législation applicable à l'élection présidentielle soit « moins exigeante » que pour les élections législatives et déplore que les règles établies par la loi organique du 11 mars 1988 soient « insuffisantes pour permettre un contrôle efficace », insiste pour que le financement public de la campagne présidentielle soit revu et corrigé afin qu'aucun candidat ne puisse bénéficier directement ou indirectement de l'aide financière de personnes étrangères et que les contrevenants soient passibles d'une « sanction appropriée », il est clair qu'il n'urte à ce sujet, pour le moins, quelques doutes...

De même, quand le Conseil constitutionnel note que « certains candidats » ont inscrit dans leurs comptes des dépenses afférentes à des actions « antérieures au 12 mars 1988 », date de référence, et souligne qu'il s'agit là d'une « pratique contraire à la loi organique », il fait comprendre qu'en cultivant le flou, le législateur a ouvert la porte au gonflement artificiel des factures de campagne, au détriment du budget public.

Au fil de leur rapport, les « sages » précisent d'ailleurs, sans jamais citer bien entendu le moindre nom, que « un compte de campagne » inclut une évaluation prévisionnelle des frais de financement du découvert de son compte « jusqu'au versement par l'État du remboursement forfaitaire escompté » (30 millions de francs pour chacun des candidats ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et 35 millions de francs pour chacun des deux candidats restés en lice au second tour), et ils en concluent qu'une telle pratique « pourrait conduire à un enrichissement sans cause dans l'hypothèse où le remboursement interviendrait avant l'échéance prévue dans le compte ».

Enfin, lorsque le Conseil constitutionnel estime que tout candidat à l'élection présidentielle recevant la soutien public de tout parti comme de tout groupement « devrait être tenu de faire figurer dans son compte de campagne les dépenses effectuées à son profit par ces partis ou groupements », il suggère très clairement que le dispositif actuel autorisé des tours de passe-passe puisqu'il permet éventuellement à un candidat d'affin-

ter les caisses de son parti avec les fonds publics, alors que la loi, dans son esprit, a été conçue pour rembourser les candidats et non pour subvenir indirectement aux besoins financiers des formations auxquelles ils appartiennent.

Le message que l'assemblée du Palais-Royal adresse à MM. François Mitterrand et Michel Rocard est donc plus clair qu'il n'y paraît à la lecture de son rapport alambiqué : moi, dit-elle en substance, je n'ai pas vu vraiment vérifier l'honnêteté des comptes des candidats, mais j'ai découvert diverses anomalies qui vont à l'encontre de la volonté de transparence affichée; à vous d'intervenir pour convaincre le Parlement de pallier ces carences ou, au moins, pour mettre en place les garde-fous indispensables; sinon les mesures de plafonnement des dépenses seront illusoires.

En attendant la « réflexion approfondie » suggérée par le Conseil constitutionnel et le « débat public » qui doit avoir lieu au Parlement « au cours de la première session ordinaire de 1989-1990 », à partir d'un rapport gouvernemental « sur la mise au jour des dispositions de la loi du 11 mars 1988 », conformément à l'article 18 de celle-ci, le premier réflexe de l'hôtel Matignon, mercredi 27 juillet, était de s'en remettre... au ministre chargé du budget. C'est à celui-ci, en effet, qu'incombe la responsabilité de rembourser aux candidats les sommes qui leur sont dues.

Tout donnait donc à penser que M. Michel Charasse, ancien conseiller auprès du président de la République, mettrait beaucoup de zèle dans ce contexte à réclamer des « éclaircissements » aux principaux intéressés.

ALAIN ROELAT.

(1) Selon les comptes officiels, M. Mitterrand a dépensé, pour sa campagne, 99 842 170 F; M. Chirac, 95 984 005 F; M. Barre, 64 145 185,29 F; M. Le Pen, 36 506 375 F; M. Lajoie, 33 345 146 F.

M. Rocard prendra dix jours de vacances en Suède. — Le premier ministre, M. Michel Rocard, prendra une dizaine de jours de vacances en Suède, où il fera de la voile en famille. M. Rocard devrait quitter Paris le samedi 30 juillet et y revenir le 10 août. Avant de partir en congé, le chef du gouvernement a consacré l'essentiel de ses activités aux dossiers de la Nouvelle-Calédonie et de la préparation du budget.

La rencontre RPR-UDF

Vers une coordination de l'opposition

L'entrevue qui doit réunir MM. Giscard d'Estaing et Chirac, jeudi 28 juillet à 10 heures à l'Assemblée nationale, est présentée du côté RPR comme une rencontre « tout à fait normale » entre les dirigeants des deux formations de l'opposition. On rappelle même que d'autres entretiens de ce type ont déjà eu lieu avant les élections législatives, tout en reconnaissant que c'est la première fois que le député du Puy-de-Dôme participera comme président de l'UDF.

Elle a été précédée par l'envoi d'une lettre de M. Chirac à M. Giscard d'Estaing dans laquelle le président du RPR se félicite, notamment, que soient ainsi fixées les règles pour une méthode de travail en commun. Il s'agit, en effet, de mettre au point entre les deux partis les procédures permettant d'étudier les problèmes qui se posent lors de la prochaine session parlementaire : l'impôt de solidarité sur la fortune, le revenu minimum social garanti, le projet de budget pour 1989, etc.

De même, ainsi que l'avaient envisagé MM. Létour et Juppé, pourrait être évoquée la création de groupes de travail sur les problèmes de l'emploi et sur le marché unique européen de 1992. On souhaite du côté du RPR que ces relations demeurent dans le cadre bilatéral des rapports entre les deux formations de l'opposition sans qu'il soit nécessaire de créer une structure supplémentaire.

Dans cet esprit, on estime que l'Union du rassemblement et du centre, qui avait été créée à des fins strictement électorales pour les dernières législatives, n'est pas adaptée à cette nouvelle action.

Il semble en revanche qu'il en aille différemment dans l'esprit de M. Giscard d'Estaing, puisque dans la lettre qu'il a adressée aux élus de la confédération, le 13 juillet, le président de l'UDF écrit notamment : « L'UDF développera ses relations avec son partenaire RPR dans le cadre de l'Union du rassemblement et du centre. » Si du côté du RPR on juge superflu et alourdissant de redonner vie à une structure à vocation strictement électorale, on reconnaît que cela

peut poser davantage de problèmes à l'UDF qu'au RPR.

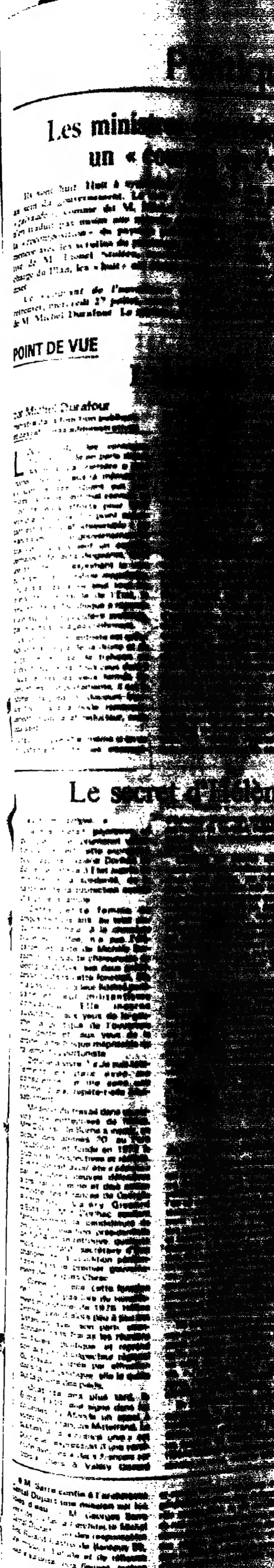
Ainsi, à quarante-huit heures de la rencontre, tous les problèmes n'étaient pas encore réglés concernant la composition de la délégation UDF. Le député du Puy-de-Dôme avait, en effet, envisagé de s'entourer d'un représentant de chacune des composantes de l'Union, ce qui représentait déjà une demi-douzaine de personnes (Parti républicain, CDS, adhérents directs, Parti radical, club Perspectives et Réalités, PSD) et d'y adjoindre les présidents des groupes parlementaires des deux assemblées, soit à peu près soixante de personnalités.

En revanche, du côté du RPR, la délégation conduite par M. Chirac devait comprendre le secrétaire général du mouvement (M. Juppé), les deux présidents de groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat (MM. Pons et Pasqua) et M. Edouard Balladur.

Cette différence n'est pas seulement formelle. Elle révèle que l'union est plus difficile à réaliser au sein d'une UDF plus diverse et tiraillée par des tropismes contradictoires qu'au RPR, où le traumatisme électoral a été assez vite surmonté.

La préparation de cette rencontre figurait à l'ordre du jour de la réunion du bureau politique de l'UDF, ce mercredi matin 27 juillet. Les dirigeants de la confédération (à l'exception de M. François Létour qui s'étant excusé, s'est fait représenter par M. Gérard Longuet) ont prévu un « examen de la situation politique » et notamment des deux sujets qui devraient constituer le gros du débat de la rentrée : l'impôt de solidarité sur la fortune à partir d'un rapport de M. Michel Ornano et le projet de référendum sur la Nouvelle-Calédonie après un exposé du radical Didier Bariani.

Quant aux cantonales des 25 septembre et 2 octobre qui constituent la prochaine échéance électorale, l'UDF laisse à la « commission Gaudin », qui s'est réunie mardi 26 juillet, le soin de trancher les cas difficiles. RPR et UDF conviennent d'ailleurs que pour ce type de scrutin, mieux vaut laisser les problèmes se régler au niveau départemental.



Politique

Les ministres centristes veulent créer un « courant de l'ouverture »

Ils sont huit. Huit à symboliser l'ouverture au sein du gouvernement. Le mot a beau être « galvaudé », comme dit M. Michel Rocard, il s'est traduit par moins une nouvelle donne dans la « reconquête » du paysage politique commensurée avec les scrutins du printemps. A l'initiative de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé du Plan, les « huit » ont décidé de s'organiser.

Ce « courant de l'ouverture » devait se retrouver, mercredi 27 juillet, autour de la table de M. Michel Durafour. Le ministre de la fon-

ction publique et des réformes administratives, dont nous publions ci-dessous un point de vue, a invité, outre M. Lionel Stoléru, MM. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Jacques Pellerin, ministre de la coopération et du développement, Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur, Théo Braum, ministre délégué chargé des personnes âgées, Thierry de Beaucourt, secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, et M^{me} Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat chargée de la famille.

POINT DE VUE

L'obligation du choix

par Michel Durafour
ministre de la fonction publique
et des réformes administratives

L'OUVERTURE, les centristes, tout le monde en parle depuis six mois. La première a paru tourner court à ceux-là mêmes qui s'y sont refusés. Quant aux centristes, ils demeurent mal connus, en dépit de leurs efforts pour faire entendre leur voix. Un point cependant est acquis et irréversible : les Français veulent un gouvernement de coalition ; ils y voient un contrôle permanent de leurs dirigeants, donc une sécurité. En exprimant le vœu qu'un seul parti, même majoritaire, n'occupe pas à lui seul tous les leviers de commande de l'Etat, le président de la République a répondu à une aspiration populaire profonde, que tous les sondages confirment.

La condition de centriste est rude : exposé aux coups de la droite et de la gauche, accusé de trahison ou d'opportunité par tous ceux dont il n'accepte pas les yeux fermés les idées et les comportements, il est la victime désignée du discours bipolaire, toujours à la mode, remarquablement imbécile et réducteur, mais séduisant.

Il faut comprendre, même si on est justement irrité, les interroga-

tions, les hésitations, les retournements des responsables centristes : ils sont mal aimés de tous côtés, ils ont dû arracher à la force du poignet quelques rapports budgétaires, leurs élus renâclent. Mais ils ont eu tort de céder aux menaces du RPR, en renonçant à la présidence de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Force est de constater que ce rap^t leur incombe, et prétendre le mettre au passif de la majorité présidentielle n'est pas convenable.

L'élection du président du conseil régional d'Aquitaine, intervenue à la suite, n'a rien arrangé : non seulement une convergence coupable est apparue entre le centre droit et le Front national, mais des conversations sont engagées en vue d'accords plus formels à l'occasion des prochaines élections, dont quelques-uns sont d'ores et déjà signés. On conçoit qu'au plus haut niveau de l'Etat on se soit ému, au nom de la défense des valeurs historiques de la République, et qu'on ait mis chacun au pied du mur.

Désormais, les choses sont claires : au-delà du divage gauche-droite, dont l'élection présidentielle a démontré qu'il était dépassé, il y a ceux qui refusent l'accoquinement avec le Front national ou seulement

le voisinage ; et il y a les autres. Nul n'échappera à l'obligation de faire un choix, lors des élections municipales de mars prochain. Et cette fois-ci, il ne sera pas confidentiel, en raison du mode de scrutin : il faudra bien dire avec qui on s'associe et au nom de quelle morale. L'heure de la vérité approche.

Naturellement, le bouleversement politique actuel et celui, plus important encore, qui se prépare n'iront pas sans grinçements de dents. Chacun, dans son parti, a ses ayatollahs. Mais les plus petites cages abritent souvent les plus grosses bêtes, enragées de l'étroitesse de leur prison. Il faut donc se garder de jeter des accusations sur ceux-ci ou sur ceux-là.

Quelques déclarations se dessinent qui obligent les masques à tomber. Dieu merci : les projets de loi relatifs à l'impôt sur la fortune et au revenu minimum d'insertion, le budget, les élections municipales, la préparation du grand marché européen. Sur tous ces points, à propos desquels la droite se déchire, des convergences réelles existent entre les centristes et les socialistes. Il faudra en tirer la conséquence, ouvrir le dialogue. Ou bien, une fois de plus, la langue de bois l'emportera. Là aussi l'heure de la vérité sonnera bientôt. Elle ne sonnera pas deux fois.

Le secret d'Hélène Dorlhac

« Un cœur simple... »
Si elle n'était préparative en politique, on emprunterait volontiers à Flaubert cette expression pour résumer Hélène Dorlhac de Borne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale chargée de la famille.

Cette petite femme de cinquante-trois ans, au teint singulièrement hâlé, à la chevelure brune ébouriffée, n'a pas l'élegance pétilante de Michèle Barzach ni la vivacité chaleureuse de Georgina Dufort, ses deux prédécesseurs dans cette fonction. Elle n'a pas non plus leur fidélité partisane et leur militantisme convaincu. Elle incarne aujourd'hui, aux yeux de la gauche, la politique de l'ouverture intelligente et, aux yeux de la droite, la technique méprisable du ralliement opportuniste.

Difficile à vivre ? Je suis totalement en paix avec ma conscience, je me sens une femme libre », répète-t-elle inlassablement.

Médecin du travail dans un service inter-entreprises de Nîmes, M^{me} Dorlhac de Borne s'inscrit, au début des années 70, au Parti républicain, et fonde en 1972 le club local Perspectives et Réalités. Elle reconnaît avoir été séduite par les idées neuves défendues alors par un jeune et déjà ancien ministre des finances de Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing. M^{me} Dorlhac soutient ferveusement la candidature de celui-ci à l'élection présidentielle de 1974 et se retrouve, quelques mois plus tard, secrétaire d'Etat chargée de la condition pénitentiaire dans le premier gouvernement de Jacques Chirac.

Créée pour elle, cette fonction ne lui survit pas lors du remaniement ministériel de 1976. Hélène Dorlhac prend alors peu à peu ses distances avec son parti, abandonnant sans fracas les réunions du bureau politique, et reprend son activité d'inspecteur régional du travail. Entrée par attraction dans la vie politique, elle la quitte sur la pointe des pieds.

Quatorze ans plus tard, le 6 mai 1988, elle signe dans les colonnes du Monde un appel à voter pour François Mitterrand. Le soutien à la « France unie » est pour elle l'expression d'une continuité avec les « deux Français sur trois » chers à Valéry Giscard

d'Estaing. Mais cet engagement est aussi et surtout l'aboutissement d'un long cheminement personnel.

Comme on confie un vrai secret, Hélène Dorlhac raconte d'une voix douce, un peu fatiguée, dressant haut ses sourcils en accent circonflexe sur ses yeux noisettes, ce que fut sa première expérience politique, depuis ce premier conseil des ministres où, par habitude très provinciale, elle était arrivée avec un quart d'heure d'avance dans la cour de l'Élysée, jusqu'à sa sortie sans gloire en 1976.

Pendant ces deux années, les réunions sont nombreuses. Un grand de la maison d'arrêt de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) est tué par deux détenus qui tentent de s'enfuir. Le mécontentement général et l'inquiétude gagnent les syndicats de surveillants. Multipliant les rencontres et les visites dans les prisons, et surtout en août 1974 Valéry Giscard d'Estaing dans l'une d'elles, à Lyon, Hélène Dorlhac découvre avec effarement la réalité pénitentiaire.

« Un écho de mes propres convictions »

Face à des députés incrédules qui lui parlent de « prisons quatre étoiles », face à une opinion publique hostile qui s'alarme que l'on se soucie davantage des victimes, elle défend avec acharnement son projet d'amélioration des conditions de vie des détenus et annonce une série de réformes destinées à faciliter leur réinsertion. On ne la laissera pas achever sa mission. Léchée par son ministre de tutelle, Jean Lacouture, gardé des secrets, Hélène Dorlhac comprend que la condition pénitentiaire n'est pas un sujet électorale-ment très « vendeur ».

De cette expérience, elle garde une sourde méfiance à l'égard des partis politiques, de quelque bord qu'ils soient, et une passion pour un sujet qui a « bouleversé » sa vie. « J'ai vu ce qu'était l'intolérance, l'exclusion, j'ai changé à ce moment-là », observe-t-elle.

En septembre 1983, après les accusations de « fascisme » et les manifestations de policiers qui défilent au cri d'« assassin » sous les fenêtres de Robert Badinter, Hélène Dorlhac sort de sa retraite niçoise et rend, dans le Monde,

un hommage appuyé à la politique de garde des secrets. Sans doute ressent-elle alors une solidarité toute particulière à l'égard de ce ministre confronté aux plus féroces critiques du monde politique et qui tente à son tour d'humaniser les prisons.

Un an plus tard, dans un livre intitulé *Changer la prison*, l'ancien secrétaire d'Etat de Valéry Giscard d'Estaing raconte son « cœur qui se brise » devant le spectacle de détenus murés après une émeute avec, dans le regard, une angoisse et un désespoir insupportables ». Ses propositions le rapprochent peu à peu de François Mitterrand, qu'elle avait tenu à féliciter au lendemain du 10 mai pour sa campagne en faveur de la suppression de la peine de mort. « J'ai trouvé dans son discours un écho de mes propres convictions sur le refus de l'exclusion ». Elle se définit « comme une femme de droite par fidélité à [son] passé » et se situe « à gauche de la droite bloquée, qui refuse de comprendre que la France ne peut pas s'offrir le luxe d'être coupée en deux ».

Aujourd'hui, Hélène Dorlhac se veut sans rancune à l'égard de ses amis politiques qui ne l'ont « c'est une litote — pas soutenue dans son action. « J'ai tiré un trait sur les mauvais souvenirs », affirme-t-elle, mais les problèmes de la prison, je ne les oublierai jamais ».

Lorsque, dans son vaste bureau du 8, avenue de Ségur, elle parle de ses ambitions pour son secrétariat d'Etat, Hélène Dorlhac n'oublie pas, en effet, que « les chances d'un adulte dépendent beaucoup de sa vie familiale », et que les milieux dévalorisés sont encore trop souvent les fermentes de la délinquance.

Passionnée par sa nouvelle tâche, elle reçoit depuis trois semaines les parlementaires sociaux dans le bureau dépeché de son prédécesseur. « Je choisis tout de même d'autres tableaux », confie-t-elle en jetant un regard vaguement hostile aux toiles contemporaines et au paysage abstrait placardés sur le mur. De son logement elle ne s'est pas encore préoccupée, « mais ce n'est pas vraiment urgent », ajoute-t-elle. Pour le moment, « l'habito chez des cousins ».

PASCALÉ ROBERT-DIARD.

« M. Sarre confie à l'architecte Canal-Dupert une mission sur les voies d'eau. — M. Georges Sarre vient de confier à l'architecte Michel Canal-Dupert, l'un des responsables avec Roland Castro de Banlieue 89, une mission d'étude et de réflexion pour « valoriser nos fleuves, rivières

et canaux sur tous les plans, et plus généralement pour leur redonner un rôle central dans la vie quotidienne de nos concitoyens ». « Vous recherchez la participation active des élus des régions concernées », précise dans la lettre de mission le secrétaire d'Etat chargé des transports routiers

Communication

La spéculation sur le passage des films à la télévision

Main basse sur les catalogues du cinéma français

C'est une ruse. Une vraie flambée. Les sociétés d'achat de droits audiovisuels, ces nouveaux « marchands de films », se livrent à une concurrence acharnée pour acquérir les derniers longs métrages français disponibles sur le marché. Coup sur coup, UGC Droits audiovisuels vient de reprendre les catalogues de Télé-Hachette et de Trimage, la société de M. Yves Roussel-Rouard. Et la Compagnie européenne des droits (CED) vient d'acheter tous les films du producteur Alain Terzian. Des contrats qui se chiffrent à plusieurs dizaines de millions de francs, et que les acheteurs espèrent rentabiliser en louant des longs métrages aux télévisions.

La crise du cinéma n'existe pas pour tout le monde. Pas pour M. Yves Roussel-Rouard, en tout cas, qui vient de vendre une vingtaine de films « pour un montant élevé », comme le reconnaît l'acheteur, M. Guy Verrochia, président du groupe UGC. Parmi les titres cédés, il est vrai, figurent des films assez populaires que les *Bronzés*, *Le Père Noël est une ordure* ou les trois premiers *Emmanuelle*. Et pas pour M. Alain Terzian, non plus, qui vient de céder à la Compagnie européenne des droits (CED) un catalogue riche de *la Crime*, *l'Année des méduses*, *Rive droite, rive gauche*, etc., pour dix-onze millions de francs. Des transactions à faire rêver même des professionnels du cinéma.

Récente, l'apparition des sociétés d'achat de droits a suivi ces dernières années le développement des télévisions privées. Jusque-là, en effet, le marché du septième art, presque entièrement tributaire du succès des films en salles, demeurait un univers à haut risque ignoré des financiers. La multiplication des chaînes a changé tout cela.

Sur le petit écran, la guerre des films à 20 h 30 et l'obligation de diffuser 50 % de longs métrages français ont dopé la demande de films et fait flamber les prix d'acquisition. Le cinéma est devenu ainsi une sorte de matière première, enjeu de spéculations financières. Nombre de groupes de communication et d'établissements bancaires ont créé des sociétés d'achat de droits. Objectif ? Ratisser le marché des films — et parfois des séries — disponibles pour constituer un « portefeuille de fictions » à louer aux télévisions.

Parti le premier, le groupe UGC, associé à Paribas, la Générale d'Images et Europe 1, reste aujourd'hui leader avec 15 % du marché et 110 millions de francs de chiffre d'affaires. Mais la Financière Robur (Robur DA), le groupe Suez associé au producteur Marin Karmirz (la Compagnie européenne des droits), la Caisse des dépôts et consignations au travers d'Initial Group, la Lyonnaise de banques (Les Films de la Tour), la Compagnie luxembourgeoise de Télédiffusion

(CLT), enfin, se sont eux aussi lancés dans cette activité.

« Bref, résume un professionnel, si vous ajoutez à ces catalogues récents ceux — historiques — de Gaumont et de Pathé Cinéma, vous n'en trouvez plus dans les mains de producteurs indépendants ! ». Presque plus serait plus juste. Claude Berri (associé, il est vrai, aux Chargeurs de M. Jérôme Seydoux), Christian Focher (lié à Gaumont), Claude Zidi, Eric Rohmer, Anatole Dauman, ont gardé jusqu'à la propriété des films qu'ils ont produits. Résisteront-ils aux offres qui leur sont faites ?

Autres éléments d'incertitude : les télévisions continueront-elles à programmer autant de films ? Et dans quelles conditions ? Déjà, la Cinépass l'euphorie de son lancement, a renoncé à concurrencer TF 1 et s'est largement rabattue sur des séries B. Ensuite, à la demande des pouvoirs publics, qui souhaitent protéger les salles de cinéma (un décret doit sortir à ce sujet), la plupart des chaînes ont réduit à deux par semaine le nombre de longs métrages qu'elles diffusent à 20 h 30. Un manque à gagner certain pour les détenteurs de films. Le droit de diffusion acquis par TF 1, par exemple, pour un inédit programmé à une heure de grande écoute, peut aller de 1,5 à 4 millions de francs, contre 250 000 à 400 000 F seulement pour un ciné-club de fin de soirée.

« Les sociétés d'achat de droits paient sur le développement du câble et de la vidéo, ainsi que sur la reconquête des marchés étrangers pour rentabiliser leurs investissements de ces dernières années. Qu'elles n'y parviennent pas et, comme le pronostiquent nombre de professionnels, on pourrait assister à une phase de concentrations et de fusions dans ce secteur. » Après tout, note le responsable de la Générale d'Images, les deux premiers catalogues français atteignent tout juste les six cents titres, quand celui du groupe BETA à Munich dépasse largement le millier.

PIERRE-ANGEL GAY.

En Italie

La Cour constitutionnelle refuse le partage de la télévision entre la RAI et M. Berlusconi

Le gouvernement italien devra sans doute revoir sa copie avant de faire passer la loi d'acquisition de la RAI. Le président de la Cour précise que la concentration des médias doit s'apprécier sur la base des audiences réelles, et non seulement par le nombre de chaînes détenues par un groupe. Il souhaite également que la loi s'inscrive au marché publicitaire pour éviter son contrôle par des conglomérats — une mise en garde qui vise aussi bien M. Berlusconi que la FIAT, tentée par l'aventure télévisuelle. Enfin, il juge que l'interdiction de cumuler la possession de journaux et de télévisions ne doit pas être insupportable, mais appréciée en fonction des circonstances, pour ne pas freiner la concurrence.

Bref, la Cour ne se satisfait pas d'un projet de loi que beaucoup estiment « sur mesure » pour M. Berlusconi, et prévient d'emblée qu'elle refusera toute loi qui ne prendrait pas en compte ses exigences de pluralisme.

M. C.-I.

est surtout connu pour ses livres religieux, et notamment sa nouvelle version de la Bible, la plus vendue sur le marché américain.

« RECTIFICATIF. — Une coupe malencontreuse a rendu incompréhensible la fin de l'article consacré à M. Jean Miot, nommé médiateur dans le conflit de l'imprimerie Jean Didier (nos premières éditions datées 27 juillet). Il fallait lire : « Aussitôt M. Miot veut-il aller voir pour désamorcer une extension du conflit, et se garde-t-il de jeter de l'huile sur le feu, en rendant hommage au « réformisme » des deux parties et en prenant exemple sur la modernisation des imprimeries de la presse quotidienne parisienne, qui se déroule pour l'instant sans heurts. Les déclarations antérieures de M. Didier montrant pourtant qu'il n'est pas décidé à réintégrer les vingt-quatre salariés de Missy, dont dix-neuf délégués CGT, qu'il souhaite licencier. »

PROGRAMME PRE-UNIVERSITAIRE

Programme de deux semestres préparant les étudiants, après 10 à 12 ans de scolarité, à intégrer Schiller International University, au campus de Wickham Court, Londres. Logement au campus ou en famille (Séances commencent en septembre ou janvier). Schiller est une université américaine en Europe offrant une formation internationale pour préparer un diplôme américain BBA et MBA. Enseignement en anglais.

SCHILLER INTERNATIONAL UNIVERSITY (Dept. U4)

51 Waterloo Road, London SE1 8TX
Tel (01) 528 8484 Telex 8812438 SCOL
(Accredited member AICS Washington DC, USA)

L'ESPAGNE EN TRAIN

Voyagez sans limitation de kilomètres pendant 8, 15 ou 22 jours dans tous les trains intérieurs du réseau espagnol RENFE

A PARTIR DE 490 F

Renseignements :
RENFE
1, av. Marceau, 75116 PARIS
Tel. 47-23-52-01

Enquête

L'aménagement de la capitale

Les enjeux du

(Suite de la première page.)

Par plaques entières, le tissu urbain se dégrade. Les transports en commun fonctionnent parfois à la limite de la saturation. Il suffit d'un incident, comme toute mineur, sur l'une des quatre cents rames qui transitent chaque jour par la gare de Lyon pour que la catastrophe défile.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir révisé l'organisation de l'agglomération parisienne. Dans les années 60, Paul Delouvrier fut le chef d'orchestre d'un schéma directeur particulièrement ambitieux. Le SDAU (Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme) élaboré sous sa férule prenait fiévreusement des allures de scénario de science-fiction. La capitale devait, vers la fin du siècle, compter quinze à seize millions d'habitants. L'assouplissement de son développement traditionnel — en tache d'huile — devait être bridé, stoppé même sur la petite couronne. Cinq métropoles d'équilibre poussaient harmonieusement à une distance raisonnable de Paris, reliées au centre par un réseau de voies ferrées express et des autoroutes rapides.

Ce plan fut en grande partie exécuté. Il a produit quelques résultats heureux, mais a généré beaucoup d'effets pervers. Dans une agglomération qui dépasse à peine huit millions d'habitants, les autoroutes, infranchissables, ont contribué à créer des îlots. Certes, les RER facilitent les mouvements de population, mais ils ont aussi accentué le déséquilibre socio-géographique de la région parisienne. Les bureaux enrichissent les communes de l'Ouest où ils s'implantent par centaines, tandis que les logements grignotent l'Est, là où le terrain est moins cher, sans profit financier pour les municipalités qui les supportent.

Les lignes transversales sont toujours assez fragmentaires. La rocade A86, entreprise il y a plus de quinze ans, n'est toujours pas achevée : si vers l'Est, elle enjambe sans soucis des pavillons de menuiserie et taille à vif dans le tissu urbain, à l'Ouest, quelques maures se sont acharnés avec succès à écarter de leur commune — c'est-à-dire à geler purement et simplement — tout tracé qui bouclerait la boucle. Enfin, si les villes continuent inexorablement à croître de façon centrifuge, leurs habitants gardent des comportements centripètes : le Châtelet ou toutes les lignes du RER convergent, est devenu le forum chaotique de ce grand Paris en miettes.

Singulièrement muets dans les années 60 et 70, les architectes rattachent aujourd'hui le débat pour ne pas laisser aux seuls ingénieurs, réputés sans âme, le soin de décider de tout. Mais aussi parce qu'une nouvelle génération de professionnels de qualité a émergé depuis une quinzaine d'années et que les lois de décentralisation, qui donnent en matière d'urbanisme de larges pouvoirs aux maires, ont redistribué les cartes.

Dès 1982, Roland Castro a présenté au Président de la Républi-

que son projet *Banlieues 89*. Missions, expositions, succès médiatiques ont familiarisé le public avec la silhouette trapue de cet ancien soixante-huitard qui brasse cent idées à la minute. Son plan, dans la région parisienne, n'a guère fait bouger les choses. Cela ne l'a pas découragé. Il attend beaucoup du retour des socialistes aux affaires.

Mais il n'est plus seul sur ce terrain. Récemment, une quinzaine d'architectes groupés sous le sigle 75021 tirent à leur tour le signal d'alarme. Ils présentent dans une brochure les grandes lignes du renouveau de l'agglomération. Sans parler des multiples individualités qui, carton à dessin sous le bras, proposent ponctuellement tel ou tel projet destiné à rénover un pâté de maison, restructurer un quartier, déplacer une gare, implanter un monument ou un équipement.

Ce renouveau n'est pas passé inaperçu des pouvoirs publics qui partagent souvent la même analyse mais sont désemparés devant la complexité des tâches. Seules les municipalités enchantées de leurs nouvelles responsabilités semblent imperméables à toute réforme profonde des structures de la région parisienne, réforme qu'elles imaginent comme un amoindrissement de leurs prérogatives récentes.

Injustice criante

Première constatation : étranglé par le périphérique, le Paris intra-muros étouffe dans ses limites. « Paris se complait dans son image de ville-musée où l'histoire est privilégiée par rapport à la géographie », affirme Gérard Thurmaier, l'un des 75021. Les dernières grandes opérations immobilières s'achèvent ou vont s'achever : La Villette, Bercy, Montparnasse, Tolbiac. Il n'y aura bientôt plus de terrain disponible ; aussi le prix du foncier atteint-il des proportions japonaises. « Roland Castro ne dit pas autre chose : Paris est trop petit, son avenir débordera largement du périphérique. Tant que la ville continuera à exister ses pouvoirs hors de ses murs, aucune solution ne pourra être trouvée ».

Marcel Debarge, maire du Pré-Saint-Gervais et sénateur socialiste de Seine-Saint-Denis, tonne lui aussi contre les spéculateurs parisiens : « A cause d'eux, les prix ont augmenté sur ma commune. Aujourd'hui, nous n'avons plus un pouce de terrain libre. Et je ne parle pas des problèmes posés par les populations dont Paris ne voulait plus et que nous avons dû accueillir. » Jack Ralite, maire communiste d'Aubervilliers, constate les mêmes phénomènes : « Aubervilliers souffre de la proximité de Paris et de sa spéculation foncière effrénée. Pour éviter l'envol des prix, la municipalité est obligée d'acheter des terrains. »

Michel Sapin, député socialiste des Hauts-de-Seine, distingue deux logiques — néfastes — pour traiter le problème capital du logement : « Les communes gérées par la droite ne tiennent

compte du marché. Les habitants les plus défavorisés sont alors obligés de déménager, remplacés par des résidents aux salaires plus élevés. La municipalité de droite s'en trouve renforcée. Autre logique tout aussi perverse, bien souvent appliquée par les municipalités communistes : maîtriser le terrain de façon absolue. Ainsi, rien ne bouge, et surtout pas une population qui est censée bien voter. »

Mais dans tous les cas, pour financer des programmes de logements ou d'équipement, il faut disposer de ressources toujours plus grandes. C'est la course folle aux bureaux. « Sur quatre communes, Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Levallois et Rueil, on trouve un million de mètres carrés de bureaux », constate Nicolas Politis, le directeur de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme). Chaque maire règle son POS (plan d'occupation des sols) comme il l'entend, sans se préoccuper de son voisin. C'est une source de déséquilibre foncier et d'inégalité fiscale considérable. »

Patrick Balkany, maire RPR de Levallois-Perret, ne jure que par le tertiaire. Il justifie ce parti : « La richesse, c'est à nous de la créer. La POS nous permet de faire des choix qui ne regardent que la commune. Dans certaines localités, on préfère avoir des pavillons, des espaces verts, et payer plus d'impôts. C'est là la liberté. » Choix souvent illusoire. Jean Vons, maire socialiste de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), constate qu'on a imposé à sa commune l'implantation de deux grands complexes : l'École centrale et la faculté de pharmacie. « Ici, il n'existe plus de terrains pour attirer le siège des grosses sociétés », remarque-t-il. L'équation est simple : pas de bureaux, pas de taxe professionnelle, donc pas d'argent. L'injustice est criante. Juges des inégalités : ma commune, de 29 000 habitants, reçoit 7 millions au titre de la taxe professionnelle, et celle de Gennevilliers, 50 000 habitants, donc moins du double, grâce au Port autonome, touche 163 millions. Pris de vingt fois plus ! Courbevoie, grâce à la Défense, 126 millions pour 60 000 habitants. »

L'origine du mal

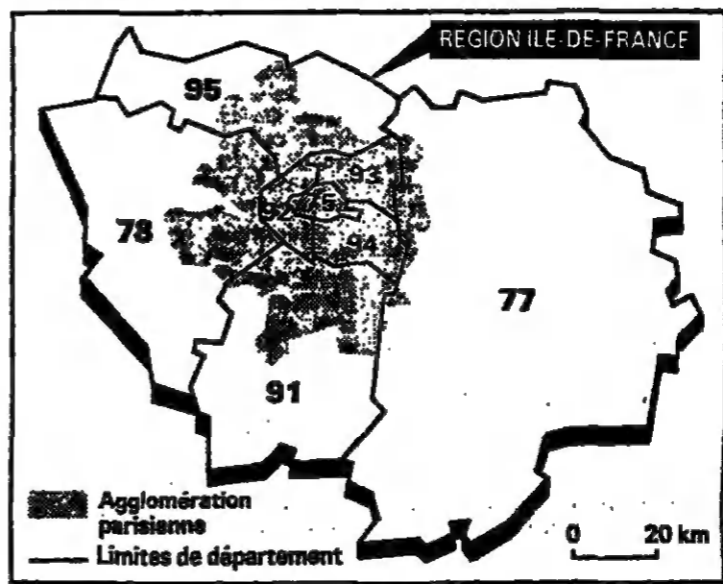
C'est ainsi que se crée, selon Nicolas Politis, une spirale de la richesse ou de la pauvreté : « Les villes de l'Ouest s'enrichissent de plus en plus, puis elles peuvent offrir aux grosses sociétés des équipements de plus en plus sophistiqués. Celles de l'Est doivent se contenter des populations les plus défavorisées, qui sont obligées de passer des heures dans les transports en commun pour aller travailler vers l'Ouest. Aussi il est absurde de raisonner en opposant le Paris des vingt arrondissements à celui de la banlieue. La véritable ligne de clivage Est-Ouest traverse toute l'agglomération parisienne et passe à travers la capitale. La politique des transports en commun continue hélas de favoriser cet état de fait. »



On a beau détruire symboliquement quelques « barres » particulièrement décriées, comme celles des « 4 000 » à La Courneuve, les problèmes demeurent.

Carte ci-dessous : l'agglomération parisienne (en gris), un centre des huit départements de la région Ile-de-France.

Mais l'égoïsme sacré des municipalités et l'obsession centralisatrice de quelques technocrates seraient-ils les seuls responsables de l'enkystement de la région ? Pour Jacques Gonzales, conseiller municipal communiste de Drancy et vice-président du conseil général du département de Seine-Saint-Denis, le découpage actuel de la région parisienne n'est pas un obstacle à son développement : « Deux cents ans après la Révolution française qui a vu la naissance des libertés communales et départementales, il ne faut pas revenir sur ces acquis. Si l'on a pu dire à juste titre que la création des départements de la petite couronne, en 1964, a été conçue pour casser les banlieues rouges, en vingt ans d'existence l'identité de ces nouveaux départements est devenue un fait. »



C'est pourtant à cette date, 1964, que l'architecte Michel Cantal-Duprat, coauteur de *Banlieues 89*, fait remonter l'origine du « mal », le « dépeçage » de la Seine et de la Seine-et-Oise, qui a donné naissance à cinq nouveaux départements : « La création d'une communauté urbaine est ainsi impossible, puisque les éléments qui la constituent doivent faire partie d'un même département. Ensuite, le statut de Paris, en faisant, en 1977, de la capitale à la fois une commune et un département, a contribué à la couper de ses voisins. Toute forme de solidarité a disparu. Puis la région parisienne est devenue le champ clos de la rivalité RPR-PC. Enfin, à la suite de la décentralisation, votée en 1982, les communes se sont érigées en autants de bastilles. Chaque maire voit midi à sa porte, et néglige aux limites de sa ville ces « entre-deux » effrayants, là où les municipalités avaient repoussé, loin de leurs centres, incinérateurs,

routes, grands ensembles et zones industrielles. » C'est la politique du « sac de sable » — chacun derrière son créneau — également dénoncée par Nicolas Politis. « Il y a 187 potentiels pour huit millions d'habitants », s'exclame de son côté Gérard Thurmaier. D'ailleurs, le fait est révélateur, personne ne s'entend sur le nombre des communes qui composent l'agglomération parisienne proprement dite : 370 ? 180 ? 120 ? Les chiffres varient avec les interlocuteurs. Les administrations et leurs compétences se chevauchent. Il est quasi impossible de savoir, par exemple, quelles sommes globales sont affectées aux transports dans la région parisienne.

Le schéma directeur, vieux de vingt-cinq ans, est devenu inopérant. Les opérations fragmentaires ne débouchent plus sur aucun grand projet d'envergure. Yves Dauge, responsable de la toute nouvelle Mission interministérielle à la ville et au développement social urbain, reconnaît qu'une planification minimale fait défaut. « Il faut échapper au règne du chacun chez soi. »

Le 21^e arrondissement

Pour venir à bout de ce puzzle politico-administratif, il faudra vaincre à la fois l'esprit de clocher et la crainte de « l'imperialisme parisien ». « Nos communes sont des espaces à taille humaine, plaide Patrick Balkany. Dans la périphérie, nous nous sommes battus pendant vingt ans pour avoir une identité. Ce n'est pas maintenant, alors que nous sommes sur le point de l'obtenir, que nous allons nous dissoudre dans je ne sais quel ensemble diffus. »

Diffus ? Pour Roland Castro, apôtre du Grand Paris pur et dur, le terme est mal choisi : « La France n'est pas un lotissement de communes. On a trop laissé pourrir les choses. Au nom des petits pouvoirs, va-t-on refuser les grandes ambitions ? Il est temps de réviser la synthèse du jacobinisme et du girondisme. » Il dessine un Grand Paris étendu jusqu'à la ligne des forts. Sur ce territoire, chaque commune, y compris les arrondissements de Paris, élit son maire. Réunis en assemblée, ils désignent un super-magistrat doté de super-pouvoirs, notamment en matière d'urbanisme.

Avec ses propositions maximalistes, Roland Castro manie de la dynamite. Pour Michel Sapin, le problème du Grand Paris se résume en une question posée à ses habitants : « Voulez-vous être administrés par Jacques Chirac ? » Marcel Debarge renchérit : « Même si je n'étais pas socialiste, je refuserais de devenir le vassal de Paris. C'est un poids trop lourd pour nous, et il faut avoir la fierté de sa commune. »

Clivage droite/gauche ? Ce n'est pas si simple. Patrick Balkany, baron RPR de Levallois, refuse catégoriquement d'être avalé par le roi RPR de Paris : « Levallois, 21^e arrondissement ? Jamais, même pas en rive. » Et, pour être sûr d'être bien compris, il énumère les différences fondamentales qui, à ses yeux, séparent la capitale d'une ville comme la sienne : « Ici, rien n'est anonyme. Paris est soumis à son énorme administration, elle met dix ans à prendre une décision, alors que nous, en un mois, nous avons décidé la dévolution des anciens terrains Citroën. Ici, je peux visiter chaque permis de construire. A Paris, ce ne sont même pas les adjoints qui reçoivent la délégation du maire, mais les directeurs de l'administration municipale. Ici, je peux recevoir cinquante personnes par semaine sans rendez-vous préalable. »

Cette peur panique du colosse parisien n'exclut pas toutefois le souhait d'une certaine concertation, puisque, aussi bien, comme le dit Jean Vons, « le tout-à-l'égoût n'est ni de droite ni de gauche ». Mais cette concertation doit-elle se limiter à des problèmes de voirie ou débouchera-t-elle sur la création d'un Grand Paris ? « Ce n'est pas réaliste », constate Michel Girard, qui fut pendant onze ans et jusqu'en juin dernier président de la région Ile-de-France, tous les maires y sont hostiles. »

Alors, quel cadre faut-il lui donner ? Tout le monde semble d'accord pour s'appuyer sur des structures déjà existantes. On ne reviendra pas sur la décentralisation. Jean-Pierre Fourcade, maire de Saint-Cloud et sénateur UDF des Hauts-de-Seine, penche, comme Michel Girard, pour la région. C'est là que la nécessaire coopération intercommunale (péréquation sur les taxes, grands aménagements) pourrait se déployer. Michel Sapin prend la

et de ses banlieues Grand Paris

Le thème de Grand Paris est de la réconciliation du territoire de l'agglomération parisienne. Roland Castro a donné, le 28 juin, son avis sur ce thème. Il a souligné que la région parisienne est un territoire qui doit être traité comme un tout. Il a appelé à une coopération intercommunale plus poussée. Il a également souligné que la région parisienne est un territoire qui doit être traité comme un tout. Il a appelé à une coopération intercommunale plus poussée.

Le thème de Grand Paris est de la réconciliation du territoire de l'agglomération parisienne. Roland Castro a donné, le 28 juin, son avis sur ce thème. Il a souligné que la région parisienne est un territoire qui doit être traité comme un tout. Il a appelé à une coopération intercommunale plus poussée. Il a également souligné que la région parisienne est un territoire qui doit être traité comme un tout. Il a appelé à une coopération intercommunale plus poussée.

Le thème de Grand Paris est de la réconciliation du territoire de l'agglomération parisienne. Roland Castro a donné, le 28 juin, son avis sur ce thème. Il a souligné que la région parisienne est un territoire qui doit être traité comme un tout. Il a appelé à une coopération intercommunale plus poussée. Il a également souligné que la région parisienne est un territoire qui doit être traité comme un tout. Il a appelé à une coopération intercommunale plus poussée.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 42-47-87-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-05-81

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Mois	FRANCE	EUROPE	RESTE DU MONDE
3	254 F	259 F	264 F
6	472 F	482 F	492 F
9	694 F	709 F	724 F
12	916 F	931 F	946 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composé 26-15 - Tapes LEMONDE

Le Monde
PUBLICITE
5, rue de Montesseny, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDIPUB 206 136 F

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois

6 mois

9 mois

1 an

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Enquête

et de ses banlieues

Grand Paris

municipalité comme point de départ. Il incline vers la création de mécanismes de « solidarité intercommunale » pour mieux répartir les ressources. Yves Dauge attend, pour sa part, que l'Etat reprenne l'initiative. Sans rien attendre, il peut renforcer son intervention légitime sur les grands organismes qu'il contrôle : SNCF, RATP, Education nationale, Fort autonome de Paris. Il doit suggérer aussi la création de syndicats intercommunaux pour harmoniser les POS et établir des systèmes de pérennité. A l'exemple de ce qui s'est passé dans les villes nouvelles, il peut favoriser la naissance de syndicats d'agglomération.

Jacques Gonzalès est sceptique sur ce rôle de l'Etat, qui, plus qu'un moteur, lui apparaît souvent comme un frein. Le vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis cite l'exemple du projet de tramway qui relierait Saint-Denis et Bobigny. Tout est prêt, dit-il, il ne manque que le feu vert de la RATP, c'est-à-dire de l'Etat. Même chose pour la portion de l'A-86 qui doit traverser La Courneuve, Drancy et Bobigny, où seul fait défaut l'accord de l'Etat.

Commencer le périphérique

« Le problème à résoudre, poursuit-il, n'est donc pas celui du Grand Paris, mais celui du désenclavement de l'Etat. Le désenclavement est un cadre parfaitement viable qui coexiste fort bien avec celui de la commune. Il n'y a pas de hiérarchie entre eux. Chacun a des compétences propres. Sans doute doit-on préciser ou compléter certaines attributions, dans le domaine social par exemple. Mais il faut de toute manière se rendre compte que l'ensemble des départements de la petite couronne est hostile à l'idée d'un Grand Paris hégémonique et tentaculaire. Ce n'est pas la création de structures supra-communales qui répondra aux exigences de la population en matière d'emploi, de logement, de niveau de vie ou de transports. Ce n'est pas l'existence d'un Grand Paris qui empêche le développement individuel de cette région. Bien au contraire puisque ce projet répond à l'objectif européen de 1992 — celui du grand capital : faire de cette ville une place forte financière, une cité de bureaux. Le but du Grand Paris, c'est de déporter la population parisienne dans les champs de betteraves, à 100 kilomètres du centre. »

Comme Jacques Gonzalès, Marcel Debarge et Jack Ralite pensent qu'il ne peut exister au sein de la région parisienne que des contrats de coopération libres, multilatéraux. Avec des communes de même importance, mais aussi avec Paris, le Grand Satan, tapi derrière son bruyant périphérique. « Il faut des compromis qui respectent la spécificité de

chacun, insiste Jack Ralite. Paris est riche de sa banlieue. »

Le Grand Satan, muselé dans ses limites, n'est pas, lui non plus, à l'aise. Si la « périphérie » l'intéresse, il sait qu'au moindre mouvement de sourcil il aura contre lui toutes étiquettes politiques confondues, l'ensemble des communes de la grande et de la petite couronne. Pourtant, Bernard Rocher, l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme à la mairie de Paris, est convaincu que l'on ne pourra éluder les problèmes indéfiniment. « Le jour où il y aura cinquante morts étouffés sur la ligne A du RER, qui est dangereusement engorgée aux heures de pointe, ou un carambolage dramatique sur l'A-86, il sera peut-être temps d'envisager une solution globale. » Celle-ci ne peut venir que du « ciel », c'est-à-dire de l'Etat, par le biais d'une loi votée en bonne et due forme par l'Assemblée nationale.

Aussi, en attendant cette manifestation divine, Bernard Rocher commence plus prosaïquement à nouer des fils avec ses voisins immédiats. Car si Jacques Chirac avait prévu d'évoquer globalement ces problèmes lors d'une réunion du Conseil de Paris au mois de juillet, il y a renoncé. Il préfère d'abord débayer le terrain en pratiquant la politique du tête-à-tête avec les maires voisins. Jean-Jacques Salles, maire CDS des Lilas, et Jack Ralite sont les premiers interlocuteurs de l'Hôtel de Ville. L'aménagement du bassin de La Villette et celui du canal Saint-Denis ont été parmi les sujets abordés avec ce dernier. Le réajustement de l'Est parisien a bien sûr été évoqué. « Mais à quel titre ce plan de réajustement, demande Bernard Rocher, si Neuilly continue de construire des bureaux à la pelle ? »

Les carrefours de communications

Les élus qui traitent les pieds pourrissent longtemps s'opposent aux bouleversements en cours ? Beaucoup d'architectes estiment que le Grand Paris est déjà inscrit dans la croissance de la capitale. « Si le tissu urbain parisien est le reflet du désordre de la société, constate l'urbaniste Gérard Grandval, son traitement architectural est aussi une thérapie. » Une thérapie qui doit avoir un point de départ : les carrefours de communications. « Ce sont des points sensibles que l'architecture doit exciter. Les grands bâtiments publics ne doivent pas être anonymes. Car ils génèrent des alentours positifs. Il ne faut donc pas avoir peur de recourir au monumental. Diderot disait que les grands édifices se reconnaissent à la qualité de leurs entrées. Les espaces collectifs aussi. Pour rétablir une jonction entre Paris et sa banlieue, la première chose à faire est de donner le périphérique, recouper les axes interrompus par la voie rapide et éle-

ver sur la tranchée recouverte des monuments majestueux. » Gérard Grandval travaille d'ailleurs à des projets de ce type du côté de Vincennes.

Mais si la couverture partielle du boulevard périphérique fait l'unanimité, l'idée des portes monumentales est d'autant plus contestée que l'architecte Olivier Clément Cacoub avait imaginé porte Maillot une entrée triomphale particulièrement réulsive. La mairie de Paris lui a demandé de revoir sa copie et vient de le flanquer d'un urbaniste. Un couple qui risque d'engendrer un produit singulièrement bâtarde... Jean-Paul Vigier, l'architecte du centre de recherche du Gaz de France à Saint-Denis, considère que le périphérique doit être un simple boulevard rapide : « Une ville n'existe qu'en fonction de son centre historique. Les grands événements architecturaux doivent prendre naissance dans Paris pour agir sur la périphérie. Ainsi le désenclavement du 13^e arrondissement devrait-il avoir un caractère direct sur Ivry. Mais il faut aussi travailler au-delà de la ligne des forts, dans la grande couronne, encore peu dense et plus malléable. »

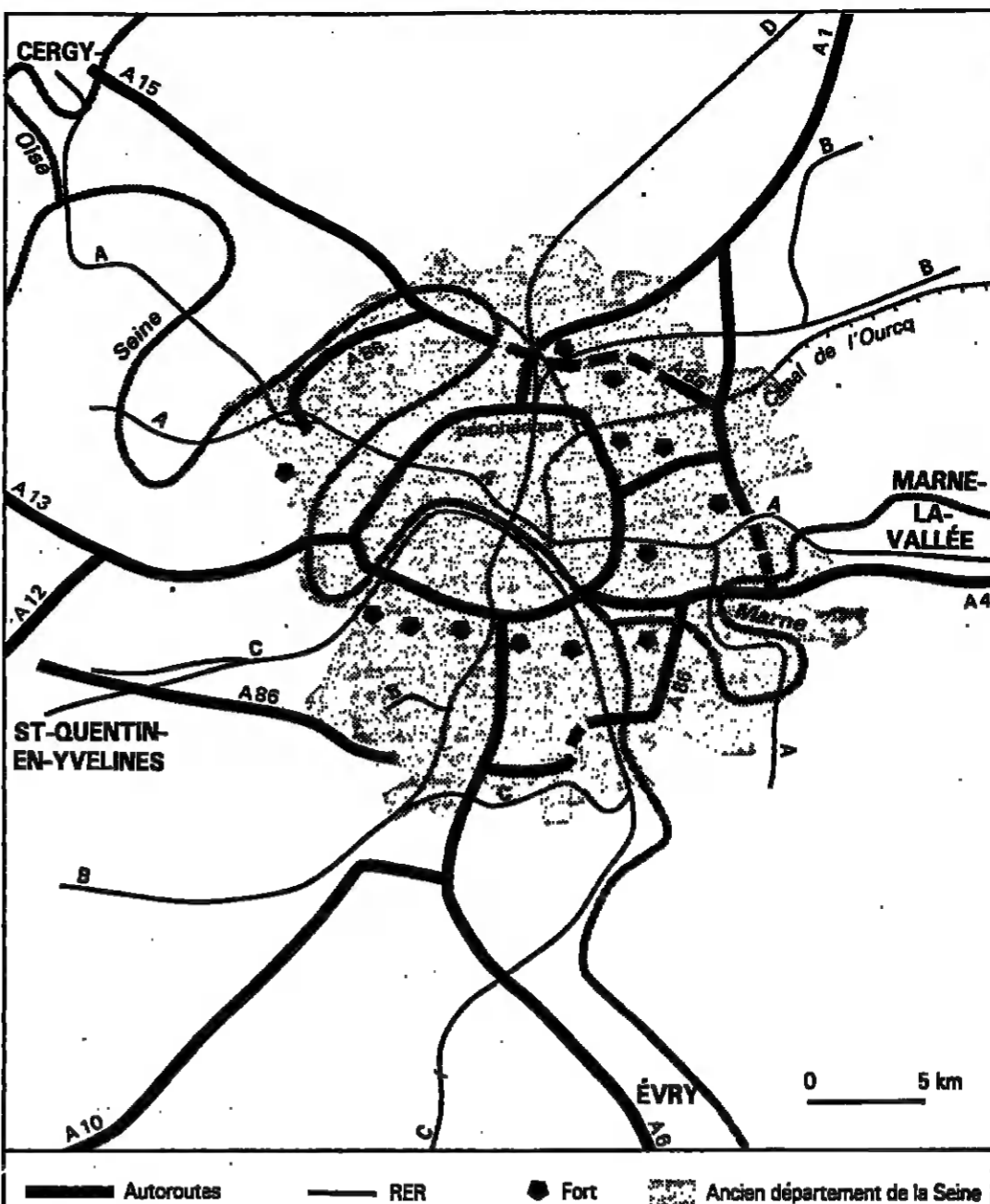
La ligne des forts

La ligne des forts, c'est le « sésame » de Roland Castro, sa « ligne bleue » des Vosges. Ces bastions balisent la frontière du Grand Paris puisqu'ils en sont les dernières défenses militaires et que Paris s'est toujours développé comme un oignon en se dépeuplant régulièrement d'une enveloppe de fortifications trop exigüe. Ces forts devraient tous être reliés entre eux par des tramways et les métros prolongés jusqu'à leurs courtines. Autres voies de communication à utiliser : la Seine et ses canaux. Sur le périphérique — recouvert — viendrait se poser les nouvelles gares de Paris. Les friches industrielles devraient se reconstruire en espaces structurés, jardins, places et avenues.

Le groupe 75021 critique implicitement le plan Castro. Paris, soutient-il, doit abandonner son développement radial concentrique. L'A-86 ne doit pas devenir, comme aujourd'hui le périphérique, une barrière infranchissable. « Il a fallu trente ans pour faire la Défense sur l'axe historique de Paris, il faut préparer maintenant de nouveaux sites pour des opérations de cette ampleur. » Deux lieux sont envisagés, l'un entre Saint-Denis et la gare du Nord, l'autre à cheval sur la Seine, entre Bercy, Tolbiac, Ivry et Charenton. Il prévoit surtout un axe majeur, grande tangente à l'est de Paris, qui reliera les aéroports de Roissy et d'Orly, les deux portes réelles du Paris du XXI^e siècle.

Paris doit donc faire une volte-face vers l'est. Regarder l'Europe, qui sera demain l'Europe des villes. Et de ce point de vue, Paris a une chance : « Il n'y a que trois métropoles de plus de huit millions d'habitants sur notre continent, observe Michel Cantal-Dupart : Paris, Londres, et Moscou. » Or Londres, notre rival direct, déploie des efforts considérables pour consolider son hégémonie, en réaménageant par exemple ses anciens docks à plus de 2 250 hectares ! « L'Europe met en place son espace économique, remarque Paul Chemetov, l'architecte du nouveau ministère des finances. Sa structure, c'est un réseau de villes. Les cités de notre continent seront-elles des comburations molles à l'image de Los Angeles ? Ce serait dommage. Nous avons la chance de pouvoir vivre dans un système dense qui permet le maximum de rencontres et d'échanges. Gardons-le. »

« L'investissement sur les villes sera la grande affaire de nos prochaines années, continue Paul Chemetov. C'est même l'une des conditions de la survie de la société française. Nous sommes hélas, sur ce plan, légèrement sous-développés. Au lieu d'un modeste comité interministériel des villes, il aurait fallu créer un véritable ministère, quitte à transformer l'Équipement et le Logement, ces bras séculiers, en secrétariats d'Etat. Sa première tâche aurait été de régler le sort de la région parisienne. On voit apparaître actuellement une floraison de plans qui tous veulent plus ou moins reconstruire



Les points noirs représentent les forts, vestiges de la ligne de fortifications construite par Thiers et dont ils étaient les bastions avancés. Cette ligne est considérée par Roland Castro comme la limite naturelle du Grand Paris.

l'ancien département de la Seine. C'est-à-dire étendre Paris en gros jusqu'à l'A86. C'est peut-être une erreur de ne pas l'avoir fait dans les années 60. Aujourd'hui, ce n'est plus une question administrative ou d'urbanisme, mais un problème politique majeur. Et l'on ne peut pas traiter la politique avec la même innocence que Le Corbusier. On ne peut pas ignorer que la base de la politique, c'est le territoire. Il n'y a pas de politique sans découpe. Pour que le Grand Paris se fasse, il faut d'abord définir sur quelle base d'échanges, sur quelles alliances, reposeront les nouveaux pouvoirs. Enfin pour que ces nouveaux rouages se mettent en branle, il faudra de l'huile, beaucoup d'huile : un arrosage financier considérable qui ne pourra venir que de l'Etat.

« Mais il ne faut surtout pas rêver. Sans ambition politique, ces projets relèvent de l'utopie et, qui sera demain l'Europe des villes. Et de ce point de vue, Paris a une chance : « Il n'y a que trois métropoles de plus de huit millions d'habitants sur notre continent, observe Michel Cantal-Dupart : Paris, Londres, et Moscou. » Or Londres, notre rival direct, déploie des efforts considérables pour consolider son hégémonie, en réaménageant par exemple ses anciens docks à plus de 2 250 hectares ! « L'Europe met en place son espace économique, remarque Paul Chemetov, l'architecte du nouveau ministère des finances. Sa structure, c'est un réseau de villes. Les cités de notre continent seront-elles des comburations molles à l'image de Los Angeles ? Ce serait dommage. Nous avons la chance de pouvoir vivre dans un système dense qui permet le maximum de rencontres et d'échanges. Gardons-le. »

CORRESPONDANCE

A propos de pauvreté

M. Frédéric Doray nous a adressé la lettre suivante :
Le Monde du 14 juillet a publié une photographie me montrant en train de cirer des chaussures à proximité de la Bourse. Je suis très choqué de l'utilisation de cette photo, réalisée par l'AFP. Je retiens une phrase de votre article : « Les pauvres, en fait, se cachent. » Exercer actuellement un métier en régression dans les statistiques occidentales, celui de cirer de chaussures, n'est pas un métier lucratif que celui d'ouvrier ou d'artisan.
Je demande sans cesse à la mairie de Paris le droit de pouvoir travailler librement contre le paiement des charges légales à la chambre des métiers. Sa publication dans un tel contexte compromet gravement cette démarche. En effet, cette photo sert de support à un article sur la pauvreté, et tend à illustrer une situation dans laquelle je ne me reconnais pas. Elle me range sans rémission parmi ces « pauvres qui se cachent » dont parle Guy Herzlich. Parmi les « invisibles de la pauvreté », la première reste le droit au travail et, sur ce point, il n'y a pas de son métier.

Avez-vous envie de partager votre whisky, vos habitudes, votre studio de célibataire ?



Oui ? Alors, saisissez votre chance. Partez à la découverte de l'Autre avec la certitude d'un choix illimité de partenaires dont le caractère, l'affectivité et même la sexualité seront complémentaires des vôtres.

Oui ! Téléphonnez ou écrivez...

Ion International

Enviez-vous un voyage gratuitement et sans engagement, sous pli cacheté, votre livre d'informations en couleurs

M., Mme, Mlle _____

Prénom _____ Age _____

Adresse _____

PARIS (75009) 94, rue Salar-Lazare TEL. (1) 45.26.70.85
TOULOUSE (31300) 16, rue Nungesser-et-Coll TEL. 61.59.48.58
BRUXELLES (1000) rue du Marché-aux-Herbes 105 BP2 TEL. 511.74.30
GENEVE (1206) 4, route de Florissant TEL. (022) 46.84.88

Le débat dans le Monde

Sur ce thème du Grand Paris et de la nécessaire réorganisation du territoire urbain de l'agglomération parisienne, le Monde a donné, au cours des dernières semaines, la parole aux principaux responsables politiques.

Roland Castro lance le débat dans le Monde du 29 mars. « Le bon territoire pour l'aménagement de la capitale et de sa banlieue, explique-t-il, c'est le département de la Seine un peu élargi. C'est là que peuvent s'établir des solidarités, se dégager une zone de chaleur... »

Réactions rapides et vives de Yannick Bodin, président du groupe socialiste au conseil régional d'Ile-de-France. Il est « absolument indispensable, nous dit-il, de rechercher une meilleure forme de coopération entre les communes de la banlieue parisienne, et pour cela il serait judicieux de demander au législateur d'étendre les pouvoirs des conseils régionaux ». Georges Valbon, président communiste du conseil général de Seine-Saint-Denis, est plus catégorique : « Ce projet d'autonomie communale et départementale, cet accord de dix siècles de lutte, au profit d'un chef tout-puissant [visiblement M. Chirac] et de

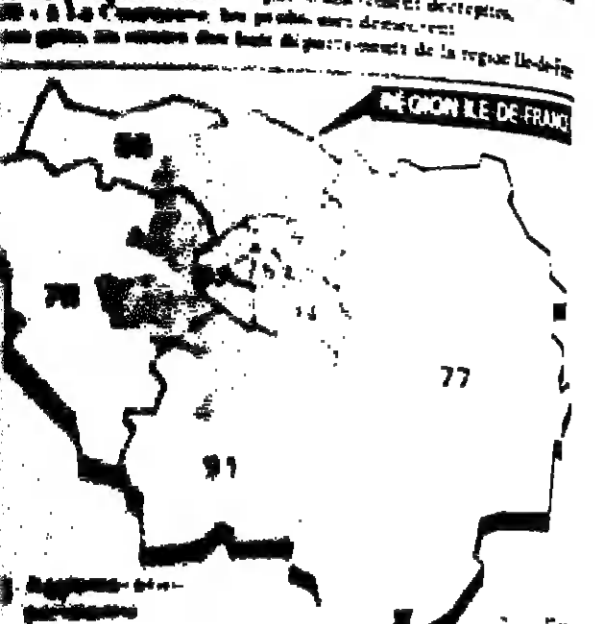
sujets sans voir » (le Monde du 26 avril).

Olivier Philip, préfet de la région Ile-de-France et du département de Paris, reconnaît lui aussi, dans le Monde du 14 juin, la nécessité de coordonner l'action des communes de la banlieue, mais, ajoute-t-il aussitôt, « il ne saurait être question de recoder le département de la Seine. » « Le communisme urbain est une bonne solution technique, explique-t-il encore, mais faut-il envisager un niveau supplémentaire d'administration ? La décision, quoi qu'il en soit, « ne pourra être prise que par le pouvoir politique » et « doit faire l'objet d'une large concertation ».

Quant à Michel Giraud, député du Val-de-Marne, ancien président RPR du conseil régional d'Ile-de-France, il défend une solution qu'il a d'ailleurs inscrite dans une proposition de loi. « Il ne faut, dit-il, à aucun prix compliquer davantage le code d'urbanisme, qui est devenu d'une complexité excessive. Il s'agit simplement d'achever l'édifice de la décentralisation en transférant aux régions certains outils juridiques qui sont encore de la compétence de l'Etat, dans le respect des libertés communales en matière d'urbanisme. »

L'aménagement de la capitale

Les enjeux du



Le Monde du 29 mars. « Le bon territoire pour l'aménagement de la capitale et de sa banlieue, explique-t-il, c'est le département de la Seine un peu élargi. C'est là que peuvent s'établir des solidarités, se dégager une zone de chaleur... »

Réactions rapides et vives de Yannick Bodin, président du groupe socialiste au conseil régional d'Ile-de-France. Il est « absolument indispensable, nous dit-il, de rechercher une meilleure forme de coopération entre les communes de la banlieue parisienne, et pour cela il serait judicieux de demander au législateur d'étendre les pouvoirs des conseils régionaux ». Georges Valbon, président communiste du conseil général de Seine-Saint-Denis, est plus catégorique : « Ce projet d'autonomie communale et départementale, cet accord de dix siècles de lutte, au profit d'un chef tout-puissant [visiblement M. Chirac] et de

Société

POLICE

Deux nominations au conseil des ministres

- M. Pierre Verbrugghe, préfet de police de Paris
- M. Jacques Fournet, directeur central des renseignements généraux

Dans le cadre du premier mouvement préfectoral important du second septennat de M. Mitterrand, la police nationale est concernée par deux nominations importantes : celle de M. Pierre Verbrugghe, conseiller-maire à

la Cour des comptes, comme préfet de police de Paris, et celle de M. Jacques Fournet, préfet de la Nièvre, comme directeur central des renseignements généraux. Ces nominations

devraient être suivies d'un mouvement de responsables au sein de la préfecture de police de Paris, notamment à la direction de la sécurité publique et à l'inspection générale des services.

Deux choix de l'Elysée

La Nièvre à l'honneur. Ce pourrait être l'interprétation anecdotique des deux nominations intéressantes de la police nationale lors du conseil des ministres du mercredi 27 juillet. Ancien secrétaire général de ce département de décembre 1966 à décembre 1969, où il compta, durant l'une de ses traversées du désert, l'actuel président de la République. M. Pierre Verbrugghe est nommé préfet de police en remplacement de M. Jean Faolini, qui part à la retraite. Actuel préfet de la Nièvre depuis août 1985, M. Jacques Fournet est nommé directeur central des renseignements généraux en remplacement de M. Philippe Masson, nommé préfet de l'Aube.

Cependant ces deux nominations ne sont pas comparables. M. Philippe Masson s'attendait à devoir partir, dans un tacite mais désormais classique « système des dévoués » à la française : lié à l'ancienne majorité, promu après mars 1986, où il cumula un temps les fonctions de directeur central des RG et de directeur adjoint du cabinet de M. Robert Pandraud, il était l'un des hauts fonctionnaires politiques - mais aussi talentueux - de l'équipe mise en place par MM. Pasqua et Pandraud. Toutefois, place Beauvau, on insiste sur le reclasse-

ment de ce policier, qui fit l'essentiel de sa carrière aux RG, dans un honorable poste territorial, afin de dissiper toute impression de règlement de comptes politicien.

Son successeur fit la plus grande part de sa carrière dans l'administration des départements et des territoires d'outre-mer. Avant de rejoindre la préfecture du département fétiche du président, il fut ainsi, dans des gouvernements socialistes, conseiller technique au cabinet de M. Henri Emmanuelli puis directeur de celui de M. Georges Lemoine, tous deux successivement secrétaires d'Etat aux DOM-TOM. Le choix d'un préfet de la Nièvre pour la direction centrale des RG n'est pas une première : ce fut déjà le cas, en 1983, de M. Pierre Chassigneux, aujourd'hui préfet de l'Oise.

La nomination de M. Pierre Verbrugghe à la tête de la police parisienne a une signification plus importante. M. Pierre Joxe a patiemment attendu le départ à la retraite de M. Jean Faolini pour désigner son successeur. Ancien directeur général de la police nationale (DGNP) de juin 1983 à janvier 1987, M. Verbrugghe est - comme son ami Robert Pandraud, entré en politique depuis - l'un de ces hauts

fonctionnaires dont le nom est inévitablement associé à l'histoire de la police depuis maintenant près de quinze ans.

Signal de vigilance

Son choix fut celui de MM. Mitterrand et Joxe. M. Michel Rocard semble avoir envisagé la nomination de M. Charles Gosselin, son actuel conseiller pour les questions de sécurité. Les avis du président et du ministre de l'Intérieur ont prévalu. L'un comme l'autre voulaient un homme de confiance à ce poste éminemment stratégique. Symboliquement, la nomination de M. Verbrugghe marque la fin de l'esprit d'autonomie, sinon de fronde, de la « PP », la préfecture de police en abrégé policier. Polices dans la police, fusionnée il y a seulement vingt ans à la sûreté nationale provinciale au sein de la police nationale, la « PP » apparaît progressivement à ne plus faire cavalier seul.

L'arrivée de M. Verbrugghe annonce sans doute d'autres mouvements de responsables au sein de la police parisienne, dont les titulaires de plusieurs postes sensibles ont été récemment atteints par l'âge de la retraite. Un nouveau directeur de la

police judiciaire - 36, quai des Orfèvres - vient d'être nommé. M. Jean-Pierre Sangny, qui a fait l'essentiel de sa carrière en province (Le Monde du 28 juillet). Le poste de directeur de la sécurité publique est actuellement vacant avec le départ de M. Georges Le Corre. Son successeur doit être désigné prochainement. Ces mouvements devraient aussi atteindre, par ricochet, deux directions sensibles : l'inspection générale des services (IGS), police des polices parisiennes, et l'inspection générale de la police nationale (IGPN), son équivalent national, dont l'IGS est une sous-direction.

Enfin, la nomination de M. Verbrugghe devrait être entendue à l'Hôtel de Ville de Paris comme le signal sinon des hostilités, du moins de la vigilance. Préfet de police et maire de Paris sont les deux principaux personnages de la capitale. Or M. Verbrugghe, homme du centre lié par une fidélité toute personnelle à M. Mitterrand, est connu pour son hostilité à l'égard de l'Etat RPR. Certains de ses proches lui prêtent cette formule : « Certains hommes politiques considèrent que l'Etat, c'est eux. Mais le RPR croit que l'Etat, c'est à lui. »

EDWY PLENEL

DÉFENSE

Une visite impromptue de M. Chevènement

Les gendarmes de Saint-Pol

SAINT-POL-DE-LÉON de notre envoyé spécial

« Tout le monde est en vacances. Pas vous. C'est une visite à l'improviste que je vous devais bien. » A sa manière, qui est tout sourire, le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, explique à ses interlocuteurs gendarmes pourquoi il est venu passer quelques heures de son week-end à Saint-Pol-de-Léon, une ville du Finistère qui triple sa population en cette saison estivale, tandis que les effectifs de gendarmerie sont à peine renforcés.

Entouré de ses subordonnés et de leurs épouses, qui cèdent de bon cœur, le commandant de la brigade, l'adjudant-chef Maingon, réplique : « Pour ce surcroît de travail, on fait un effort supplémentaire. » La chaleur des femmes, plus intimidé, ajoute : « On s'y habitue » ou « On s'y fait. »

Avec, aujourd'hui, ses quatorze gendarmes, dont une femme fraîchement émoulu de son école de Montigny, la brigade de Saint-Pol-de-Léon relève de cette gendarmerie départementale qui prend sur sa substance, l'été, pour détacher des postes provisoires dans les stations touristiques. Ici, on essaime, en juillet et en août, à Roscoff, dont la population quadruple pour la saison, avec son centre de thérapie, son établissement de recherche en biologie marine, sa criée toute récente, son port de plaisance et son vivier qui commercialise 40 % de la langouste en France. Cinq gendarmes, dont deux appelés du contingent, y sont détachés. La maire de Roscoff, M. Michel Morvan, oint de son écharpe tricolore, a profité du passage de M. Chevènement pour obtenir que ce détachement pour l'été devienne en quelque sorte permanent.

La brigade de Saint-Pol-de-Léon et son annexe de Roscoff ont fait deux années de deux cent quarante postes provisoires de gendarmes sont ainsi aménagés, en saison touristique, dans les lieux de villégiature, et deux mille trois cent cinquante gendarmes viennent, au total,

renforcer, ici ou là, les unités qui croquent sous les charges.

Sans réclamation particulière, l'adjudant-chef Maingon constate devant le ministre de la défense : « La gendarmerie travaille beaucoup d'heures dans le mois. » En aparté, il calcule : douze heures par jour, sur le terrain et en papeteries en temps normal, et quatorze à seize heures par jour en saison estivale, avec un repos hebdomadaire de deux jours. « Et à la condition de ne pas prendre ses congés pendant les vacances scolaires », rajoute mezza voce M. Chevènement qui confie qu'il a eu un oncle adjudant-chef de la gendarmerie à Belfort, la ville dont il est aujourd'hui le maire. Une façon comme une autre de prendre la succession de M. Charles Herou, qui lui était né dans une gendarmerie.

Une vie au quotidien

Paraphrasant le premier ministre, le ministre de la défense commente à l'adresse de son auditoire : « Vous vivez au quotidien, proches des préoccupations des Français qui vous le rendent bien puisque vous êtes si populaires. »

Aux gendarmes et à leurs épouses qui ont des enfants d'âge scolaire, M. Chevènement distribue une bande dessinée, *Contre enquête*, qu'il a écrite tout après de la semaine de son aide de camp, officier de gendarmerie. « C'est pour offrir des vacances et maintenir le recrutement », explique-t-il avant de lancer : « La gendarmerie est l'arme du temps de paix, qui remplit une mission essentielle de la République, la sûreté, qui est la condition de la liberté. »

Depuis qu'il est ministre de la défense, M. Chevènement a multiplié les visites à la gendarmerie. Il est d'abord allé prendre la température de la gendarmerie mobile à Roumeville, dans la région parisienne. Il s'est fait ensuite présenter les écoles de Melun et de Fontainebleau. Il veut de sonder les cours des gendarmes du Finistère. Voudrait-il exorciser les fantômes de Fayouad et d'Ouvéa ?

JACQUES ISNARD

M. Pierre Verbrugghe

Un esprit indépendant

M. Pierre Verbrugghe n'en finit pas de surprendre le monde politique et policier. Directeur général de la police nationale (DGNP) de juin 1983 à janvier 1987 - record de longévité à ce poste - il eut trois ministères successifs : Gaston Defferre, qui le laissa être un « patron » à part entière ; M. Pierre Joxe, plus jaloux de ses prérogatives et plus motivé par les questions policières, et M. Charles Pasqua, auquel il s'affrontera pied à pied, jusqu'à ce que l'homme fort du RPR obtienne son départ. Un autre grand commis d'Etat aurait jugé l'expérience suffisante, sinon éprouvante. Recusé à la Cour des comptes, M. Verbrugghe ne s'était-il pas pris à rêver d'un poste plus calme, dans l'industrie, le privé ou la para-public ?

Or voici qu'il accepte, en devenant préfet de police de Paris, une situation apparemment subordonnée au poste qu'il occupa durant près de quatre ans, celui de DGNP. En fait, les honneurs semblent moins lui importer que le pouvoir réel. Dans la réalité, le préfet de police est plus libre de ses mouvements que le directeur général jugé prestigieuse dans la hiérarchie préfectorale - elle vient juste après celle de préfet de la région Île-de-France - cette situation offre une prise directe, sans médiation politique, sur le cœur de la police nationale, le plus gros de ses effectifs et le lieu stratégique du maintien de l'ordre.

La volonté du président de la République - son directeur de cabinet, M. Gilles Ménage, connaît fort bien M. Verbrugghe - de l'accorder de M. Pierre Joxe - de caractères différents, les deux hommes ne s'en apprécient pas moins - ont donc permis ce retour aux affaires. L'énigme n'en reste pas moins entière. Ami de longue date de M. Robert Pandraud, qu'il tance, M. Verbrugghe fut la « bête noire » de M. Pasqua, alors pourtant que la biophasisme régnait place Beauvau. Ayant fait une carrière prestigieuse avant 1981, sous la droite, et notamment au ministère de l'Intérieur, M. Verbrugghe fut aussi l'une des cibles de certains policiers socialistes au début du

premier septennat de M. Mitterrand. Or le futur président l'appréciait pour l'avis connu, de 1986 à 1989, au poste de secrétaire général de la Nièvre, où M. Verbrugghe parvint, de plus, le stage d'un jeune énergique, M. Jacques Attali. Loyalement dévoué au président, dont l'aventure le fascina, fidèle au point d'accepter, après les manifestations policières de juin 1983 de « reprendre en main » la police nationale, M. Verbrugghe n'en a pas moins de nom-



breux amis à droite, parmi lesquels MM. Michel d'Ornano, Jacques Douffaugue ou Gérard Longuet... Et la rumeur suggère qu'il fut l'un des discrets émissaires de l'Elysée auprès de l'UDF dans les mois précédents l'élection présidentielle.

La police rempart de la République

Trop de qualités pour un seul individu ? Trop de liens contradictoires ? Ce serait ne pas comprendre l'homme. La clé du mystère est, tout simplement, un farouche esprit d'indépendance. Ce flamand cultivé - mais qui ne cherche pas à le montrer - et convivial - tout en étant capable d'une grande fermeté - n'est pas, né coiffé. Homme du Nord, il y a connu, d'assez loin, la tradition socialiste SFIO, dans sa jeunesse. Mais la guerre d'Algérie et sa « torture dans la République » devaient lui laisser un souvenir funeste : il ne cacha pas, alors, aux amis de Guy Mollet le fond de sa pensée.

Homme du peuple promu sous les lambris, il y a gardé une conception républicaine de l'Etat, de son intégrité et de sa continuité qu'il faut parfois protéger des responsables politiques, de leurs affirmations ou de leurs faiblesses. De ce point de vue, la police est, à ses yeux, un rempart : un service public, plus ouvert à la société civile, à ses contradictions et à ses exigences, que l'institution militaire. Une institution qu'il faut savoir « tenir » pour qu'elle serve la loi, au lieu de la détourner ou de se dresser contre elle.

On comprend ainsi sa révolte profonde lors de l'affaire du Carrefour du développement : qu'un ministre de l'Intérieur ait pu imposer le débrayage d'un faux passeport à un délinquant en fuite, M. Yves Chaillet, lui parut intolérable. Et, là encore, il le fit savoir.

Tout l'homme, au bout du compte, tient dans cette proclamation de foi, son ordre du jour aux policiers lors de sa nomination comme DGNP en juin 1983 : « La police nationale est aux ordres du gouvernement, pour le service de l'Etat et des citoyens. Cette force publique ne doit en aucun cas être soupçonnée d'esprit partisan et aucune entreprise de politisation ne saurait y être admise. » L'avis est, évidemment, aussi pour les politiques qui seraient tentés de jouer avec les humeurs policières.

E. P.

[Né le 8 avril 1929 à Watteles (Nord), ancien élève de l'ENA (promotion France-Afrique), M. Pierre Verbrugghe fut, en 1958, chef de cabinet du préfet des Hautes-Alpes ; en 1959, secrétaire général de la préfecture de Belfort ; en 1964, sous-préfet de Montdidier ; en 1966, secrétaire général de la Nièvre ; chargé de mission auprès du préfet de la région Basse-Normandie en 1970 et sous-préfet de Thionville en 1973. Nommé en 1975 directeur des personnels et des écoles de la police nationale, puis, en 1978, adjoint au directeur général de l'Administration - alors M. Robert Pandraud - et directeur des personnels et des affaires politiques au ministère de l'Intérieur, il fut nommé, en juillet 1982, préfet de Seine-et-Marne. En juin 1983, il fut appelé au ministère de l'Intérieur comme directeur général de la police nationale, poste qu'il quitta en janvier 1987, nommé conseiller maître à la Cour des comptes.]

M. Jacques Fournet

[Né le 7 février 1946 à Chamalères (Puy-de-Dôme), M. Jacques Fournet, ancien élève de l'ENA (promotion Guernica), a commencé sa carrière comme inspecteur des impôts avant d'être affecté au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. Il a assumé les fonctions de secrétaire général adjoint, puis de secrétaire général de la Polynésie française (1979-1983), avant de devenir conseiller technique au cabinet de M. Henri Emmanuelli, puis directeur de cabinet de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat successifs aux DOM-TOM (1983-1985). Le 31 juillet 1985, il fut nommé préfet de la Nièvre.]

EDWY PLENEL

Le Carnet du Monde

Naissances

- Benoît et Jean-Yves BOUTAUDOU, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Amélie, le 23 juillet 1988, 21, rue Castagnary, 75015 Paris.

- Marie-Pierre de la GONTRIE, et Denis VERRET, ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Louis, le 21 juillet 1988, 48 bis, rue Custine, 75018 Paris.

Décès

- M^{me} Alain Bellanger, son épouse, M^{me} Georgette Fortin, sa mère, M. Jean-Claude Bellanger, son frère, Les collaborateurs de l'agence Bellanger, Foucaucourt et associés, ont le douleur de faire part du décès de

M. Alain BELLANGER, survenu le 23 juillet 1988, à Paris, dans sa quarante-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 29 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, à Paris-7, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

M^{me} Alain Bellanger, 8, boulevard du Montparnasse, 75015 Paris. Agence Bellanger, Foucaucourt et Associés, 14, rue Pergolée, 75116 Paris.

Anniversaires

- La famille Et les amis de Bernard CHATELLIER,

ont le douleur de faire part de son décès le 24 juillet 1988, à l'âge de quarante et un ans.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, le 1^{er} août, à 9 heures.

- Nous apprenons le décès de M. Pierre DEQUEN,

de l'Union des Français de l'étranger, le 23 juillet 1988, à l'âge de soixante-sept ans.

[Né en 1921 dans la Somme, ancien combattant 1939-1945 Pierre Dequen avait passé, après la guerre, vingt-deux ans au Cameroun pour le Groupe Achille-Fouat. Président du Douala de l'Association des Français du Cameroun, il y avait fondé en 1971 l'école française Dominique-Savoie. De retour en France, il était devenu membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger, vice-président de l'Union des Français de l'étranger et trésorier de l'Association nationale des écoles françaises.]

- M. et M^{me} Yves Laurent et leurs enfants, M^{me} Alice Berthou, Sa famille, Ses amis, ont le douleur de faire part du décès de

Pierre LAURENT-DUMARIS, le 8 juillet 1988, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu le 13 juillet, à Meaux (Seine).

24, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris.

- M. Jean LOISEAU, Ses enfants, Toute sa famille Et ses amis,

font part, avec un profond chagrin, du décès de

M^{me} Jean LOISEAU, née Violette-Hélène Wechsman, survenu le 22 juillet 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale, selon la volonté de la défunte.

54, rue de Picpus, 75012 Paris.

Anniversaires

- Limoges, Izy-les-Moulineaux. Il y a deux ans,

Germaine COUTURIER, née Dumont, directrice d'école hennaye, quitte les siens.

Tous ceux qui l'ont connue et aimée se souviendront d'elle.

Communications diverses - Antenne du Centre des droits de l'homme de Paris, BP 16 75622 Paris Cedex 13.

Informations par téléphone 24 heures sur 24, au (1) 45-82-77-77. Sujets de la semaine :

- 1) Problèmes actuels des voyageurs.
- 2) 1^{er} cours pratique d'une minute sur les droits de l'homme.

Les obsèques ont eu lieu le 13 juillet, à Meaux (Seine).

24, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris.

Not abonnés, bénéficiez d'une réduction sur la insertion du « Carnet du Monde », sans prise de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

CARNET DU MONDE
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques 79 F
Abonnés 69 F
Communicat. diverses 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

Bull

Le Géomètre et le Mécanicien

Bonjour les amis

VO 14 JUILLET

V.F. PATHÉ

Banque V.F. VERSAILLES

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

AVIGNON 88

Bulle Ogier



UNE reine amoureuse victime de la folie jalouse de son époux. Une mère arrachée à son enfant. Dans l'immensité de la cour d'honneur, Bulle Ogier en longue robe de soie blanche vient de jouer pour la dernière fois le Conte d'hiver, mise en scène de Luc Bondy. En courte jupe vivevolante, ses cheveux blonds cachés sous un feutre noir, Bulle Ogier promène la douceur vulnérable de son visage encore rond, le bleu de ses yeux las.

Elle n'a jamais l'air d'être tout à fait là où elle est, et sur scène, elle incarne des personnages qui viennent d'un autre monde, ou qui en rêvent. Qui regardent à travers une vitre, et qui brusquement, brutalement, sont présents. Bulle Ogier raconte qu'elle a fait du théâtre par hasard, parce qu'elle y voyait un moyen de voyager, de rencontrer des gens. « Enfant, je voulais devenir hôtesse de l'air. J'imaginai un métier très glamour... »

J'ai suivi des cours dans une école de journalisme, mais je m'ennuyais. Pour moi, être actrice, ça n'existait pas. C'était Brigitte Bardot, voilà tout. Je suis allée dans un lycée à côté de sa maison, on la regardait promener son chien... Et puis j'ai rencontré Marc O. Comme j'étais maladivement timide, il m'a demandé de participer aux cours qu'il dirigeait, au Centre américain du boulevard Raspail. C'était l'époque des improvisations proches du psychodrame. Nous formions un groupe, nous ne nous quitions pas, j'en avais besoin. Mes parents sont divorcés, j'ai vécu avec ma mère. Mon frère et ma sœur étaient ailleurs. J'ai besoin d'une famille.

Je ne sais pas ce que j'attendais du métier d'actrice. Je l'ai fait, ça s'est fait. Il m'a permis de connaître des gens qui n'appartiennent pas forcément au spectacle. Des peintres, des écrivains, des musiciens, des éditeurs... Je ne cherche pas les

rôles, j'attends les gens. Glauber Rocha, Marguerite Duras, Portal, Fassbinder, Schroeter, Daniel Schmid, Rivette...

Dernièrement, j'ai beaucoup travaillé au théâtre. J'aimerais revenir au cinéma. Retrouver cette nécessité de donner toute une histoire dans un plan d'une minute. J'ai joué des personnages complexes, ambigus, dans ce qu'on appelle les films d'auteurs. Leur public s'est amentisé, les films ont changé. Il faudra bien que moi aussi je change. Je ne sais pas comment. J'ai des idées... Par exemple, quand j'étais aux Etats-Unis, j'étais fasciné par les feuilletons soap. J'avais envie d'en écrire. Mais c'était il y a quinze ans, et depuis tout le monde en a fait, c'est trop tard.

JE ne suis pas une femme d'entreprise. Il le faudrait pourtant. Je suis arrivée à cet âge où les actrices doivent prendre leur carrière en main, parce qu'elles ne sont plus assez jeunes et pas encore assez vieilles. Il n'y a pas de rôles pour nous. J'appartiens à la génération des « nouveaux vieux », comme on a dit les nouveaux philosophes. Une génération qui est allée jusqu'au bout de beaucoup d'expériences. Ceux qui ne sont pas morts boivent de l'eau, mangent des graines, courent le matin. Ils se privent pour survivre.

Pendant des années, je me suis réservé de longues plages personnelles entre deux films, deux spectacles. Je n'ai pas des goûts luxueux, donc je suis suffisamment bien payée pour le faire. Mais depuis la mort de ma fille je dois enchaîner sans répit. Sinon, je ne sors pas de chez moi. Je ne sais pas ce que j'attends à présent de mon métier... De travailler.

COLETTE GODARD.

« Le Géomètre et le Messager », d'après Kafka

Bonjour les enfants !

« Sans ancêtres, sans mariage, sans descendants. Avec un violent désir d'ancêtres, de mariage, de descendants », Kafka écrit le Château, chef d'œuvre dont s'est inspirée Isabelle Pousseur.

DES enfants ! Sur la scène, enfin des enfants ! Toute une bande, dans les dix-douze ans. En sarrau, en pélerine. Ils ne font pas les images savantes : ils sont là, de vraies images, assis devant leur pupitre, ou debout au milieu de la classe. Ils se taisent. Deux ou trois fois ils chantent. Frécheur, charme. Un vrai bonheur. C'est le Géomètre et le Messager, spectacle d'Isabelle Pousseur, d'après Kafka.

Franz Kafka a appelé « K. » le protagoniste de son roman le Château. K. est un homme encore jeune. Il est étranger. Il dit n'avoir pas revu sa patrie depuis plusieurs années déjà. Il est marié, il a un enfant. Mais ici, dans ce village où il est venu chercher du travail, il est un homme seul. Bientôt il se retrouvera dans la cour de l'école. D'où la présence de ces enfants.

Kafka s'est mis à écrire le Château en février 1922, après s'être séparé de la femme que, peut-être, il a le plus aimée, Milena Jesenska. La rupture, une fois de plus, impliquait que Kafka ne se marierait pas, ne serait pas le père d'un enfant, comme l'est le K. du Château, malgré sa solitude. L'ami de Kafka, Max Brod, a dit qu'écrire le Château avait été la réaction de Kafka à ce nouvel échec.

Ce livre n'est certes pas l'histoire d'un amour : nous pourrions croire plutôt que Kafka a pensé à la coercition de l'Etat, ou bien — c'était chez

lui une obsession — à la question juive. Kafka n'agit pas, d'habitude, pour des motifs apparents, mais, dit-il, « pour d'autres raisons qui touchent de très près à mon existence ».

Un livre n'a-t-il pas plus d'un affinité ? En 1914, cinq ans avant de rencontrer Milena Jesenska, Kafka avait écrit l'un de ses plus beaux récits : Tentation au village, qui est tenu pour une première ébauche du Château. S'ébattaient dans ces pages les enfants qui réapparaîtront dans l'école du village de Château. Ils jouent et rient, non pas sous un préau, mais dans les gradins d'une ferme. « Plusieurs enfants venaient du jardin entrèrent en courant, l'un d'eux tomba tout de son long et se mit à pleurer, les autres s'arrêtèrent au milieu de leur course et restèrent dispersés dans la chambre, le vieux dit : Allez dormir, les enfants ».

Le théâtre répétitif

Dans les récits de Kafka, les enfants sont comme des coups de vent qui apportent une trêve, une respiration. Les adultes y paraissent toujours tendus, engagés dans un combat. Ils n'ont pas un désir de persécution, exactement, mais un désir d'antagonisme. Les autorités municipales du Château, dans un premier temps, annoncent par erreur à K. qu'il est engagé comme arpenteur. Réaction de K. : « Cela montrait qu'au Château on avait pesté les forces en présence et qu'on acceptait le combat ». Quelques jours plus tard, alors que K. a commencé de croire qu'il obtiendra pas de travail dans ce village, jamais, il apprend qu'en fin de compte la place de concierge de l'école lui est proposée. Réaction de K. : « Le maire estime que je suis capable d'accomplir, pour me défendre, certaines choses que la commune doit contraindre au besoin à me mettre à l'école ».

Ces arripensés, cette altération des faits par l'idée fixe d'un combat, manquent peut-être au spectacle Le Géomètre et le Messager. Isabelle Pousseur est tombée à pieds joints dans deux poncifs du théâtre de ces années. D'une part, elle fait interpréter par des comédiens différents, qui se succèdent, un seul et même personnage. Cette pratique a pour origine les exercices d'élèves, en cours dramatique, et aussi, d'une façon bien plus crébrale, certains écrits de psychanalyse. D'autre part, le texte de la pièce est constitué par huit ou dix phrases, pas plus, lesquelles sont redites et redites, durant toute la soirée. C'est le théâtre répétitif.

Enormes dépenses de décors mobiles, d'éclairages, de costumes. Un spectacle très lourd, dans tous les sens du mot. Kafka dirait qu'Isabelle Pousseur, pour se défendre d'un ne sait quel soupçon, a contre-attaqué en force. La lumière et la bouffée d'air frais de la soirée, ce sont ces enfants sur la scène : leurs visages sont attachants, ils ont une liberté, une aisance. Ils sont moins bruyants que dans le livre de Kafka, moins remuants. Pourquoi pas ? Ils irradient un mystère. N'oublions pas que quelques-unes des pages les plus attachantes de Kafka sont celles où il apparaît lui-même, soi-disant, sous les traits d'un petit garçon. Citons celle-ci, prise au hasard : « Il est là, la poitrine rentrée, les épaules en avant, avec des bras qui pendent et des jambes qu'il peut à peine soulever. C'est un chauffeur. Il prend une pelletée de charbon et la jette dans le four plein de flammes. Un enfant s'est glissé furtivement à travers les vingt cours de l'usine et le tire par son tablier de cuir : Père, lui dit-il, je t'apporte le repas ».

MICHEL GOURNOT.

Château des Carmes, 22 heures. Jusqu'à 1^{er} août.

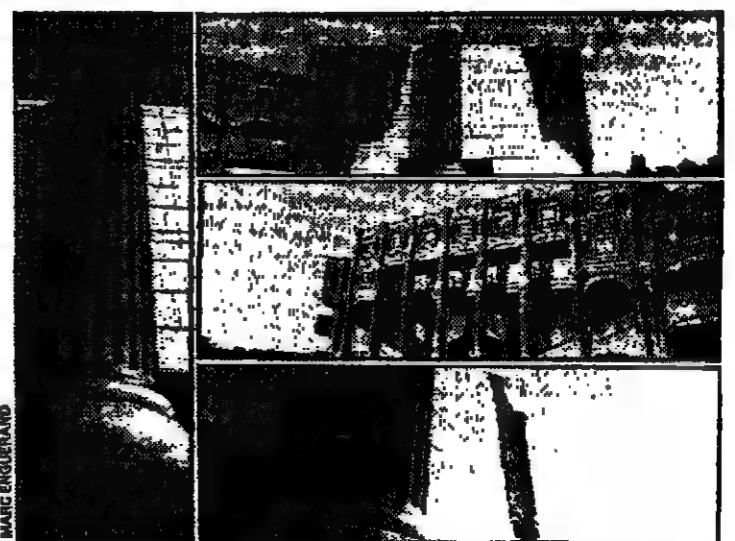
Les Rencontres internationales de Miramas

Mirage et réalité

Un théâtre post-moderne dans une ville nouvelle, des Rencontres internationales ambitieuses, c'est le double pari de Miramas.

ON se frotte les yeux : le palais des mirages surgit d'un terrain vague où des végétations sèches rappellent l'état sauvage. Des briques rouges forment des arcades muettes et, au milieu du bâtiment, une colonne tronquée, d'un bleu intense, s'élève en façade sur un dégras de céramique blanche. Derrière son fit, une entrée dessine une ombre. Car la merveille est pénétrable. Elle porte en ses flancs un théâtre où un même jeu de citations combine dans la briquette, le bois de pin des charpentiers, le velours des fauteuils, et par la grâce des colonnes, d'arabesques, de galeries, des allusions au Globe élisabéthain et au Colisée de Rome. La jonglerie entre mémoire, architecture moderne et technique très évoluée est à son comble quand le rideau de fond, qui est de verre, s'élève pour ouvrir l'espace intérieur sur son double, un théâtre de plein-air à l'ambigu dont les gradins sont couronnés de colonnes doriques supportant un appareillage métallique pour projecteurs...

On est à Miramas, à quelques lieues de la vieille cité dominée par le château de Berre qui, à onze kilomètres, bordé d'oliviers et de pins, paraît plus hellénique que pétrolier. Inauguré en septembre 1986, l'incroyable mais vrai Théâtre de la Colonne a été voulu par la municipalité, dirigée par Georges Thorrard. Il est dû à un architecte, Jean-Jacques Morisseau, à qui on avait demandé de marquer d'un signe monumental le cœur d'une zone à urbaniser. Le théâtre et le lycée, de même style, qui lui est accolé, doivent donc



Le Théâtre de la Colonne à Miramas

déterminer la « mise en scène » de la ville nouvelle, encore en projet.

On s'interroge, pourtant. Une population de vingt-deux mille âmes peut-elle alimenter régulièrement et spectateurs une salle intérieure et un théâtre en gradins, respectivement de huit cents et six cents places ? Pier, à juste titre, de son instrument, le directeur technique estime qu'en jouant sur le dispositif mobile de la salle et en présentant des manifestations allant du théâtre classique à l'opéra, au concert de rock et aux variétés, on peut satisfaire une clientèle suffisamment large.

Pour l'été, on compte sur le « Miramas estival » composé de trois volets : les Soirées de Miramas, un festival coproduit par Radio-France et Montpellier, et enfin les Rencontres internationales de théâtre. Corine Zaibenberg et Michel Benedetti dirigent celles-ci avec l'ambition déclarée de les substituer au Festival mondial de Nancy et au

Théâtre des Nations. Avec un budget de 800 000 F cette année, ils se contentent d'accueillir six spectacles représentant la Suède, l'Italie, le Congo, la France, la Belgique et l'URSS.

C'est le vieux Otomar Krjca qui a réglé le premier d'entre eux pour la compagnie suédoise de Vetsaras. Le spectacle a eu lieu sur un espace défini par des toiles peintes. Mais apprécier Molière en suédois n'est pas facile, même pour un public averti — d'ailleurs peu nombreux.

La plupart des autres représentations étaient heureusement données en français. Le clou cependant était *Vie à vie*, en russe, par Anatoly Vasilev. Le spectacle n'était pas à sa place dans cet espace trop grand. On peut se demander si les animateurs des Rencontres n'ont pas mis la barre trop haut, et s'ils peuvent, seuls, conduire une telle aventure. Peut-être devraient-ils prévoir une collaboration avec le Festival d'Avignon.

JEAN-JACQUES LERRANT.

V.O. : 14 JUILLET ODÉON - 14 JUILLET BASTILLE - 14 JUILLET BEAUGRENELLE - PATHÉ MARIIGNAN - PUBLICIS ÉLYSÉES - GAUMONT HALLES - GAUMONT PARNASSE
V.F. : PATHÉ IMPÉRIAL - GAUMONT CONVENTION - GAUMONT ALÉSIA - MIRAMAR - PATHÉ CLICHY - NATION - FAUVETTE - ST-LAZARE PASQUIER - U.G.C. MAILLOT
Bénévoles V.F. : VERSAILLES - PATHÉ BELLE-ÉPINE - C2L ST-GERMAIN - FRANÇAIS ENGHEN - 4 TEMPS DÉFENSE - PATHÉ CHAMPIGNY - BOULOGNE GAUMONT OUEST - ARIEL RUEIL
GAUMONT ÉVRY - 3 VINCENNES - ARTEL CRÉTEL - ARTEL NOGENT - VÉLIZY CHARTRES



LE TEMPS DU DESTIN

A TIME OF DESTINY

UN FILM DE GREGORY NAVA
MUSIQUE ENnio MORRICONE

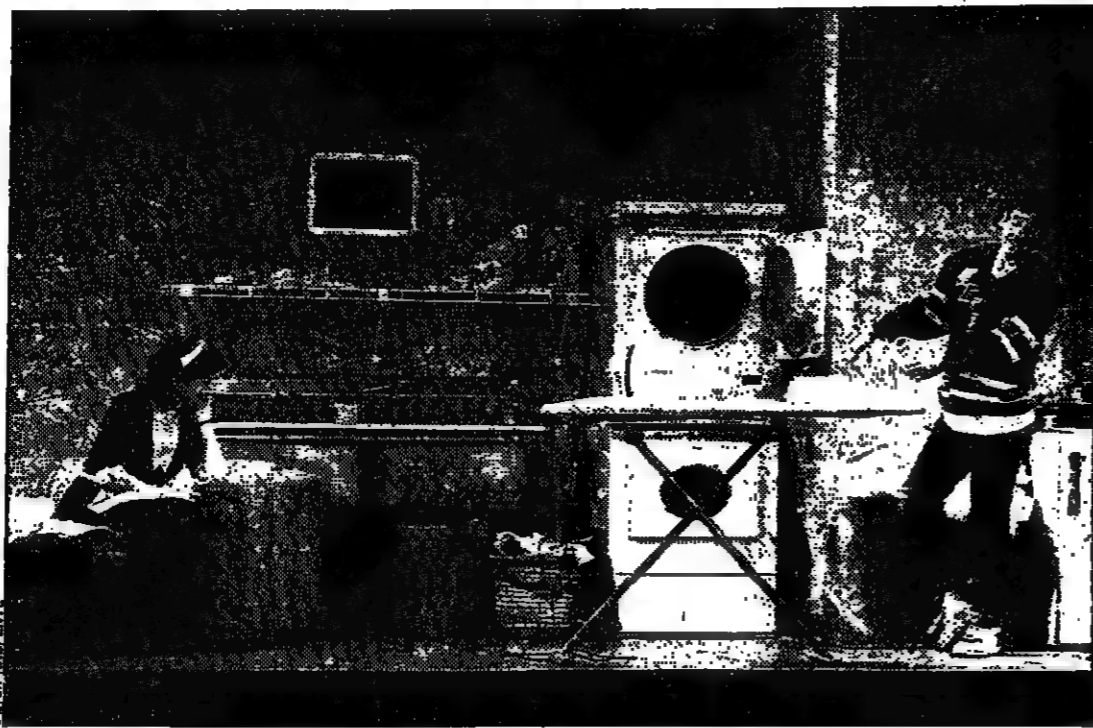


MUSIQUES

Festival made USA

L'opéra qui fait « pschitt »

Opéra bouffe - et opéra bouffe-tout ! - telle était, dimanche 24 juillet, l'affiche du PepsiCo Summerfare Festival, sur le campus de l'université de l'Etat de New-York, à Purchase. A une heure environ de Manhattan, Peter Sellars, l'enfant terrible de l'art lyrique américain, présentait sa relecture des « Noces de Figaro ».



Jeanne Oumerté et Susan Larson dans « Les Noces de Figaro ».

Pour *Européras 1 + 2*, interprété par l'Opéra de Francofort, John Cage s'est livré à un joyeux pillage dans le grenier à opéras européens tombés dans le domaine public : *Carmen*, *la Norma*, *la Walkyrie*, *la Flûte enchantée*, *Parafal*, *la Gioconda*, *le Barbier de Séville*, etc.

Collage happening : on lance les pièces en l'air, on voit comment elles retombent. Elles retombent différemment à chaque représentation. Cage a choisi au hasard des feuilles de partition dans la bibliothèque du Metropolitan ; ses chanteurs obéissent dans leur tessiture à l'aria qu'ils ont envie de chanter - ça peut varier d'une représentation à l'autre. Leurs costumes peuvent avoir un rapport avec ce qu'ils chantent - ou non. Pas de chef d'orchestre, mais une série de moniteurs affichant un décompte digital, tandis qu'une batterie d'ordinateurs, programmés au hasard, régit les lumières et les mouvements de certains éléments du décor : des reproductions en noir et blanc de portraits (ou de détails de portraits) de chanteurs, de compositeurs, ou de maquettes de décor.

Européras 1 dure une heure trente et mobilise dix chanteurs. *Européras 2*, quarante-cinq minutes, on n'y compte que neuf chanteurs. Pourquoi ? Pourquoi pas. Pour le spectateur non inconditionnellement cagien, le voyage à travers ce musée sonore imaginaire un tantinet désorientant du Trivial pursuit, le jeu pourrait durer un heure de plus - ou de moins.

Avec les *Noces de Figaro*, Peter Sellars met en scène son troisième Mozart. Les deux précédents avaient suscité l'idolâtrie et la controverse. Le processus est clair : transposer l'action dans un cadre contemporain. Son *Cost fan tuete* se passait dans un restaurant fréquenté par des vétérans du Vietnam, son *Don Juan* avait pour cadre le Harlem hispanique.

Les *Noces* se déroulent dans un duplex situé au cinquante-deuxième étage de la Trump Tower, un immeuble pour milliardaires sur la Cinquième Avenue. Le premier acte se passe dans la chambre à coucher de Suzanne et Figaro - le comte leur a royalement attribué la buanderie, avec lit pliant entre machine à laver et table à repasser. C'est le décor du troisième acte qui soulève l'admiration. Il est délicieusement et ironiquement tape-à-l'œil, avec vos somptueuses sur les toits et les buildings de Manhattan. Le quatrième acte (qu'il fait beau ce soir

sous les grands maronniers...) est carrément replacé sur la terrasse du duplex, où même les pins miniatures ont l'air d'être en plastique.

Le jeu de la transposition est amusant à jouer : Baribolo a un téléphone cellulaire, le comte joue du revolver et les invités de la noce prouvent (grâce au chorégraphe Mark Morris) qu'on peut bouger disco sur du Mozart. Chérubin a une allure de punk joueur de hockey ; loin de poser à l'ingénu en bas de soie, il est un adolescent hirsute violemment tourmenté par sa sexualité naissante. Dès lors, la scène de l'acte II où la comtesse le destabille est d'un érotisme généralement absent des productions à perruques poudrées. Bien sûr, ça et là, la transposition coince (tout ce qui concerne le droit de cuissage, la hiérarchie féodale et l'envoi à l'armée de Chérubin supporte mal le voyage), mais, là-dessus, Sellars passe très vite.

En revanche, il ne passe pas sur l'exigence musicale. Sa partition est

« intégrale ». Traduites que sont maintenant les arias attribuées aux personnages mineurs, souvent coupés. Un adapto instrumental grand maintenant place entre le premier et le deuxième acte. De plus, « en accord avec la coutume en vigueur au dix-huitième siècle », écrit Peter Sellars, une aria destinée à Chérubin a été rétablie là où, au troisième acte, le livret original viennois l'avait prévue. Il s'agit du *Moto di Gioia K579* écrit pour la reprise des *Noces* en 1789 (il devait remplacer celui de Suzanne, *Deh vieni*, au dernier acte).

L'opéra est interprété par la troupe qui emigre généralement le jeune metteur en scène à Boston. Une mention particulière pour Sanford Sylvan (*Figaro*) et James Maddalena (*Almazava*) qui étaient respectivement Chou En-lai et Richard Nixon dans *Nixon à Pékin* (*Le Monde* du 5 novembre). L'an prochain, le PepsiCo Summerfare a prévu d'inscrire à son programme la trilogie Mozart-Sellars.

HENRI BEHAR.

Salzbourg

Un océan

La soixante-neuvième édition du plus prestigieux des festivals, celui de Salzbourg, s'ouvre ce 27 juillet.

Le gratin des mélomanes viendra s'y abreuver comme à l'accoutumée d'opéras de Mozart (« la Clémence » et « Don Giovanni » notamment, par le duo Levine-Ponnelle), d'un cycle Schubert (par Brendel), des quatuors de Beethoven par les Alban Berg. Professeur d'histoire à l'université de Washington, auteur d'une « Histoire du Festival de Salzbourg » parue à Londres, aux Etat-Unis et prochainement éditée en Allemagne, Stephen Gallup évoque le Salzbourg d'il y a cinquante ans, quatre mois après l'Anschluss.

Le 23 juillet 1938, Wilhelm Furtwängler ouvrit le Festival de Salzbourg à la tête de la Philharmonie de Vienne avec les *Maîtres chanteurs* de Wagner. Joseph Goebbels, Rudolf Hess et d'autres notables nazis étaient dans l'assistance : ce soir-là, le public ressemblait à un océan d'uniformes et de croix gammées. Depuis le 11 mars, jour de l'Anschluss, tout était changé. L'Autriche était entrée dans un processus d'intégration au Reich hitlérien et les pratiques courantes chez les nazis - autodafés de livres, persécutions raciales et politiques, développement d'un Etat totalitaire - s'appliquaient désormais à cette nouvelle province allemande.

A l'évidence, le Festival de Salzbourg était un objectif de première importance dans la politique de « réorganisation » des nazis. N'était-il pas devenu depuis 1933 un point de rassemblement pour l'art allemand libre, dégagé de toute idéologie raciale ? Il était apparu comme le grand rendez-vous d'été de l'élite internationale des poètes et des poétesses, des aristocrates par le sang ou par l'argent, qui, tous à leur manière, témoignaient de leur attachement à la fois au grand art et à la préservation de l'indépendance autrichienne. Et, sous les baguettes de Bruno Walter et d'Arturo Toscanini, avec la puissance magique du *Faust* de Reinhardt, Salzbourg avait atteint des sommets de succès artistique et financier.

Depuis 1933, ce succès était une épine dans le pied des nazis. La ville avait subi de fréquents bombardements, le spectacle effrayant de gigantesques croix gammées en flamme sur les collines allemandes qui dominaient la ville, et des pluies de pamphlets menaçants lancés dans le ciel par la Luftwaffe. Hitler avait imposé une taxe de 1 000 marks pour les Allemands qui souhaitaient voyager en Autriche, décimant ainsi l'audience allemande du festival. Par ailleurs, Goebbels jouait au chat et à la souris avec la direction du festival, qui, jusque-là, avait dépendu d'artistes allemands.

Souvent, le ministre de la propagande donnait son accord tacite pour tel interprète, puis le retirait à la dernière minute. Après 1936, quand l'Autriche et l'Allemagne signèrent un traité d'ordre culturel, la situation s'améliora légèrement, mais la tension était encore élevée à la frontière de Freilassing, qui n'est qu'à quelques kilomètres du Festspielhaus. Les Allemands ne revinrent pas. Ils furent remplacés par des festivaliers toujours plus nombreux en provenance d'Angleterre, de France, d'Europe de l'Est et des Etats-Unis.

En février 1938, la direction du festival était en pleine euphorie. Les entrées étaient de beaucoup supérieures à celles de 1937, l'année des plus grands profits enregistrés en dix-sept ans de festival. Même après la fatale ren-

PHOTO

Au Centre culturel français de Tchécoslovaquie

Le hérisson de Prague

La capitale tchèque respirent du travail réalisé en trois ans par un attaché culturel français amoureux de cette ville.

Le Centre culturel français de Prague est situé à quelques pas de la place Venceslas. Il abrite derrière son austère façade 1930 une salle de cinéma de deux cent soixante places, une bibliothèque de cinquante-trois mille volumes et un local polyvalent où alternent les expositions de peinture (Combas, Laurent Joubert, Patrick Raynaud), d'architecture (« Banlieues 89 ») et surtout de photographies. Michel Métayer, quarante et un ans, germaniste de formation, est arrivé de Bonn à Prague le 1^{er} septembre 1985. « La photographie a tous de suite été une priorité, remarque-t-il. D'abord, parce qu'elle est aisée à transporter. Encore que nombre d'œuvres actuelles soient de grande taille. Ensuite, parce qu'il y a dans ce domaine une très forte tradition tchèque, issue de Dřitel et Sudek. »

« L'image est un bon moyen de se comprendre sans parler la même langue. Mais valoriser seulement la culture française ne suffit pas. Mon rôle consiste à créer des contacts, à susciter des échanges. La demande, ici, est énorme, mais les références ne sont pas les mêmes qu'en France. »

En réalité, Michel Métayer s'est pris d'un amour absolu pour Prague. Son activité est intense. Il a monté jusqu'ici huit ou neuf expositions par an. Il y en aura vingt-cinq en 1988. Non content de se répandre dans la ville, son activité s'étend aussi dans le reste du pays, en Slovaquie, comme François Méchain qui expose ses

sculptures éphémères, en sites naturels, à 100 kilomètres de Prague, près de Hradec-Kralove.

Il présente donc les classiques (Man Ray, Blumenfeld) à côté d'artistes contemporains (Patrick Bailly Maître Grand, Feigenbaum et Fleischer, ces derniers pensionnaires de la villa Médicis). Sa rétrospective Cartier-Bresson (« Paris à vue d'œil ») remporte un triomphe (trente mille visiteurs), comme les « Chambres d'amour » et « Chambres d'or » de Faucon. Si montrer Drahoš, exilé depuis vingt ans, serait une provocation, il intègre les travaux de ce photographe à l'exposition « Constructions et fictions » présentée après Venise par Régis Durand.

« Mon rôle n'est pas d'exposer les artistes tchèques. Mais il m'est arrivé de soutenir des créateurs de ce pays, boursiers en France. L'art tchèque est moins connu chez nous qu'en Hollande et en Allemagne. Je m'efforce de faire connaître aussi la peinture et le cinéma. Mon but était de faire du Centre culturel français un lieu actif, totalement intégré à la vie pragueoise. »

Autour de lui, Métayer a tissé tout un réseau de connivences et d'amitiés. En sa compagnie, on peut découvrir, de nuit, sur un coin de table, dans une cave, les tirages des jeunes opérateurs locaux. Ainsi, Tono Stavo, vingt-huit ans, leader de la nouvelle génération. Un travail qui s'inscrit dans le droit fil d'une tradition : celle de George Platt Lynes, dont il a hérité le sens de la composition de groupe, et d'Irving Penné, présent il y a trois semaines dans la capitale avec Helmut Newton.

On peut aussi passer des heures, au cinquième étage d'un HLM de briques grises, dans l'appartement tamisé de Jan Saudek, pour découvrir ses dernières créations. Visiter à Konepova, dans la proche banlieue, l'atelier mythique qui depuis vingt ans lui sert de studio. Et, en admirant les bâtisses cubistes bordant la Vitava, voir à minuit, dans les rues désertes, un hérisson, solitaire, rasant les murs du Musée d'histoire naturelle.

Michel Métayer quittera Prague le 31 août prochain. Muté en Allemagne, il prendra à Fribourg un nouveau départ.

PATRICK ROEGIERS.

CHATEAU DE CHENONCEAU
Tél.: (16) 47.23.90.07
WEISBUCH
Jusqu'au 30 Octobre

Orchestre National de Lille
Région Nord/Pas de Calais
Directeur : Jean Claude CASADESUS
CONCOURS DE RECRUTEMENT DE MUSICIENS
- 1 Harpe Solo 06 Septembre 1988
- 2 Violons Tuttiestes 29 Octobre 1988
- 1 Percussionniste (claviers, accessoires) 31 Octobre 1988
- 1 Alto Tuttieste 07 Novembre 1988
Date limite de dépôt de candidatures :
Harpe : 27 Août 1988 - Violon : 20 Octobre 1988
Percussion : 20 Octobre 1988 - Alto : 29 Octobre 1988
Orchestre National de Lille - 3, place Mendès France
BP 119 - 59027 LILLE Cedex - Tél. : 20.54.67.00

OPERA DE PARIS
RESERVEZ VOS PLACES AU 47-42-53-71

VOTRE TABLE CE SOIR
DINERS
RIVE DROITE
CAVEAU FRANCOIS-VILLON
AUX HALLES, DANS DES CAVES DU XV^e, SOIREE MUSICALES, avec GUITARE. Déj. Souper jusq. 24 h. Menu 120 F/Dim. Lundi 170/200 F.
RIVE GAUCHE
RESTAURANT THOUMIEUX 47-05-49-75
LA CREOLE 43-20-62-12
TERRASSES - PLEIN AIR
ALSACE A PARIS 43-26-89-36
LA TOUR D'ARGENT HUITRES TOUTE L'ANNEE POISSONS DU MARCHÉ

1938 de croix gammées

Le festival de Salzbourg... (This section contains a large block of text, likely a continuation of the Salzburg article or a separate article, but the text is mostly illegible due to the image quality and bleed-through from the reverse side of the page.)

Un océan

1938 de croix gammées

contre à Berchtesgaden entre le chancelier autrichien von Schuschnigg et Hitler, les autorités de Salzbourg envoyèrent des communiqués en Europe et aux États-Unis (d'où venait l'essentiel des réservations) pour affirmer qu'il n'y avait pas de problèmes et que le festival aurait lieu dans la paix et la tranquillité.

Toscanini, pas dupe, envoya un câble à Franz Rehr, gouverneur de la province de Salzbourg et homme-clé du festival, avec ces simples mots : « Face à situation change, dois annuler ma participation. » Malgré les efforts désespérés des directeurs pour faire revenir le maestro, Toscanini ne céda pas.

Rétablir la tradition « allemande »

Quelques semaines plus tard, les Allemands arrivaient. De mars à juillet, la hiérarchie nazie s'engagea dans un débat confus et navrant sur ce que le Salzbourg « allemand » devait être. Bien sûr, on ne verrait plus les noms de Reinhardt, Hugo von Hofmannsthal, Toscanini et Rehr. Bernhard Paumgartner, qui avait apporté au festival une contribution extraordinairement précieuse en remettant à l'honneur les œuvres « mineures » de Mozart, fut accusé d'infamie morale et politique. Seule la présence d'un vieil ami au sein du gouvernement nazi à Vienne l'empêcha de connaître pis que l'exil.

Cependant, il Goebbels et Goering entendait détruire la tradition « juive » de Salzbourg (notion étendue bien évidemment à de nombreux ariens antinazis), par quoi la remplacer ? Goering déclara à Vienne que le Reich rétablirait la tradition « allemande » de Salzbourg, ce qui était bien sûr impossible puisque cette tradition avait été dès l'origine l'œuvre d'hommes - comme Reinhardt, Hofmannsthal et Walter - désormais considérés comme les corrupteurs de l'art allemand.

Un autre élément entraînait en jeu : le souci qu'avaient les nazis de leur image. Ils voulaient prouver au monde qu'ils pouvaient faire mieux que leurs prédécesseurs. Il devint rapidement clair, cependant, que, malgré le changement de quelques noms et le racolement des programmes, le festival de 1938 serait à peu près l'équivalent de celui de 1937, au moins dans sa partie symphonique et lyrique.

Enfin, le grand problème était d'organiser et de financer une entreprise culturelle immense à une époque où tout l'appareil administratif et politique de l'Autriche était sens dessus dessous. Le festival, à présent, était dirigé depuis Berlin. Il fallait très souvent engager de nouveaux chanteurs, de nouveaux metteurs en scène, de nouveaux metteurs en scène, de nouveaux metteurs en scène logistiques gigantesques. Il est même assez remarquable que les nazis aient maintenu le festival étant donné le contexte de chaos contrôlé qui fut celui des premiers mois de l'Anschluss.

Et fin de compte, le festival de 1938 ne démontra en rien la capacité des nazis à créer un festival « allemand ». Ce fut une célébration de ce qui avait été auparavant. Toscanini et Walter avaient été remplacés par Furtwängler, Hans Knappertsbusch, Vittorio Gui et l'étoile montante : Karl Böhm. Mais les opéras étaient les mêmes que par le passé et les distributions, renforcées par quelques nouveaux chanteurs de Berlin, n'étaient guère différentes de celles de 1937. Certes, le nom d'Herbert Graf manquait à l'affiche des *Maîtres chanteurs* (il avait émigré), mais le nouveau chef, Erich von Wymetal, n'avait ni le temps ni l'envie de saboter le travail de Graf. Il en fut de même pour les autres ouvrages.

Au théâtre, en revanche, il y eut de vrais changements. Impossible pour les nazis de monter *Jedermann* et *Faust*, car ces deux pièces étaient étroitement asso-

ciées à Reinhardt le homi. Pour remplacer *Faust*, on fit appel à Heinz Hilpert, de Berlin, pour diriger l'*Egmont* de Goethe, dans le même endroit. Hilpert avait été un proche collaborateur de Reinhardt, et, quand ce dernier avait quitté le théâtre allemand de Berlin en 1935, il avait demandé à son ami de rester et d'en prendre la direction. Ainsi, *Egmont*, dans le style et dans la mise en scène, fut du Reinhardt sans Reinhardt.

Les tentatives des nazis de monter une pièce en plein air dans le square de la cathédrale (le Domplatz) pour remplacer *Jedermann* échouèrent faute de temps, d'argent et d'inspiration. Cela valut peut-être mieux pour les nouveaux maîtres de l'Autriche. La production de Reinhardt avait été un grand choc artistique. Toute tentative pour la remplacer était vouée à l'échec.

Salzbourg 1938 ne fut donc pas un renouveau mais un hommage au passé. L'atmosphère, pourtant, avait changé. Puisque tous les efforts pour faire revenir le public international avaient échoué, Goebbels comprit que toute l'Allemagne se moquerait de lui si les rues et les sièges de Salzbourg restaient vides. Les rares touristes sur lesquels on pouvait compter étaient les Italiens en raison des nouveaux liens établis entre Hitler et Mussolini.

Un déficit d'un million de marks

C'est pourquoi, dans le cadre du programme « La force à travers la joie », des centaines d'Allemands de condition très modeste ou à peine moyenne furent entassés dans des bus, la plupart (à en croire du moins les critiques de l'époque) ne brûlant pas d'intérêt pour les œuvres de Mozart, Wagner, Verdi ou Strauss. Et si le public était différent - et guère respectueux de ce qui lui était offert, - la ville elle-même était une fête du nazisme. Des croix gammées ornaient chaque fenêtre, chaque boîte aux let-

tres, et chaque jeune fille, chaque mère de famille, rehaussait sa tenue de motifs fascistes.

Cette ambiance pesante n'échappa pas au petit nombre des critiques occidentaux qui firent le déplacement. La plupart, sinon tous, furent horrifiés par la propagande nazie débordante, les drapeaux, l'inculture musicale patente du public. Aucun ne pouvait admettre de voir les officiers nazis s'asseoir aux mêmes tables du café Bazaar où, les années précédentes, ils avaient aperçu Bruno Walter et Lotte Lehmann.

Les critiques tentaient avec peine de ne pas se laisser aveugler par le cérémonial officiel répandu dans les rues pour se concentrer sur les œuvres représentées. Les comptes-rendus dont nous disposons permettent de penser que les représentations furent d'une tenue plus que bonne, ce qui n'est pas surprenant étant donné le talent des chefs et des chanteurs. Certains, d'ailleurs, ne devaient pas cacher leur satisfaction : ceux-là mêmes qui, des années durant, avaient mal digéré le snobisme de la clientèle salzbourgeoise riche et célèbre. Ils firent remarquer que le but des fondateurs avait été infailliblement de monter un festival pour le peuple, riche ou pauvre.

Pour les nazis, le festival fut néanmoins un échec, en dépit de son bon niveau artistique. On avait espéré que les spectateurs viendraient du monde entier ; et, en désespoir de cause, on avait fait venir à grands frais des ouvriers à Salzbourg. Le déficit s'éleva finalement à 1 million de marks. Cette saison-là, le ministre de la propagande annonça que Salzbourg serait rétrogradé au même niveau que les festivals de Munich, Düsseldorf, Francfort et Heidelberg. Bayreuth aurait le pas sur tous.

Salzbourg n'allait retrouver son éclat que dix ans plus tard, après l'abdication du Reich.

STEPHEN GALLUP. Traduction Michel Braudoux.

Sonny Rollins à Antibes Le ténor qui rit aux étoiles



Exclusivité du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins, la section Jazz in France, avec notamment Grappelli, Solal, Lockwood, Portal et Lubat, est une heureuse initiative. Elle couronne une manifestation d'où partent des tournées importantes (Superjax, Nina Simone, Jean-Luc Ponty), mais qui veut trancher avec les programmes tout faits : Sonny Rollins donne, vendredi en clôture, son seul concert européen de l'éché.

De ses premiers groupes de rhythm'n'blues Rollins a gardé le goût d'une expressivité puissante. Puisqu'il ne pouvait être Parker, pas plus lui qu'un autre, il a pris la part d'élargir la sonorité dans et volumineuse de Coleman Hawkins aux limites du ténor. C'est ce volume qui sautait, dès son entrée en scène, et l'impression de force.

Pour Rollins, la carrière se fonde avec une quête patiente, têtue, de l'unité en lui et du son qui la présente. Après avoir produit l'exemple d'une mobilité particulière (à tous les degrés que j'ai enregistrés jusqu'en 1960 avaient cette particularité, et j'ose dire, de ne pas se ressembler. Ils mettaient en évidence non pas un, mais plusieurs styles), il cherche à s'unir, à se rejoindre, sans cesse échappé et bientôt installé, tous passés confondus, dans un plaisir de la volubilité qui fait de chacun de ses concerts une aventure.

En scène, Rollins débambule, va, vient, lance le pavillon de son ténor aux étoiles, rit en jouant, arpege la musique d'un pas ample, saisit le son à bras le corps, dans une joie communicative, fendue par le ressassement de la formule et l'élargissement du volume. Comme d'une épreuve physique sans exploit ni recette, qui prétendrait susciter on ne sait quelle communion renouvelée. Rollins ne termine pas un concert comme il le commence. Mais nous, nous n'en sortons jamais comme nous y sommes entrés.

« Ma musique vise à une expression profonde et forte. C'est cela que je désire manifester, une force, oui, et une profondeur sensibles. Je ne maîtrise pas tous les éléments d'un concert, mais je suis souvent heureux du résultat. Au premier regard, ma musique relève de l'exercice. Physique ou pas, expressif ou pas, appelée-le comme vous voulez, c'est un exercice. Je le ressens ainsi. Je suis comme un athlète, contraint de me maintenir en permanence en grande condition. C'est l'élément essentiel de mon jeu de scène. Il suppose beaucoup de soin et de préparation. Le souffle est ce qui me préoccupe le plus. La musique

se fonde dans le capot du soufflé. Quand le souffle est là, la présence assurée, la force intacte, la musique vient d'elle-même. C'est pourquoi j'aime vraiment jouer en public. Le concert est une rencontre et un échange. Mais pour recevoir d'un public, il faut commencer par lui donner énormément. Pour moi, l'enregistrement ne correspond plus à ce désir, il est d'un autre ordre. Il met en jeu d'autres tensions, d'autres flux que ceux qui circulent dans un concert. J'ai pour ainsi dire programmé pour la fin de l'année, avec le même groupe et Bob Cranshaw, mais c'est l'aventure du concert qui me passionne.

« Je travaille chaque jour en commençant par des exercices classiques et une part d'improvisation. D'un côté, la musique, la composition, l'élaboration de nouvelles formules, de l'autre, le souffle, le phrasé, l'intensité du rythme. C'est un travail très physique qui doit aboutir à se trouver totalement soi-même en face du public. Le public d'Antibes me plaît énormément. Il sait écouter. Il crée une situation où je peux me libérer. J'aime jouer devant des gens de tous âges. J'essaie de faire en sorte que chaque concert soit un moment heureux, reconfortant, porté par l'espoir, par l'optimisme. »

« Les temps ne sont pas à l'optimisme ? Ma musique, si. » FRANCIS MARMANDE.

* Festival d'Antibes-Juan-les-Pins : Martial Solal, Machado, Manuel Rocheman (le 27 à 18 h) ; Stéphane Grappelli, Didier Lockwood (21 h 30) ; Claude Barthélemy, Louis Scavia (le 28 à 18 h) ; Michel Portal Unit, Bernard Lubat, Antoine Hervé, Christian Escoudé (21 h 30) ; Sonny Rollins (le 29). Tél. : 93-61-04-98 ; 93-33-95-64.

Keichi Tahara au Palais de Tokyo

Figure de proue



Le Japonais Keichi Tahara expose au Palais de Tokyo des portraits d'artistes : Robbe-Grillet, Beuys, Xenakis ou Klossowski.

KEICHI TAHARA, trente-sept ans, établi en France depuis 1972, s'adonne depuis près de dix ans à l'art du portrait. D'abord par plaisir, puis à la demande d'un magazine japonais, il a ainsi photographié une centaine de personnalités de

moitié des arts comme Peter Brook, André Masson ou Alain Robbe-Grillet.

Moins inspiré par l'œuvre que par la personne, il montre le rapport qui s'établit avec les sujets, saisis dans leur décor familier, lors de séances qui n'excèdent pas dix minutes. Pour lui, poser n'est pas un moyen d'affirmer une identité idéale. Créateur de son propre monde, l'artiste devient un acteur qui joue et n'a plus pour image qu'une identité figurée. L'art du

portrait envisagé comme un acte d'imagination équivalait à piéger les apparences par la force de la lumière qui n'existe que par l'ombre.

Résumant à la fois l'œuvre et l'artiste, redoublant l'impression du masque par le surdimensionnement d'un univers intérieur, ce portrait à visage découvert confirme la pensée de Kantor selon laquelle « dans l'art il y a quelque chose à quoi on ne peut accéder que par la porte de la mort ».

Ces trente-six portraits presque tous pris à Paris entre 1979 et 1987, sont admirablement servis par des tirages géants, étalés sur une cimaise circulaire. Ils constituent l'un des accrochages les plus réussis du CNP depuis son installation au Palais de Tokyo.

P. R. * Keichi Tahara, prix Niepo 1988, attribué par Gens d'images, avec l'appui de la Fondation Hewlett-Packard France, au CNP, Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16. Jusqu'au 15 septembre.

el français de l'histoire... ssion de Prague

CHATEAU DE CHENONCEAU WEISBUCH

COMMUNICATION

Centre Georges Pompidou

Plateau Beauboulogne, rue Saint-Martin (42-72-133). T.L.J. de mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.
LES ANNÉES CINQUANTE. Entre le béton et le rock. Galerie du C.G. Jusqu'au 17 octobre. / Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre.
ARCHE-TRAIN. Atelier des enfants. Jusqu'au 24 septembre.
LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.
DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.
LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.
HÉROS DE PAPIER - LES ÉCRITS COMPLÈTS DES ANNÉES CINQUANTE. Salle d'actualité. Jusqu'au 26 septembre.
LA MÉDIATÉRIQUE. Une architecture en mouvement. Bibliothèque publique d'information. Jusqu'au 15 août.
BERNARD PLOSSU, 1963 - 1988. Galerie du Forum. Jusqu'au 5 septembre.
FRÉSCINO. Galerie des livres. C.G. Jusqu'au 29 août.
FRANK STELLA, 1978-1987. Galerie contemporaine. Jusqu'au 28 août.

Musée d'Orsay

1, rue de la Bellechasse (40-49-40-14). T.L.J. de lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, je. de 10 h à 21 h.
A LA RECHERCHE DES FILMS PERDUS. Exposition de mar. à dim. 23 F. Jusqu'au 4 septembre.
CINÉMATOGRAPHE. INVENTION DU SIÈCLE - AFFICHES DU CINÉMA MUET. Exposition de mar. à dim. 23 F. Jusqu'au 4 septembre.
GUSTAVE LE GRAY. Photographes (1826 - 1882). Entrée : 20 F (13 F dim.). Jusqu'au 14 août.
LE JAPONAIS D'OPÉRA. Exposition de mar. à dim. 23 F. Jusqu'au 16 septembre.
LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE D'ORSAY. Exposition de mar. à dim. 20 F. Jusqu'au 14 août.
RIVIÈRE GRAVEUR ET LITHOGRAFE. Entrée : 20 F. Jusqu'au 13 septembre.
RIVIÈRE PHOTOGRAPHE. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

Grand Palais

Av. de l'Opéra, pl. Châteauneuf, ex. Col-Eiffel.
LE JAPONISME. Galerie nationale (42-56-09-24). T.L.J. de mar. de 10 h à 20 h, mar. jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 17 octobre.
MOI ET LES AUTRES. PORTRAITS DE JACQUES-BENNI LARTIGUE (42-56-37-11). T.L.J. de mar. de 10 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.
TROISIÈME SALON INTERNATIONAL DE L'AFFICHE. Nef centrale. T.L.J. de mar. de 11 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 25 juillet.

Musées

A CHACUN SON CARACTÈRE - FORNIAIRES DIVERS. Deux Forchiaires de sculpture au musée des arts et des styles. Musée Bourdier, 25, rue de l'Étoile (46-47-63-46). Mar. et sam. de 14 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 septembre.
ANNÉES TRENTA, QUARANTA, CINQUANTE. Graphismes et estampe. SEITA. Musée-galerie de la Seine, 12, rue Sarroux (45-56-60-17). T.L.J. de mar. à dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.
BORIS DE MER. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadère (45-53-31-70). T.L.J. de mar. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.
COSTUMES DE VILLE. COSTUMES DE SCÈNE. La collection Umberto Tirelli au palais Piel. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (40-30-32-14). T.L.J. de mar. de 12 h à 30 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 septembre.
D'AXOUM A GONDAR. Moments et manuscrits étiologiques de la Bibliothèque nationale. Bibliothèque nationale, palais des Médailles et Antiques, 53, rue de Richelieu (47-03-43-30). T.L.J. de mar. à dim. de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 août.
DANSEURS ET BALLET DE L'OPÉRA DE PARIS DEPUIS 1871. Musée de l'Histoire de France, archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 26 septembre.
NLS DARDEL. Musée des Arts décoratifs, bibliothèque, 109, rue de Rivoli (40-30-32-14). T.L.J. de mar. de 12 h à 30 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 août.
DELAUROY ET BYRON, CHASSE-RIEU ET SHAKESPEARE. Musée national Eugène Delacroix, 6, rue de Valenciennes (47-03-43-30). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 août.
DOUGÉIN. Sculptures et dessins. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Valenciennes (47-03-43-30). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 11 septembre.

FOLON, MARIE MOREL, JE VOUS ÉCRIE...

Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.L.J. de mar. de 9 h à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 12 septembre.
LES FÊTES AU JARDIN DES TULLERIES (1662 - 1914). Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-77-48-16). T.L.J. de mar. de 9 h à 17 h 15. Entrée : 15 F. (9 F dim.). Jusqu'au 3 octobre.
PIERRE GATIER, 1978-1994 - la vie parisienne. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 4 septembre.
LE JAPON ÉTERNEL. Musée Jacquemart-André, 128, bd Haussmann (42-89-04-91). T.L.J. de mar. de 13 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 septembre.
JARDINS DE FRANCE 1760-1820. PLACE ROYALE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.L.J. de mar. de 10 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 septembre.
LE JOUET DE PARIS. Trésor, valeurs, habitats, anses. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.L.J. de mar. de 12 h à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 septembre.
KIKOINE-YANKEL-CHANA ORLOFF. Peintures-sculptures. Musée Rodin, 77, rue de Valenciennes (47-03-43-30). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.
LESAGE, MAITRE BRODEUR. Musée de la Mode et du Costume, 16, av. Foch (42-86-82-42). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LE RÊVE. Art aux frontières...

Halle Saint-Pierre, musée en herbe, 7, rue Romaric (42-58-74-12). T.L.J. de 10 h à 18 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 30 septembre.
THÉOPHILE-ALEXANDRE STEINLEN. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). T.L.J. de mar. de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 12 septembre.
VRAI OU FAUX ? Copies, lectures, débats. Bibliothèque Nationale, musée de la Mode et du Costume, 16, av. Foch (42-86-82-42). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 4 septembre.

Centres culturels

GUSTAVE EIFFEL, CONSTRUCTEUR (1832-1923). Tour Eiffel, premier étage, champ de Mars. T.L.J. de 10 h à 23 h. Jusqu'au 15 septembre.
GRAVURES ET ARCHITECTURE DU XIXE SIÈCLE. Carré des Arts, place floral de Paris, esplanade du Châteaur. T.L.J. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 septembre.
GRAVURES D'ARCHITECTURE. Parc Floral de Paris, Carré des Arts, place floral de Paris, esplanade du Châteaur. T.L.J. de 9 h 30 à 20 h. Entrée : 4 F. 7,70 F les sam., dim. et jours fériés. Jusqu'au 25 septembre.
LE MOUVEMENT SURREALISTE. PARC FLORAL DE PARIS. Centre culturel de Wallonia-Jacques. 127-129, rue Saint-Martin (42-71-36-16). T.L.J. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 31 août.
LE PASSÉ AU PRÉSENT-ART CONTEMPORAIN DU GREENLAND. Maison du Danemark, 142, av. des Champs-Élysées (42-25-08-80). T.L.J. de 13 h à 19 h, dim. de 15 h à 19 h. Jusqu'au 18 août.
QUAND LES ARABES CARACTÈRENT. La cartographie dans le présent-arabes. Institut de la mode arabes, 23, quai Saint-André (46-34-25-25). T.L.J. de mar. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 4 septembre.

En province

ALENÇON. Gaston Chaliac (1918-1946) : peintures, collages, dessins et objets. Musée des beaux-arts et de la dentelle. Jusqu'au 18 septembre.
ARLES-SAINT-RHONNE. Tant Grand. Église Saint-Martin du Méjan (90-49-36-91). Jusqu'au 31 août.
BEAUVAIS. André Dewantès. Ancien Palais épiscopal (44-53-16-60). Jusqu'au 5 octobre.
BELLAC. René et Suzanne Lefèvre : tableaux, gravures, dessins. André Masson : peintures, dessins et gravures. Maison natale de Jean Giraudoux. Jusqu'au 4 septembre.
BERON. Le défi culturel : de Picasso et Miró à la nouvelle génération. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 18 septembre.
BOURBONNAIN. Collection Soumard. Musée de la Céramique, 20, rue de la République. Jusqu'au 25 septembre; L'art et l'écriture : six-collages hollandais des dix-septième et dix-huitième siècles dans les collections de Bourbons. Jusqu'au 1er septembre.
BOURG-EN-BRESSE. Les gravures de Voisin au 18e siècle. Musée de Brun. Salle capitulaire (74-22-22-31). Jusqu'au 18 septembre.
BOURGES. Jean Béraud. Premier voyageur remis à un artiste du temps d'Ivry et de Louis XIV. Musée du Berry, 4-6, rue des Arènes. Jusqu'au 18 septembre.
CAEN. Espagnols peintes. Moments historiques. Normandie 1850-1950. Musée des beaux-arts. Enclos du château (01-35-28-63). Jusqu'au 26 septembre.
CALAIS. Abraham David-Christus : sculptures. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 31 août.
CARCASSONNE. Hans Haring. Tour Narbonne (68-71-04-10). Ass. Evr. Bergasse; Patrick Bergasse; L'écriture en tant que Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-77-77-38). Jusqu'au 15 septembre.
CASE-DE-PÈNE. Des Américains à Paris : peintures de James Hampton, Norman Blake, David Burt, Sam Francis, Shirley Jaffe, John Mitchell, Ellsworth Kelly, Robert Rauschenberg, etc. Jusqu'au 10 septembre.
CAUJOU-EN-JOSAS. Vêtement aux. Les deux artistes, le lieu idéal. Fondation de l'Étoile, 3, rue de la Manufacture (54-46-46). T.L.J. de mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 23 F. Jusqu'au 4 septembre.
NEULLY-SUR-MARNE. Georges Elu et Jean-Louis. L'Aracine, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-02-79). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.
PONTFRAÏT. Hiver Stohrer. Musée de Pontfrait, Tour-de-Stohrer, 4, rue Lemercier (43-09-02-79). T.L.J. de mar. de 14 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 octobre.
SAINT-DENIS. Salomé. A travers les collections françaises du XIXe siècle à nos jours. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (43-43-45-01). T.L.J. de mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 août.

Centre Germain-en-Laye

LE RÊVE. Art aux frontières... (voir ci-dessus)
THÉOPHILE-ALEXANDRE STEINLEN. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). T.L.J. de mar. de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 12 septembre.

CINEMA
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI

THEATRE

ARCANE (43-38-19-70). Le PUNCH du
Imppour d'Amor : 20 h. Rel. dim.
ARQUIN (43-38-19-70). Le PUNCH du
Imppour d'Amor : 20 h. Rel. dim.
ARQUIN (43-38-19-70). Le PUNCH du
Imppour d'Amor : 20 h. Rel. dim.
ARQUIN (43-38-19-70). Le PUNCH du
Imppour d'Amor : 20 h. Rel. dim.

MUSIQUE

Palais Royal (42-97-39-81). Avant :
20 h 30. Rel. lun.
FOURNIERE (42-41-44-16). Frio-Easo :
20 h 30. Rel. dim.
ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20).
Dien qu'il est tardien : 18 h 30 (Jeu.,
ven., sam.).

MUSIQUE

Palais Royal (42-97-39-81). Avant :
20 h 30. Rel. lun.
FOURNIERE (42-41-44-16). Frio-Easo :
20 h 30. Rel. dim.
ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20).
Dien qu'il est tardien : 18 h 30 (Jeu.,
ven., sam.).

MUSIQUE

Palais Royal (42-97-39-81). Avant :
20 h 30. Rel. lun.
FOURNIERE (42-41-44-16). Frio-Easo :
20 h 30. Rel. dim.
ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20).
Dien qu'il est tardien : 18 h 30 (Jeu.,
ven., sam.).

CINEMA
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI



LIDO
Le plus grand spectacle de Paris.
Un soir on y revient !
20h - dîner dansant, champagne et revue : à partir de 510F.
22h15 et 0h30 - champagne et revue : 350F.
Service compris.
118 bis, Champs-Élysées. Tél. : 45.63.11.61 et agences.

CINEMA

La cinématèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-84-24-24)

MERCREDI
Adèle (1924), de Jacob Protazanov, 16 h; K's Love Again (v.o.), de Victor Saville, 19 h; Les Enfants du mid'ouest (1944, v.o.), d'Irving Thalberg, 21 h.

JEUDI
La Terre (1930), de Alexandre Doujak, 16 h; Keep your seats please (1956, v.o.), de Monty Banks, 19 h; Monsieur Shomou-Ohara (1949, v.o.), d'Irving Thalberg, 21 h.

VENREDI
Et facit fut trompé (1942), de Marc Douglas, 16 h; Oh, Mr. Porter (1937, v.o.), de Marcel Varnel, 19 h; L'Amour m'attend (1950, v.o.), d'Irving Thalberg, 21 h.

SAMEDI
Le Fil de Saint-Paulbourg (1977), de Vercel Pseudonyme, 15 h; Fronts (1932, v.o.), de Tod Browning, 17 h; Okay for Sound (1937, v.o.), de Marcel Varnel, 19 h; Enfants du grand Boulevard (1932, v.o.), d'Irving Thalberg, 21 h.

DIMANCHE
Octobre (1928, v.o.), de S.M. Eisenstein, 15 h; Tabou (1931), de F.W. Murnau, 17 h; Les Enfants du grand Boulevard (1932, v.o.), de Tom Whelan, 19 h; Les Enfants du grand Boulevard (1932, v.o.), d'Irving Thalberg, 21 h.

LUNDI
Ritche.
MARDI
La Nouvelle Babyflore (1929), de Germain Kozloff et Lénora Trauberg, 16 h; Papa d'un jour (1927, v.o.), d'Harry Langdon, 19 h; Histoire de Jiro (1971, v.o.), de Toshiro Shimizu, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (46-26-34-38)
MERCREDI
Paris-Provinces aller-retour: Aller-retour Paris-campagne: Actualités Gannont, Publicité R.F.P. (1981-1985), Goupi Matus Rogoz (1945) de Jacques Becker, (14-30); Actualités: Actualités Gannont, Gannont, 16 h 30; Week-end à Deauville: le Voyage à Deauville (1983) de Jacques Doron, Un homme et une femme (1966) de Claude Luce, 18 h 30; Les Femmes de Voyage (1966) de Jacques Becker, (14-30); Actualités Gannont, Gannont, 16 h 30; Paris mystique: l'Ecole des mannequins (1968) de Jean Rogoz, Coup de foudre (1982) de Denise Kerza, (14-30); Week-end à Deauville: le Voyage à Deauville (1983) de Jacques Doron, Un homme et une femme (1966) de Claude Luce, 20 h 30.

VENREDI
Paris-Provinces aller-retour: Un soir à Paris: les Femmes de l'été (1967) de Pierre Kast, les Déesseuses de Rochefort (1967) de Jacques Demy, 14 h 30; Illusions perdues 1: Bande annonce: Deputé la Joie (1974) d'Yves Boisset, (14-30); Illusions perdues 2: Bande annonce: les Déesseuses de Rochefort (1967) de Jacques Demy, Illusions perdues (1967) de Maurice Casseville, 16 h 30; Parisien et Adrien: Actualités Gannont, Saint-Tropes, devoir de vacances (1952) de Paul Pavot, Deputé la Joie (1974) d'Yves Boisset, (14-30); Week-end à Deauville: le Voyage à Deauville (1983) de Jacques Doron, Un homme et une femme (1966) de Claude Luce, 20 h 30.

SAMEDI
Paris-Provinces aller-retour: Actualités nationales, Actualités Gannont, 12 h 30; Parisien et Adrien: Actualités Gannont, Paris-Tropes, devoir de vacances (1952) de Paul Pavot, Deputé la Joie (1974) d'Yves Boisset, (14-30); Illusions perdues 3: Bande annonce: les Déesseuses de Rochefort (1967) de Jacques Demy, Illusions perdues (1967) de Maurice Casseville, 16 h 30; Paris mystique: l'Ecole des mannequins (1968) de Jean Rogoz, Coup de foudre (1982) de Denise Kerza, (14-30); Week-end à Deauville: le Voyage à Deauville (1983) de Jacques Doron, Un homme et une femme (1966) de Claude Luce, 20 h 30.

DIMANCHE
Paris-Provinces aller-retour: Réminis à Paris: les Gens de l'étrier (1967) de Pierre Kast, Les Femmes de l'été (1967) de Pierre Kast, Le Palais (1973) de Gérard Guin, 14 h 30; Illusions perdues 2: Bande annonce: les Déesseuses de Rochefort (1967) de Jacques Demy, Illusions perdues (1967) de Maurice Casseville, 16 h 30; Aller-retour Paris-campagne: Actualités Gannont, Publicité R.F.P. (1981-1985), Goupi Matus Rogoz (1945) de Jacques Becker, (14-30); Faut pas s'en vanter (1966) de Maurice Casseville, 16 h 30; Aller-retour Paris-campagne: Actualités Gannont, Savoir (1974) d'Alain Renais, 20 h 30.

LUNDI
Ritche.
MARDI
Si vous avez rompu le débat: Paris en court (1932) de Jean Renoir, 16 h 30; Actualités Gannont, Paris en fil de l'ean court (1932) de Jean Renoir, 16 h 30; Anticipation 2084 (1984) de Chris Marker, Bande annonce: Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard, Bande annonce: l'Affaire des divinis fortiori (1984) de William Klein, 18 h 30; la Troisième République: Actualités Gannont, Savoir (1974) d'Alain Renais, 20 h 30.

LES exclusivités
A BOUT DE SOUFFLE (Fr.): Les Trois Luxembourg, 9 (46-33-97-77).
A BOUT PORTANT (v.o.): Action Christian, George V, 9 (45-41-46).

AGUIRE LA COLÈRE DE DIEU (All. v.o.): Accatone (ex Studio Cijes), 9 (46-33-86-86).
LES AMOUREUX DU NE BLOUÏE (cibé, v.o.): Accatone (ex Studio Cijes), 9 (46-33-86-86).

LES ARISTOCATS (A. v.l.): Rex, 2 (42-36-83-93); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).
L'AS DE PIQUE (v.o.): Accatone (ex Studio Cijes), 9 (46-33-86-86).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A. v.o.): Action Rive Gauche, 9 (43-29-44-01).
AVANTI (A. v.o.): Action Christian, 6 (43-29-11-30).
BERRY (A. v.o.): Sept Paranaux, 14 (43-20-32-30); UGC Normandie, 9 (43-29-44-01).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN NINJA. Film américain de John Wood, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

AURORA. Film italien de Maurizio Poni, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BLUENHEAN COP (A. v.o.): Forum Horizon, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LE DÉMIER EMPEREUR (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LES grandes reprises

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All. v.o.): Saint-André-des-Arts 1, 6 (43-26-48-18).
AMÈRE RICOULE (All. v.o.): Studio de la Harpe, 5 (46-34-25-25).

ANGÈLES SANDWICHES (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

AUREVOILE LES ENFANTS (Fr.-All.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BAGDAD CAFÉ (A. v.o.): Gannont Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BEAU CÔTE (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BLUENHEAN COP (A. v.o.): Forum Horizon, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LE DÉMIER EMPEREUR (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LES grandes reprises

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All. v.o.): Saint-André-des-Arts 1, 6 (43-26-48-18).
AMÈRE RICOULE (All. v.o.): Studio de la Harpe, 5 (46-34-25-25).

ANGÈLES SANDWICHES (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

AUREVOILE LES ENFANTS (Fr.-All.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BAGDAD CAFÉ (A. v.o.): Gannont Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BEAU CÔTE (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BLUENHEAN COP (A. v.o.): Forum Horizon, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LE DÉMIER EMPEREUR (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LES grandes reprises

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All. v.o.): Saint-André-des-Arts 1, 6 (43-26-48-18).
AMÈRE RICOULE (All. v.o.): Studio de la Harpe, 5 (46-34-25-25).

ANGÈLES SANDWICHES (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

AUREVOILE LES ENFANTS (Fr.-All.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BAGDAD CAFÉ (A. v.o.): Gannont Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BEAU CÔTE (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BLUENHEAN COP (A. v.o.): Forum Horizon, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LE DÉMIER EMPEREUR (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LES grandes reprises

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All. v.o.): Saint-André-des-Arts 1, 6 (43-26-48-18).
AMÈRE RICOULE (All. v.o.): Studio de la Harpe, 5 (46-34-25-25).

ANGÈLES SANDWICHES (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

AUREVOILE LES ENFANTS (Fr.-All.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BAGDAD CAFÉ (A. v.o.): Gannont Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BEAU CÔTE (v.o.): UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

BLUENHEAN COP (A. v.o.): Forum Horizon, 14 (47-70-72-86); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LE DÉMIER EMPEREUR (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

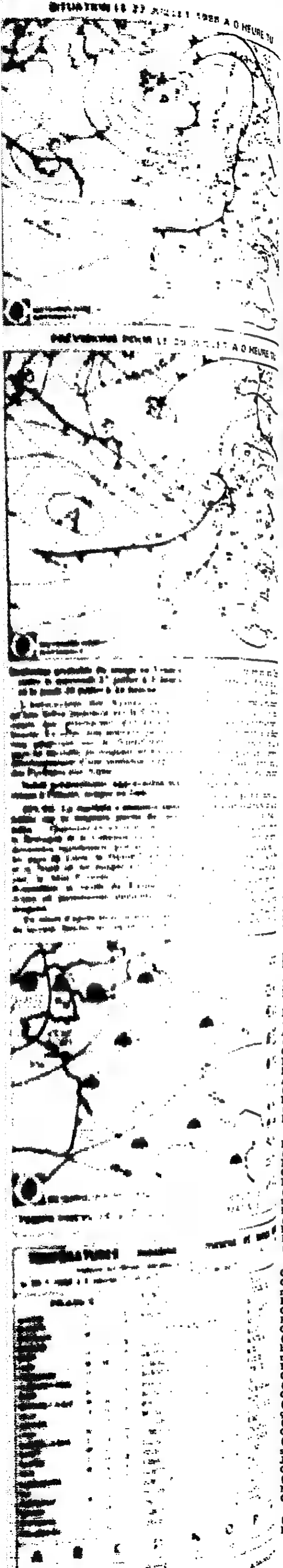
LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); La Gambetta, 20 (46-36-10-96).

LA BARRÉE (Fr. v.o.): Vandyck Opéra, 2 (47-42-97-52).
CRÉMONA (v.o.): Les Trois Balzes, 9 (45-41-46); UGC Normandie, 9 (45-43-16-16); UGC Normandie, 9 (45-

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE



Informations « services »

CONCOURS

Ecole nationale des vétérinaires

- (par ordre alphabétique)
- OPTIION GÉNÉRALE**
- Frédéric Ab Der Halden (4), Antoine Auber (249), David Aebischer (200), Delphine Afchain (228), Olivier Aillaud (69), Cathy Allgave (65), Vincent Allègre (285), Aymeric Allouou (353), Philippe Amar (446), Gwendal André (391), Hélène Arnold (123), Fabrice Assigle (8), Bruno André (30), Jean-Christophe Augustin (239), Philippe Auzanard (61).
- Jean-Marie Bach (89), Emmanuelle Bachet (45), Claire Bararo (416), François Bagatin (218), Laure Balthazard (19), Frédéric Balzani (337), Patricia Bassas (85), Véronique Baudrier (223), Gilles Baratoux (104), Yvonne Baron (360), Cécile Barre (129), Suzanne Bastian (181), Nicolas Bédou (245), Pascal Bédou (215), Florence Beur (67), Bénédicte Benoit (403), François Bayle (276), Angustin Beccari (373), Sophie Bedou (54), Nathalie Bell (107), Sabine Bedu (7), Joannès Bell (428), Delphine Behn (244), Sophie Belloc (132), Sylvain Bellier (109), Bruno Benaim (5), Valérie Bernard (20), Stéphanie Benhamdine (424), Florence Bergia (79), Eric Bernard (180), Pascale Berthier (114), Christophe Bétizone (465), Vincent Beuvry (354), Sylvie Billard (126), Sylviane Bims (392), Stéphanie Birle (420), Sandrine Bisseret (365), Christophe Blanc (248), Marie-Anne Bland (291), Jacques Boiss (23), Sophie Bonnet (266), Christophe Bonviron (292), Frédéric Boucher (228), Samuel Boucher (415), Eric Bouchon (316), Maryse Bonlarand (445), Stéphanie Boudier (43), Laurent Boussau (419), Estelle Bourgeois (234), Marie-Catherine Boutez (393), Jean-Luc Boyer (200), Anne Bréton (177), Céline Bréton (169), Anne Briand (253), Christophe Bruchon (203), Christine Brun (275), Sylviane Buchwalter (396), Anne Bureau (323).
- Guillaume Cachard (161), François Caillaud (368), Patricia Caillaud (51), Isabelle Cairo (14), Fabrice Calabro (147), Charles Calvina (222), Laurence Amy Caronis (325), Christophe Carat (193), Patrick Carpe (282), Eric Cardinale (214), Olivier Caron (35), Franck Carpentier (264), Gél Carron (342), Luc Carville (231), Philippe Caufour (210), David Cuyat (413), Christophe Cazaban (387), Christian Cazals (208), Philippe Chabla (258), Hubert Chabot (28), Bertrand Chauvet (151), Guillaume Chénat (196), Véronique Chevaller (163), Laurence Chevassu (100), Frédéric Chevillon (164), Jean-Marc Chippot (110), Nicolas Chissat (193), Catherine Claverie (430), Sophie Chazal (183), Catherine Coeckert (6), Emmanuel Comoy (165), Philippe Condamin (133), Hugues Costantin (246), Florence Cornu (338), Laurence Cornu (421), Céline Cordière (339), Anne Courcoue (423).
- Suzanne Coutris (287), Laurent Crepe (2), Estelle Croizat (146), Denis Crappa (118), Jean-Michel Cunniff (159), Emmanuel Cuzich (84), Agnès Czarnoch (77).
- Annette Dacry (141), Franck Dairin (372), Marie Dal Corso (314), Anne Dailot (441), Christophe Dantzer (111), Annie Daras (247), Catherine Darnet (27), Corinne Davance (307), Xavier David (404).
- Emmanuel de Villiers de la Noë (362), Arnaud Debrade (269), Christophe Debrose (356), Christine Decamps (452), Eric Deconvelaire (411), Hélène Deguerre (356), Magali Delacoste (29), Romain Delaunoy (289), Armand Delafosse (24), Eric Delahie (443), Didier Delarue (157), Guillaume Delarue (352), Véronique Demorieux (344), Alain Denis (322), Vincent Desrèaux (327), Laurence Desmiers (265), Cécile Desmireux (366).
- Nicolas Dietlin (158), Emmanuel Dorier (259), Hervé Dubach (10), Anne Ducon (236), Denis Dugardin (134), Stéphanie Dunoguy (150), Noëlle Dupuy (83), Luc Dupuy (240), (44), Benoît Durand (188), Florence Durand (390).
- Cécile Eichenlaub (288), Catherine Escobar (137), Catherine Etcheberry (286), Philippe Etienne (206), Gaëlle Evain (460), Bernard Fabry (39), Cyrille Fargier (274), Olivier-Michel Faure (178), Stéphanie Faure-Soudet (138), Clothilde Fauvel (436), Christian Filhal (324), Valérie Filon (294), Dorine Firon (280), Alice Fontaine (16), Didier Fouchard (170), Valérie François (461), Jérôme Frison (383), Isabelle Frayse (304), Richard Froger (308), Emmanuelle Fromont (60).
- Karine Garnet (270), Michel Garin Wichatsky (209), Anne-Marie Garnier (407), Jean-Christophe Garnier (37), Céline Gastinel (326), Emmanuel Gautier (359), Manuel Gauthier (32), Stéphanie Gay (449), Pierre Golebart (426), Christophe Georgens (17), Christophe Gerard (11), Guillaume Gerber (105), Christophe Germain (91), Martine Germain (58), François Gervais (87), Jean-Philippe Ghigo (220), Anne-Sophie Girard (166), Stéphane Girard (82), Cyrille Goussier (42), Françoise Goldajn (211), Sandrine Goldman (48), Françoise Goubin (1), Thierry Goussier (185), Frédéric Goussier (37), Erik Grandière (71), Christophe Grare Grandière (177), Xavier Guasquière (49), Jean-Luc Guéroult (144), Nathalie Guéron (122), Stéphanie Guignot (302), Marie-Christine Guilhien (19), Marie-Danielle Guise (198), Stéphanie Gutzlack (70).
- Igor Hanuier (311), Nicolas Hardy (76), Olivier Hartungel (273), Olivier Hasson (253), Fabrice Hebert (9), Denise Henok (113), Philippe Henri (392), Lionel Herbin (187), Delphine Herriot (382), Anne Hibert (108), Thierry Hirz (116), Philippe Hocquet (440), Philippe Hoffschmidt (315), Didier Homiez (57), Agnès Hursault (72), Christian Husson (296), Virginie Hugues (120), Jean-Christophe Iratzoqui (167), Eric Isaac (136), Jean-Charles Claude Iturbide (190), Jean-Charles Jacot (333), Stéphanie Jacot (156), Paul Jaffres (46), Bruno Jahier (381), Catherine Jallat (306), Pierre Jamin (454), Jean-Marc Jaubert (199), Eric Joseph (173), Jean-Pierre Journal (252), Guy Kane (300), Xavier Kasab (272), Michel Kervorn (331), Béranger Kieffer (154), Anne-Marie Klein (93), Olivier Klein (370), Lydia Kohann (102), Catherine Kohler (204).
- Martine La Goutte (21), Bertrand Lacroix (202), Cécile Lacroix (434), Isabelle Lagrange (439), Véronique Lagrange (38), Florence Lagnaux (463), Eric Lambolze (278), Jean-Marie Lambert (78), Evelyne Landeau (235), Christophe Langlois (75), Laurent Laquerbe (40), Ludovic Laubodière (281), Didier Laroze (160), Bénédicte Larroume (90), Jean-Luc Lasalle (162), Christine Laurent (317), Françoise Le Due (453), Eric Le Gall (398), Carole Le Quemener (388), Pierre Le Tallier (101), Franck Locat (313), François Lecoq (377), Franck Lefebvre (68), Annabel Lefort (237), Thierry Lefrançois (112), Vincent Lehorraux (214), Christophe Lehoucq (208), Henri Salot (332), Jean-Paul Selgas (450), Philippe Selva (171), Olivier Sébillé (96), Olivier Sicut (199), Régine Simon (81), Jean-René Sirin (267), Béatrice Sissaille (459), Etienne Six (347), Laurent Soulier (226), Christophe Sourgen (217), Christophe Sotyer (66), Anne-Françoise Taboulet (342).
- Christophe Thibaut (31), Stéphanie Tabouret (73), Isabelle Tapie (159), Hélène Tauveret (464), Meïlin Tay (367), Sandrine Terrier (121), Isabelle Testant (341), Alain Teyssier (191), Anne Thébaud (349), Pierre-Christophe Thibault (15), Claude Thibault (438), Eric Thibault (392), Frédéric Thiphaine (240), Fabrice Toubin (36), Jérôme Trunetti (355), Laurent Trichet (369), Eric Troacy (143), Régis Urbini (34), Cécile Vachetta (47), Aurélie Valogues (212), Damien Van de Voorde (335), Christophe Van Inghelandt (182), Christel Van Latenstein (401), Jan Van Tuin (189), Laurent Van Vlierberghe (348), Eric Vasseur (400), Jean-François Vasseur (260), Jean-François Vasseur (260), Catherine Vasseur (128), Olivier Vigneron (412), Yann Vigneron (284), Vincent Villennat (172), Dominique Virauc (419), Stéphanie Vitalis (297), Valérie Vogler (41), Guillaume Voinet (58), Françoise Voinet (58), Sophie Wapler (242), Stéphanie Whinn (451), Valérie Yvanoff (222), Valéria Zapata (283), Noora Zogani (295), Muriel Zimmerman (406).
- OPTION AGRICULTURE**
- Eric Bertin (1), Patrick Besse (3), Laurent Combier (2), Rémy Delagrèze (3), Pascal Levy (4), Daniel Solans (6).
- OPTION BICHOCHEIE MOLO-**
- Philippe Brunet (4), Béatrice Courtaud (5), Jean-François Dupon (6), Daniel Lafon (3), Michel Lopez (2), Maurice Roche (1).
- CONCOURS B RÉSERVÉ AUX TITULAIRES D'UN BSA OU D'UN DUT.**
- Eric de Massias (3), Bruno Gatellin (1), Jérôme Henry (2).

Faits divers

A Palma-de-Majorque

Démantèlement d'une filière internationale de drogue

La police espagnole, en collaboration avec les services américains de lutte contre les stupéfiants et la police britannique, a interpellé, le lundi 25 juillet, à Palma-de-Majorque, trois Britanniques, dont Dennis Howard Marks, accusé d'être un des principaux responsables de l'approvisionnement en haschisch et en cocaïne de l'Europe et des Etats-Unis. Une dizaine d'autres suspects ont été arrêtés à Londres, à Miami et au Canada. Les enquêteurs américains parlent d'une organisation de « gentlemen trafiquants » en raison de leurs relations avec l'aristocratie britannique et de leurs méthodes « douces » inhabituelles dans les milieux de la drogue.

Dimanche 24 juillet, la police espagnole avait réussi une saisie-record : 17 tonnes de haschisch, camouflées dans une galère souterraine à proximité d'une plage de Lloret-del-Mar sur la Costa-Brava. Le tunnel était construit en béton armé, muni d'un ingénieux système de ventilation, de tapis roulant et d'un wagonnet sur rails pour le transport des stupéfiants. Six personnes ont été interpellées, dont deux Français, Jean-Michel Seccatore et Jacques-Antoine Cannavaggio, déjà recherchés par la police française.

Ces deux affaires n'ont rien en commun selon la police, mais elles montrent que l'Espagne devient la plaque tournante en Europe du trafic des stupéfiants.

A New-York, enfin, ce sont plus de 600 kilos de cocaïne, d'une valeur de plus de 620 millions de francs qui ont été saisis ce week-end. Trois personnes de nationalité colombienne, liées au cartel de Medellín, qui contrôle la majeure partie de la drogue produite dans le pays, ont été arrêtées.

Le naufrage de « Marco Polo »

LONDRES

Le suffisance a probablement perdu Dennis Howard Marks, un ancien diplômé d'Oxford qui avait monté un réseau de trafic de haschisch international de trafic de haschisch. Arrêté à Amsterdam, puis jugé en 1981 par le tribunal londonien de l'Old Bailey pour avoir tenté de faire entrer en Ecosse 11 tonnes de chanvre indien, Howard Marks avait réussi à convaincre le jury de son innocence. Il en avait conçu une grande fierté, avait écrit un livre à ce sujet et s'était ainsi acquis la confiance de nombreux Britanniques et étrangers. Arrêté à Amsterdam, puis jugé en 1981 par le tribunal londonien de l'Old Bailey pour avoir tenté de faire entrer en Ecosse 11 tonnes de chanvre indien, Howard Marks avait réussi à convaincre le jury de son innocence. Il en avait conçu une grande fierté, avait écrit un livre à ce sujet et s'était ainsi acquis la confiance de nombreux Britanniques et étrangers. Arrêté à Amsterdam, puis jugé en 1981 par le tribunal londonien de l'Old Bailey pour avoir tenté de faire entrer en Ecosse 11 tonnes de chanvre indien, Howard Marks avait réussi à convaincre le jury de son innocence. Il en avait conçu une grande fierté, avait écrit un livre à ce sujet et s'était ainsi acquis la confiance de nombreux Britanniques et étrangers.

Des haut-parleurs géants bourrés de chanvre indien

Howard Marks avait échappé une première fois à la justice en 1981, en faisant valoir des liens avec le MI6, les services secrets britanniques. Il avait été, disait-il, enrôlé par ces derniers en 1972 à Oxford et chargé d'espionner un terroriste irlandais, James McCann, ajoutant alors que le trafic de drogue n'était qu'une couverture pour sa mission d'informateur. En fait, McCann était sur un trafic de haschisch et le jeune étudiant d'Oxford aurait été initié par lui à ce négoce très lucratif à travers le monde. L'opération coordonnée par le procureur de Miami, plus grande partie du haschisch étant importée aux Etats-Unis, était menée par la police et les services des douanes de treize pays, en particulier l'Espagne, la Grande-Bretagne et les Philippines.

Agé de quarante-trois ans, Howard Marks a été arrêté et incarcéré le mardi 26 juillet, à Palma-de-Majorque, au Balnear, où il résidait depuis plusieurs années avec sa femme Judith, trente-quatre ans.

Nouveau règlement de comptes à La Ciotat

Un deuxième règlement de comptes a eu lieu en vingt-quatre heures à La Ciotat (Bouches-du-Rhône). Lundi 25 juillet, un ancien trafiquant de drogue, Paul Grau, avait été abattu sur la promenade de la plage alors qu'il circulait à moto (Le Monde du 27 juillet). Mardi, Habib Gutoune, trente ans, a été retrouvé mourant sur la plage après avoir reçu une balle dans la région du cou.

Les policiers se refusent pour l'instant à établir un lien entre les deux affaires. Selon les premiers éléments de l'enquête sur ce meurtre, Habib Gutoune, connu des services de police pour des délits mineurs, aurait été tué par un comparse, qui a été identifié par la police. L'homme a pris la fuite après avoir provoqué un accident de la route. Les deux hommes s'étaient rendus récemment à Bangkok, en Thaïlande.

Les auteurs de l'assassinat de Paul Grau, tué la veille de six balles de gros calibre sous les yeux de centaines de promeneurs, n'ont pas été retrouvés.

A la suite d'une négligence judiciaire à Paris

L'un des auteurs d'un hold-up et d'une fusillade avec des policiers est remis en liberté

Un an de travail policier, une minute de laisser-aller judiciaire, c'est l'amertume à la Brigade de répression du banditisme (BRB) du quartier des Orfèvres. Sous la direction du commissaire divisionnaire Raymond Mertz, les enquêteurs de la BRB étaient fiers de leur prise, le jeudi 21 juillet : Mustapha Chahlaoui, le dernier des quatre auteurs encore en liberté d'un hold-up manqué contre un sex-shop parisien, le 6 août 1987, suivi d'une fusillade au cours de laquelle un inspecteur avait été blessé, venait d'être interpellé après plusieurs mois de patientes recherches (Le Monde du 24-25 juillet). Cela se passait à Grasse (Alpes-Maritimes), où Chahlaoui s'était arrêté chez son frère. Les policiers agissaient en vertu d'un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction parisien chargé du dossier, M. Martine Rouleau.

Mais voilà : il y a l'article 130 du code de procédure pénale, et il est formel. Il stipule que « lorsqu'il y a lieu à transfèrement (...) l'inculpé doit être conduit devant le juge d'instruction qui a délivré le mandat dans les quatre jours de la notification du mandat ». Et l'article 130-1 ajoute : « En cas de non-respect des délais fixés (...), l'inculpé est libéré, sur ordre du juge d'instruction saisi de l'affaire, à moins que sa conduite ait été retardée par des circonstances insurmontables ».

Tel ne fut pas le cas en l'occurrence : l'incarcération de Mustapha Chahlaoui devait finalement buter sur la négligence d'un magistrat parisien de permanence. Transféré à Paris, le dimanche 24 juillet, Mustapha Chahlaoui attendait son inculpation et son incarcération. Mais à l'issue des quatre jours légaux son mandat d'amener expirait ce même jour à 23 h 10. Et le juge d'instruction parisien de permanence, plutôt que de le faire comparaître, préféra s'en remettre à sa collègue qui suivait le dossier. Bref, attendre le lundi matin.

Résultat : incarcéré, lundi 25 juillet, de vol avec port d'armes et de tentative d'homicide volontaire, Chahlaoui était, par la force de la loi, libéré et placé sous contrôle judiciaire. Inutile d'insister sur la déception des enquêteurs de la BRB : « Si un flic avait commis une erreur de ce genre, il serait bon pour l'IGS ! C'est une bavure judiciaire », entend-on dans les couloirs du « 36 ».

E. P.

ISTH

INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES DEPUIS 1964

Pour vous aider à réussir :

- Cours de CFPA
- Cours de formation professionnelle d'ouvriers
- Cours libres
- Préparation complète des concours
- Cours de langues
- Préparation écrite et orale
- 8 notes de synthèse

AUTEUIL

6, av. Léon-Henzy 75016 Paris

TEL. : 42.24.10.72 +

EN BREF

- Le préservatif contre le SIDA, « un remède pire que le mal » selon l'« Observateur Romano », organe du Vatican, s'en est pris le mardi 25 juillet à un projet de publicité à l'usage des préservatifs en faveur de la prévention du SIDA. Le quotidien estime que « l'usage du préservatif est la meilleure prescription médicale pour le SIDA est l'abstinence ».
- Mgr. Giorgio Giannini, auteur de l'article, affirme que « le préservatif moral ne vaut jamais ensemble, surtout lorsqu'il s'agit de mettre en avant un remède qui est pire que la maladie elle-même ». — (Reuters).
- 250 tonnes de produits toxiques répandues dans le mer du Nord — Le cargo Anna-Berca, qui a coulé en mer du Nord en mai dernier, a perdu une partie de sa cargaison : 250 tonnes d'acrylonitrile (un produit très toxique) se sont répandues dans la mer, selon les constatations des équipes qui travaillent à renflouer l'Anna-Berca. — (Reuters).
- Un troisième puits sécher sur Piper Alpha — Paul et Reid s'agit un troisième puits sécher à éteindre un troisième puits sur les cinq en feu de la plate-forme Piper Alpha, qui a explosé le 7 juillet dernier dans la zone britannique de la mer du Nord : le forage du puits deux se poursuit à côté de Piper Alpha ; il est parvenu à la profondeur de 1 100 mètres ; il doit atteindre la profondeur de 2 560 mètres.
- Les dockers de Rotterdam refoulent 6 000 tonnes de viande radioactive. — Les dockers de Rotterdam ont refusé de décharger du cargo grec Rofer-Rio une cargaison de 6 000 tonnes de viande de bœuf japonais et d'ovins : les experts du ministère néerlandais de la santé avaient constaté qu'une partie de la viande était radioactive à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986. Depuis un mois, le Rofer-Rio cherchait en vain à accoster dans un port de la mer du Nord. — (Reuters).
- Le satellite ECS-5 placé sur orbite. — ECS-5, le cinquième satellite européen de communication de l'Agence spatiale européenne, a été placé sur son orbite géostationnaire, le 25 juillet. Il avait été lancé de Kourou (Guyane française), le 21 juillet, par un lanceur Ariane-3. Pour le moment ECS-5 dérive lentement vers l'est de 2,5 degrés par jour. Il atteindra sa position définitive, à 18 degrés est vers le 11 août.
- 80 % des plages méditerranéennes sont exemptes de pollution, selon l'ONU. — Quatre plages méditerranéennes sur cinq sont propres selon le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Le PNUE a établi des centres de recherches et de contrôle à Malte, à Split (Yougoslavie), à Venise, à Turis et à Monaco. Mais le Rhône, le Pô, l'Ebre et le Nil sont « extrêmement pollués ». — (AP, Reuters).
- Plus de mille personnes succombent à cause de la chaleur. — Mille trois cents personnes, âgées ou malades pour la plupart, sont mortes en Chine à la suite des très fortes chaleurs qui règnent sur une partie du pays. Jusqu'à présent, on a dénombré neuf cent quatre-vingt-dix à Nanjang (respectivement à 170 kilomètres et 600 kilomètres au sud-ouest de Shanghai), quatre-vingt-trois à Nankin, quarante-deux à Shanghai, vingt-deux à Wuhan (à 400 kilomètres à l'ouest de Shanghai). L'usage des climatiseurs, gros consommateurs d'électricité, est interdit. — (Reuters).

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

1er arrdt COMEDIE-FRANCAISE 4/5 p., 100 m², imm. 1900, 1er étage, climatisé. 2 100 000 F. TRANS OPERA 43-45-23-15.
2e arrdt PRÈS OPÉRA 3 pièces 80 m², charma, 1980 000 F. 46-24-83-33.
3e arrdt MARAIS superbe 2 p., parq. ét. bas, s/p. 3.40 m, avec parking souterrain. 1 800 000 F. TRANS OPERA 43-45-23-15.
4e arrdt M. CENNER stand, s/jeu living, 4 chbres, 12 cont. + bureau 135 m² balcon. 3 500 000 F. 43-25-18-38.
5e arrdt M. BROCA à saisir terminée 3 pièces, 80 m², climatisé + bibliothèque charma. 1 800 000 F. 47-05-81-81.
6e arrdt R. DE ROSE imm. p. de v. 4 pièces, 80 m², 1 800 000 F. TRANS OPERA 43-45-23-15.
7e arrdt TRUDAINE 4/5 p., 110 m², 3 p. à moderniser, service, parking. 47-05-81-81.
8e arrdt PASSAGE DE LA MAIN-D'OR étude plan de charma avec mezzanine de cuisine, 2 ch. 340 000 F. M. COLLET 43-28-43-74.
9e arrdt BASTILLE très beau 2 p. 42 m², très belle décoration, 2 ch. 770 000 F. TRANS OPERA 43-45-23-15.
10e arrdt BOULOGNE, APPT 18° CROIX-NIVERT 2 p., 45 m², imm 1930, 2e ét., clim. auto., s. de lav. W.C., 800 000 F. n° 075. A. KANHA SA 43-70-89-89.
11e arrdt PRÈS MIRABEAU 8 PIÈCES refait neuf, 80 m², 3 800 000 F. Tél. 34-60-38-05.
12e arrdt M. CONVENTION 40 m² + balc., réf. gd. stand, cuis. él., cave, parq. w.c., clim. auto., s. de lav. FR. CONSEIL 43-28-00-75.
13e arrdt AV. EMILE-ZOLA 80 m² + balc., réf. gd. stand, cuis. él., cave, parq. w.c., clim. auto., s. de lav. FRANCE CONSEIL 43-28-00-75.
14e arrdt EXELMANS gd 3 p., 75 m², 3e étage, p. de cave, tout ch. 1 895 000 F. TRANS OPERA 43-45-23-15.
15e arrdt M. PORTE-DAUPHINE entrée, cuisine, séjour, 3 chambres, sal., bain, w.c., clim. auto., s. de lav. M.G.N. 43-87-71-55.
16e arrdt R. D'AUTEUIL Studio stand, 24 m², cuis. 4 de lav., w.c., piano de 2 ét., 750 000 F. TRANS OPERA 43-45-23-15.
17e arrdt RUE DE PASSY 105 m², réf. gd stand, 7e, sec., rue et jardin, gde cave, clim. auto., s. de lav. FRANCE CONSEIL 43-28-00-75.

locations non meublées offres

Région parisienne CHAMPIGNY de réhabilitation de 2000 m², 3 p., 4e ét., 2.873 m² + 917 m², clim. auto., s. de lav., 1.185 F + 230 F ch., 47-05-81-81.
Paris UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE 5, RUE BERRYER, 75008 PARIS. LOCATION, VENTE GESTION. RECHERCHE APPARTEMENTS VIDES POUR SA CLIENTÈLE. LOYERS GARANTIS par compagnie d'assurances. U.F.E. 42-89-12-52.
Paris RESIDENCE CITY rich. pour multinationales APPT HAUT DE GAMME Paris, climatisé, sv., mt. 2 ch. et VILLAS Paris O.E. Tél. (1) 45-62-78-88.
Paris PARIS-6, ODÉON 3 pièces confort, 1 000 F/mois. Tél. 46-48-74-04.
Paris LES CITADINS *** Résidences hôtelières Studios et appartements 4 pièces, 100 m², clim. auto., s. de lav., 10 chbres équipés (jour/semaine) mois TV satellite, Gard. + Climatisé, parking, sauna, salle de réunion. TROCADERO 47-04-88-02 AUSTRALITZ 46-84-13-09 MONTFARVILLE 43-27-14-04.
Paris bureaux Locations DOMICILIATION DEPUIS 80 F/M. Paris 1er, 6e, 9e, 12e ou 18e. RITER DOM 43-80-81-84.
Paris DOMICILIATIONS VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de sociétés. Dimanches et tous services. Permanences téléphoniques. 43-55-17-58.
Paris DOMICILIATION & location, néo, télécopie AGECC 42-84-95-28.
Paris SIÈGE SOCIAL bureaux, secrétariat, vider CONSTITUTION STES. Pds compl. Délais rapides. ASPAC 42-83-68-50 +
Paris terrains GONFARON (Vau) à 2 km, parcel. vend 2 ha terrain plat, planté de vignes cépages de provenance, plein rapport avec cabanon, pool, piscine, garage + puis, électrifié à 200 m, env. 500000 F. Tél. 94-90-00-10 h. rep.

LOCATIONS : LA SÉLECTION DES INSTITUTIONNELS APPARTEMENTS ET MAISONS A LOUER

Ici, chaque mercredi, Le Monde publie une sélection d'appartements ou de maisons individuelles, appartenant à des propriétaires institutionnels (compagnies d'assurances, sociétés immobilières d'investissement, caisses de retraites, etc.). Ces annonces contiennent des informations précises dans une présentation uniforme destinée à faciliter la recherche des candidats locataires. Elles comportent chaque fois l'indication du commercialisateur, le tableau ci-après donnant son adresse et numéro de son téléphone.

Table with columns: DÉPARTEMENT, COMMUNE, ANNONCEMENT, ADRESSE (nom et numéro), TYPE, ÉTAGE, SURFACE (en m²), LOYER (mensuel), CHARGES (hors taxes), CRÉDITS (pour tous), BANC. F. C. C. G., PARKING, COMMERCIALISATEUR, OBSERVATIONS.

Table with columns: SIGLES UTILISÉS, NOM, ADRESSE, TÉLÉPHONE. Includes logos for AGF, CCI, GFF, LIPE, etc.

Les rendez-vous IMMOBILIERS du Monde. MERcredi : La sélection immobilière. VENDredi : Immobilier d'entreprise (LE MONDE AFFAIRES). SAMEDI : Le Monde immobilier (LE MONDE RTV). Chaque jour : Les annonces immobilières. RENSEIGNEMENTS - PUBLICITÉ : 45-55-91-82, postes 41.38 et 43.24.

Vertical sidebar containing various advertisements including 'INSTALLATIONS NUCLEAIRES', 'COURS EN PLANTATION ELECTROTECHNIQUE', 'MUNICHEN GMBH', and 'SÉLECTION IMMOBILIERE'.

Economie

La nomination de M. Jean Peyrelevade à la tête de l'UAP

La valse des généraux

SOMMAIRE

- La nomination de M. Jean Peyrelevade à la tête du groupe d'assurances UAP suscite de nombreuses réactions. On s'interroge sur la signification politique et économique de cette décision gouvernementale (lire ci-contre).
- Le gouvernement veut remettre en marche la machine du traitement social pour arrêter la montée du chômage (lire page 24).
- Nouvelle étape dans le réaménagement de la dette brésilienne. Le FMI approuve le plan de redressement économique de Brasilia (lire ci-dessous).
- M. Jean Farge, sous-gouverneur du Crédit foncier, ancien secrétaire d'Etat à la sécurité sociale (1979-1981), a été nommé président de la COB en remplacement de M. Yves Le Portz (lire page 21).

REPÈRES

Commerce extérieur

Des actions prioritaires pour les PME

Pour l'ensemble de l'année, le déficit commercial français devrait se situer entre 25 et 30 milliards de francs, a indiqué mardi 28 juillet M. Jean-Marie Rausch, le ministre du Commerce extérieur, à l'occasion de sa première conférence de presse à ce titre. Reconnaissant une certaine « continuité » dans ses intentions avec celles de ses différents prédécesseurs - il a d'ailleurs rencontré M. Cresson, MM. Deniau et Noir, le nouveau ministre a indiqué qu'il accorderait « une priorité au faveur des actions pour les PME-PMI ». Il compte agir en particulier pour « améliorer la connaissance des marchés, la diffusion de l'information... mieux coordonner les secteurs publics et privés ». Reprenant à son compte « les clubs pays », une idée du premier ministre, il souhaite aussi améliorer l'ensemble du système de formation, M. Rausch, qui a rencontré M. François Périgot le 26 juillet, compte faire une série de propositions concrètes au premier ministre en octobre prochain.

Consommation

Le freinage se prolonge en France

La consommation des ménages en produits manufacturés a de nouveau baissé en juin (-1,3 % par rapport à mai). Le mouvement de réduction s'est amorcé au début d'année, après une période particulièrement forte pour la consommation. Le rapatriement de la consommation, notamment par l'automobile et le textile. Dans tous les autres secteurs, la tendance est, au contraire, à la hausse.

Dettes

Accord du FMI pour le redressement brésilien

En accordant un prêt de 1,4 à 1,5 milliard de dollars au Brésil, sur une durée de dix-huit mois, le Fonds monétaire international a pratiquement donné son aval au plan de redressement économique présenté par ce pays. La délivrance de prêt du FMI est toutefois subordonnée à l'approbation, par les banques internationales, de l'accord négocié pour le rachat de la dette commerciale brésilienne. La décision du FMI permet au Brésil de recevoir le prêt-relais de 500 millions de dollars demandé aux pays industriels pour l'aider à payer les intérêts sur cette dette commerciale échue en juin, juillet et août 1988, soit 18 milliards de dollars.

Après le remplacement par le gouvernement de quatre de ses dix-huit membres, le conseil d'administration de l'Union des assurances de Paris (UAP) s'est réuni le mardi 26 juillet. Comme prévu, il a décidé de proposer comme PDG M. Jean Peyrelevade, proche des socialistes et PDG du groupe Suez avant 1986. Le conseil des ministres devait, à partir de cette proposition, nommer officiellement M. Peyrelevade PDG, ce mercredi 27 juillet.

M. Jean-Louis Giral, administrateur depuis 1984 au titre des personnalités qualifiées, qui ne faisait pas partie du lot remplacé, a démissionné de son propre chef. Il a publié un communiqué dans lequel il indique

« En remplaçant M. Jean Dromer par M. Jean Peyrelevade à la tête de l'UAP, le gouvernement actuel a donné à cet établissement nationalisé son quatrième président en six ans, en comptant Mme Yvette Chagnac, de juin 1983 à mars 1987, date de son départ à la retraite, et M. Pierre Esteve, de juin 1980 à juin 1983, date de son éviction. Si on prend une autre compagnie d'assurances nationalisée, le GAN, trois présidents se seront succédés en quatre ans. M. Guy Verdell étant remplacé, en février 1982, par M. Bernard Attali, lui aussi évincé en juillet 1986 au bénéfice de M. François Heilbrunn, ancien collaborateur de M. Jacques Chirac.

En comparaison, les Assurances générales de France (AGF), autre établissement nationalisé, ont bénéficié d'une miraculeuse stabilité : à M. Georges Plescoff, président pendant onze années jusqu'en février 1982, date à laquelle il devint PDG de la Compagnie financière de Suez, a succédé à M. Michel Albert, ancien commissaire au Plan, qui occupa ce poste depuis six ans, bien trop longtemps sans doute car, rue de Rivoli, certains penseraient à le remplacer pour satisfaire des appétits, paraît-il.

Dans cette valse des PDG, n'oublions pas les banques nationalisées. Au Crédit commercial de France, on compte quatre présidents en trois ans, MM. Raoul-Duval, Deguen, Jouven et Pallez, avant de trouver la stabilité avec M. Michel Pébereau, grâce à la privatisation. Au Crédit industriel et commercial (CIC), M. Georges Dumas succéda, en février 1982, à M. Dominique Chitillon, qui était en place depuis 1976; et fut lui-même remplacé, en juillet 1986, par M. Jean Dromer puis, en avril 1987, par M. Jean Jean-Louis Giral, lequel avait lui-même succédé à la présidence du Crédit national pour recasser M. Paul Mentré, qui se trouvait en pénitence à la BNP, faute de mieux. A l'heure actuelle, M. Jean-Maxime Lévy, PDG du Crédit lyonnais, est en posture délicate : en juillet 1986, chantre de la privatisation, il avait remplacé M. Jean Deslassieux, socialiste non tant, qui lui-même avait pris la place, en février 1982, de M. Claude-Pierre Brossier, nommé à ce poste en 1974 par M. Valéry Giscard d'Estaing.

On pourrait se gausser de cette partie de chasse ministérielle et faire de l'ironie à bon compte : si, malgré

« la révocation politique du président de l'UAP (...) n'est pas compatible avec le fonctionnement normal d'un conseil d'administration... » Il « ne souhaite pas, par sa présence, cautionner la parodie de concertation qui doit désigner le successeur » et a donc remis son mandat à disposition.

Pendant le conseil, les six représentants des salariés se sont abstenus, comme c'est le cas la plupart du temps pour les nominations de PDG dans les entreprises nationalisées. Pour constituer une majorité, M. Peyrelevade a dû voter lui-même.

Le PDG limogé, M. Dromer, proche du RPR, s'est vu proposer une ambassade par M. Rocard, qui a tenu à

lui trouver un autre poste important. On se souvient que, en 1986, lors du remplacement d'une douzaine, en juillet, puis d'une trentaine, en septembre, de PDG de groupes nationalisés par M. Chirac, le président de la République avait insisté pour que les personnes remplacées se voient offrir des postes dignes, ce qui n'a pas toujours été suivi par le gouvernement d'alors. M. Dromer a remercié M. Rocard de lui avoir cherché « une sortie plus qu'honorable... Mais il a refusé parce qu'il mesure « la difficulté, dans les circonstances actuelles, de représenter l'Etat à l'étranger ».

Isées en France soulevée, à l'étranger, un étonnement sarcastique. Chez la plupart de nos concurrents, en Allemagne par exemple, le PDG d'une société sort le plus souvent de ses rangs, sauf accident ou sinistre qui motiverait la nomination d'un parachuté, véritable pompier volant. Le président du géant Allianz, M. Wolfgang Schieren, est en poste depuis dix-sept ans, ce qui lui a permis de développer une stratégie. En France même, la bonne santé de Saint-Gobain n'est pas totalement étrangère au fait que M. Roger Fauroux, PDG de 1970 à 1980, désigna trois ans à l'avance son successeur, M. Roger Fauroux, qui, lui-même, en février 1986, quittait la société pour la direction de l'ENA, s'assura que son successeur serait bien M. Jean-Louis Beffa, son directeur général.

Au lieu de cela, que voit-on, au GAN par exemple, à peine M. Guy Verdell, ancien directeur des prix au ministère des finances, avait-il fait ses classes d'assureur qu'il était évincé, ce qui lui permit, d'ailleurs, de redresser avec succès le groupe privé PFA : il faut bien utiliser les compétences. M. Bernard Attali, ancien directeur général de la DATAR, commençait-il lui aussi à apprendre l'assurance qu'on le destitua ; le voilà maintenant directeur général de la filiale française du groupe britannique Commercial Union (il fallait bien, là aussi, utiliser les compétences). On dit que M. Heilbrunn, le successeur de M. Attali depuis juillet 1986, serait menacé, au moment même où il s'explique durement avec ses agents généraux. Si cela était, encore un apprentissage avorté.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

« La révocation politique du président de l'UAP (...) n'est pas compatible avec le fonctionnement normal d'un conseil d'administration... » Il « ne souhaite pas, par sa présence, cautionner la parodie de concertation qui doit désigner le successeur » et a donc remis son mandat à disposition.

Pendant le conseil, les six représentants des salariés se sont abstenus, comme c'est le cas la plupart du temps pour les nominations de PDG dans les entreprises nationalisées. Pour constituer une majorité, M. Peyrelevade a dû voter lui-même.

Le PDG limogé, M. Dromer, proche du RPR, s'est vu proposer une ambassade par M. Rocard, qui a tenu à

lui trouver un autre poste important. On se souvient que, en 1986, lors du remplacement d'une douzaine, en juillet, puis d'une trentaine, en septembre, de PDG de groupes nationalisés par M. Chirac, le président de la République avait insisté pour que les personnes remplacées se voient offrir des postes dignes, ce qui n'a pas toujours été suivi par le gouvernement d'alors. M. Dromer a remercié M. Rocard de lui avoir cherché « une sortie plus qu'honorable... Mais il a refusé parce qu'il mesure « la difficulté, dans les circonstances actuelles, de représenter l'Etat à l'étranger ».

Isées en France soulevée, à l'étranger, un étonnement sarcastique. Chez la plupart de nos concurrents, en Allemagne par exemple, le PDG d'une société sort le plus souvent de ses rangs, sauf accident ou sinistre qui motiverait la nomination d'un parachuté, véritable pompier volant. Le président du géant Allianz, M. Wolfgang Schieren, est en poste depuis dix-sept ans, ce qui lui a permis de développer une stratégie. En France même, la bonne santé de Saint-Gobain n'est pas totalement étrangère au fait que M. Roger Fauroux, PDG de 1970 à 1980, désigna trois ans à l'avance son successeur, M. Roger Fauroux, qui, lui-même, en février 1986, quittait la société pour la direction de l'ENA, s'assura que son successeur serait bien M. Jean-Louis Beffa, son directeur général.

Au lieu de cela, que voit-on, au GAN par exemple, à peine M. Guy Verdell, ancien directeur des prix au ministère des finances, avait-il fait ses classes d'assureur qu'il était évincé, ce qui lui permit, d'ailleurs, de redresser avec succès le groupe privé PFA : il faut bien utiliser les compétences. M. Bernard Attali, ancien directeur général de la DATAR, commençait-il lui aussi à apprendre l'assurance qu'on le destitua ; le voilà maintenant directeur général de la filiale française du groupe britannique Commercial Union (il fallait bien, là aussi, utiliser les compétences). On dit que M. Heilbrunn, le successeur de M. Attali depuis juillet 1986, serait menacé, au moment même où il s'explique durement avec ses agents généraux. Si cela était, encore un apprentissage avorté.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

« la révocation politique du président de l'UAP (...) n'est pas compatible avec le fonctionnement normal d'un conseil d'administration... » Il « ne souhaite pas, par sa présence, cautionner la parodie de concertation qui doit désigner le successeur » et a donc remis son mandat à disposition.

Pendant le conseil, les six représentants des salariés se sont abstenus, comme c'est le cas la plupart du temps pour les nominations de PDG dans les entreprises nationalisées. Pour constituer une majorité, M. Peyrelevade a dû voter lui-même.

Le PDG limogé, M. Dromer, proche du RPR, s'est vu proposer une ambassade par M. Rocard, qui a tenu à

lui trouver un autre poste important. On se souvient que, en 1986, lors du remplacement d'une douzaine, en juillet, puis d'une trentaine, en septembre, de PDG de groupes nationalisés par M. Chirac, le président de la République avait insisté pour que les personnes remplacées se voient offrir des postes dignes, ce qui n'a pas toujours été suivi par le gouvernement d'alors. M. Dromer a remercié M. Rocard de lui avoir cherché « une sortie plus qu'honorable... Mais il a refusé parce qu'il mesure « la difficulté, dans les circonstances actuelles, de représenter l'Etat à l'étranger ».

Isées en France soulevée, à l'étranger, un étonnement sarcastique. Chez la plupart de nos concurrents, en Allemagne par exemple, le PDG d'une société sort le plus souvent de ses rangs, sauf accident ou sinistre qui motiverait la nomination d'un parachuté, véritable pompier volant. Le président du géant Allianz, M. Wolfgang Schieren, est en poste depuis dix-sept ans, ce qui lui a permis de développer une stratégie. En France même, la bonne santé de Saint-Gobain n'est pas totalement étrangère au fait que M. Roger Fauroux, PDG de 1970 à 1980, désigna trois ans à l'avance son successeur, M. Roger Fauroux, qui, lui-même, en février 1986, quittait la société pour la direction de l'ENA, s'assura que son successeur serait bien M. Jean-Louis Beffa, son directeur général.

Au lieu de cela, que voit-on, au GAN par exemple, à peine M. Guy Verdell, ancien directeur des prix au ministère des finances, avait-il fait ses classes d'assureur qu'il était évincé, ce qui lui permit, d'ailleurs, de redresser avec succès le groupe privé PFA : il faut bien utiliser les compétences. M. Bernard Attali, ancien directeur général de la DATAR, commençait-il lui aussi à apprendre l'assurance qu'on le destitua ; le voilà maintenant directeur général de la filiale française du groupe britannique Commercial Union (il fallait bien, là aussi, utiliser les compétences). On dit que M. Heilbrunn, le successeur de M. Attali depuis juillet 1986, serait menacé, au moment même où il s'explique durement avec ses agents généraux. Si cela était, encore un apprentissage avorté.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

En définitive, il faudrait tout de même savoir à qui appartiennent les entreprises publiques ? A la nation et aux contribuables qui les ont payées ou au parti au pouvoir ? Si c'est à la nation, il est du devoir du gouvernement en place de désigner, certes, des hommes intelligents (ils le sont presque toujours) et compétents (ils peuvent le devenir), mais, surtout, il est impératif de les laisser à ce poste suffisamment longtemps pour qu'ils puissent répondre de leur succès ou de leur échec. La seule véritable justification de la nomination à l'UAP de M. Peyrelevade, qui déclarait ne rien connaître à l'assurance, sera précisément sa longévité à ce poste.

L'homme de la privatisation de l'UAP ?

Rappelant que l'assurance « n'était pas son métier », M. Jean Peyrelevade a déclaré le 26 juillet à l'AFP : « Il me faudrait quelques mois, au cours desquels je serai très discret, pour prendre connaissance des dossiers sur lesquels je n'ai aucune idée préalable ».

Interrogé un an dernier par l'« Exposition » (daté du 18 avril au 5 mai) sur son éventuel retour à

la tête d'une entreprise nationale, l'ancien directeur adjoint de cabinet de M. Pierre Mauroy avait répondu : « J'y mettrais une condition : pouvoir à terme mettre en Bourse 49 % du capital de l'entreprise que je présiderais... » Il ajoutait : « Mon schéma idéal serait d'ailleurs de voir l'Etat n'en conserver que 34 % ».

Déjà les grandes manœuvres ont commencé pour occuper des positions dans ce grand marché européen qui représente 25 % de l'assurance mondiale. L'UAP est allée, l'an dernier, défendre le numéro deux belge contre une offensive étrangère, française en l'occurrence, celle du groupe AXA de M. Claude

deux ans seulement de l'ouverture des frontières communautaires pour l'assurance, c'est-à-dire dès le 1^{er} juillet 1990 ?

nationalisées. Il faut absolument des hommes qui aient du temps devant eux puisque les décisions s'exerceront leurs effets, bons ou mauvais, que bien des années après et qu'il faudra bien que quelqu'un en endosse la responsabilité. Le haut fonctionnaire qui aura souvent inspiré la décision ne sera plus là pour le faire, au hasard des mutations ou des changements de ministères et de majorités.

En résumé, ce qui se passe dans le microcosme des entreprises nationa-

lises n'est absolument des hommes qui aient du temps devant eux puisque les décisions s'exerceront leurs effets, bons ou mauvais, que bien des années après et qu'il faudra bien que quelqu'un en endosse la responsabilité. Le haut fonctionnaire qui aura souvent inspiré la décision ne sera plus là pour le faire, au hasard des mutations ou des changements de ministères et de majorités.

En résumé, ce qui se passe dans le microcosme des entreprises nationa-

lises n'est absolument des hommes qui aient du temps devant eux puisque les décisions s'exerceront leurs effets, bons ou mauvais, que bien des années après et qu'il faudra bien que quelqu'un en endosse la responsabilité. Le haut fonctionnaire qui aura souvent inspiré la décision ne sera plus là pour le faire, au hasard des mutations ou des changements de ministères et de majorités.

En résumé, ce qui se passe dans le microcosme des entreprises nationa-

lises n'est absolument des hommes qui aient du temps devant eux puisque les décisions s'exerceront leurs effets, bons ou mauvais, que bien des années après et qu'il faudra bien que quelqu'un en endosse la responsabilité. Le haut fonctionnaire qui aura souvent inspiré la décision ne sera plus là pour le faire, au hasard des mutations ou des changements de ministères et de majorités.

En résumé, ce qui se passe dans le microcosme des entreprises nationa-

lises n'est absolument des hommes qui aient du temps devant eux puisque les décisions s'exerceront leurs effets, bons ou mauvais, que bien des années après et qu'il faudra bien que quelqu'un en endosse la responsabilité. Le haut fonctionnaire qui aura souvent inspiré la décision ne sera plus là pour le faire, au hasard des mutations ou des changements de ministères et de majorités.

En résumé, ce qui se passe dans le microcosme des entreprises nationa-

lises n'est absolument des hommes qui aient du temps devant eux puisque les décisions s'exerceront leurs effets, bons ou mauvais, que bien des années après et qu'il faudra bien que quelqu'un en endosse la responsabilité. Le haut fonctionnaire qui aura souvent inspiré la décision ne sera plus là pour le faire, au hasard des mutations ou des changements de ministères et de majorités.

En résumé, ce qui se passe dans le microcosme des entreprises nationa-

L'opposition dénonce la « chasse aux sorcières »

Le remplacement de M. Jean Dromer par M. Jean Peyrelevade à la tête de l'UAP a provoqué les critiques de l'opposition. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a affirmé (nos dernières éditions du 27 juillet) que « la décision de limogage de Jean Dromer, professionnel de très haute compétence et de très haute qualité, reconnu par ses pairs, est manifestement une démission supputatoire de la chasse aux sorcières dans laquelle le gouvernement s'est engagé ».

M. Bruno Durieux, député CDS proche de M. Raymond Barre, a déclaré qu'il regrette ce remplacement, estimant qu'il s'agit d'une « décision de caractère politique qui n'est pas justifiée ». Le Parti républicain constate quant à lui que « l'ouverture promise par la gauche n'est qu'un mirage » et M. Gérard Longo, ancien secrétaire d'Etat PR chargé des P, T, estime que l'on assiste « à la première étape d'une stratégie d

Économie

M. Jean Farge nommé président de la Commission des opérations de Bourse

Surveiller, sans punir, les marchés boursiers

M. Jean Farge, sous-gouverneur du Crédit foncier, a été nommé président de la Commission des opérations de Bourse (COB) par le conseil des ministres, le mercredi 27 juillet. L'ancien président, M. Yves Le Portz, était arrivé en fin de mandat. La COB est chargée de la surveillance de la Bourse et des autres marchés financiers mais elle ne dispose d'aucun pouvoir de sanction.

Jusqu'au dernier moment, M. Yves Le Portz avait espéré, malgré son soixante-huit ans, pouvoir brigner un nouveau mandat à la tête de la Commission des opérations de Bourse qu'il dirige depuis le 4 août 1984. Il aurait alors été le premier président à bénéficier d'un tel régime, certes prévu par les textes, mais finalement il n'en sera rien et

Commission), il fut accueilli par ces propos : « Depuis le 1^{er} janvier, j'ai déjà envoyé treize personnes en prison... » Impossible en France.

A la différence de la SEC, la COB ne nomme pas les agents de change. Elle n'a pas d'autorité sur les intermédiaires financiers pour les sanctionner ou les suspendre. De même, elle n'a aucun pouvoir de sanctions avec un éventuel fraudeur. Elle ne peut infliger d'amende comme l'a fait la commission américaine dans l'affaire Boesky, courtier coupable de délit d'initié qui s'est vu imposer 100 millions de dollars d'amende et trois ans de prison. En cas de délit manifeste, les sages de la tour Mirabeau peuvent saisir le parquet. Ils peuvent rendre public le constat et saisir le conseil des Bourses de valeurs. Cet organisme, qui a succédé à la Chambre syndicale des agents de change, doit aussi entamer une procédure

disciplinaire. Mais, dans les deux cas, les résultats ne sont pas des plus probants comme le montre chaque année le rapport annuel de la Commission remis au président de la République.

Il est une tâche moins connue de la COB : faire évoluer la réglementation boursière. Mission délicate, là aussi, car, ne pouvant l'imposer, elle a dû toujours le faire par consensus. La lutte contre le délit d'initié est la première des tâches à laquelle elle s'est attelée peu de temps après sa création. Une loi en 1970 a adopté les propositions développées dans le premier rapport annuel. Il faudra ensuite attendre cinq ans pour assister à la première condamnation d'un initié. La tentative de prise de contrôle de Saint-Gobain par BSN en 1970 obligera le gendarme du marché à définir les modalités des offres publiques d'achat (OPA). Vicenda ensuite en 1973 une initia-

tive capitale pour la moralisation de la Bourse, à savoir la réglementation des cessions de blocs de contrôle avec l'obligation de maintenir des cours au bénéfice des petits actionnaires. Elle sera suivie en 1981 par la déclaration des franchissements de seuil (pourcentage d'actions détenues obligeant à dévoiler l'identité de l'acheteur). Plus récemment, au mois d'avril sur ses conseils et à la suite de la vague d'OPA, une nouvelle règle était adoptée. Elle oblige tout possesseur de 20 % du capital d'une firme à « déclarer ses intentions ».

Mais, devant obtenir l'accord de l'ensemble de la place financière pour se faire accepter et donc être adoptés, certains projets émergent plus lentement que d'autres. La COB a réussi à faire admettre le vote par correspondance des actionnaires aux assemblées générales, après plusieurs années de discussions. En revanche, la définition de nouvelles règles de déontologie par les intermédiaires financiers n'a pas pris plus d'un an. Menée par M. Gilles Brac de la Perrière, les conclusions de cette réflexion ont été présentées au mois de mars dernier. Reste à présent à mettre en place les recommandations...

Pour célébrer ses vingt ans au mois de février, la COB s'est dessinée un nouveau logo. Ses trois lettres apparaissent entre un taureau (symbole de la hausse pour les boursiers « bullish ») et un ours (image de la baisse, « bearish »). Demain, la COB aura-t-elle enfin les moyens nécessaires à sa mission ? L'agressivité certainement redoublée des marchés à la suite de l'ouverture des frontières européennes rend urgente la réforme.

DOMINIQUE GALLOIS.

La rigueur austère

M. Jean Farge, le nouveau président de la Commission des opérations de Bourse (COB), incarne avant tout la rigueur. Grand, l'air toujours sérieux, il paraît austère. C'est principalement un gestionnaire enraciné de tout temps et un comptable pointilleux. Né le 1^{er} août 1928 à Tours, énarque, inspecteur général des finances, il a été en 1968 directeur de la comptabilité publique avant de devenir, dix ans après, sous-gouverneur du Crédit foncier de France.

Le 4 juillet 1979, M. Farge a été nommé secrétaire d'Etat à la sécurité sociale dans le gouvernement de M. Barre. Même s'il est resté soigneusement à l'écart des combats politiques, M. Farge va donc arriver à la COB avec une longue expérience de l'ouverture. Pour autant, son passage à la Sécurité sociale laisse le souvenir d'une gestion stricte et combattive alors par les socialistes. Après de M. Barrot, il était l'homme des comptes, celui qui serrait les cordons de la bourse. Il s'était également illustré en 1978 par un rapport sur l'ANPE, qualifié d'administration soignée, vouée à brasser formules, bordereaux et statistiques.



Certains seront tentés de voir dans le choix de M. Farge un contrepoint à la nomination de M. Peyrelevade à la tête de l'UAP. Du côté du gouvernement, on conteste le moindre lien entre les deux décisions, en soulignant que M. Farge a été retenu pour son indépendance, ses qualités de technicien — en tant que sous-gouverneur du CFF, il a une longue expérience des marchés financiers — et pour sa rigueur, alors même que la COB a besoin d'une autorité ferme pour conforter son rôle.

la tradition sera respectée avec la nomination d'un sixième patron des gendarmes de la Bourse. M. Jean Farge s'installera pour quatre ans au poste qu'avaient occupé successivement, depuis 1967, MM. Pierre Chatelet, André Postel-Vinay, Jean Domédieu de Vabres, Bernard Tritot et Yves Le Portz. Ce changement, qui vient à échéance normale, n'a rien de politique et ne peut être associé à l'arrivée de M. Peyrelevade à l'UAP.

M. Jean Farge prendra en main les destinées d'une instance considérée souvent comme peu efficace, faite de moyens. Une situation que déplorent de nombreux intervenants à l'heure où le nombre d'actionnaires directs a quadruplé, passant à six millions, où les marchés financiers redoublent d'imaginaire dans la création de produits sophistiqués et surtout au moment où les différents scandales sont plus étouffés que sanctionnés.

« Notre image est ambiguë dans l'opinion publique. On nous attribue des pouvoirs que nous n'avons pas et les gens sont frustrés dans leurs attentes », entend-on à la tour Mirabeau, au siège de la COB. La Commission est avant tout une autorité morale et n'a pas le droit de faire justice elle-même. Dès le départ, cette absence de pouvoirs judiciaires était inscrite dans le statut. Lors que, en septembre 1967, à l'initiative de M. Michel Debré, alors ministre des finances, le général de Gaulle créa par ordonnance la COB, il n'était pas question de la doter de telles possibilités de sanctions directes. Son rôle consistait à prescrire l'énergie, à veiller à l'exactitude et à la transparence des informations, à contrôler la légalité des opérations et le respect des usagers. Très rapidement, le premier président de la COB, M. Pierre Chatelet, en mesurant les limites. Rendant visite à son homologue américain de la SEC (Securities and Exchange

disciplinaire. Mais, dans les deux cas, les résultats ne sont pas des plus probants comme le montre chaque année le rapport annuel de la Commission remis au président de la République.

130 personnes aujourd'hui

Facteur aggravant, l'explosion des transactions sur les marchés financiers n'a pas été suivie d'un renforcement des effectifs de la COB. Les soixante-dix personnes du départ sont aujourd'hui cent trente alors que, entre temps, se sont créés des marchés d'options (Money) et d'instruments financiers (Matif). Toutefois, depuis le début de l'année, la nouvelle loi de réforme de la Bourse renforce un peu les pouvoirs des enquêteurs et leur nombre. Dorénavant, la Commission peut faire appel à des agents extérieurs pour l'aider dans ses investigations. Heureuse décision au moment où la même loi étend ses domaines de compétence. La COB a sous son autorité également le marché à terme des marchandises hautement spéculatif. Mais elle n'a toujours aucun pouvoir de sanction.

Il est une tâche moins connue de la COB : faire évoluer la réglementation boursière. Mission délicate, là aussi, car, ne pouvant l'imposer, elle a dû toujours le faire par consensus. La lutte contre le délit d'initié est la première des tâches à laquelle elle s'est attelée peu de temps après sa création. Une loi en 1970 a adopté les propositions développées dans le premier rapport annuel. Il faudra ensuite attendre cinq ans pour assister à la première condamnation d'un initié. La tentative de prise de contrôle de Saint-Gobain par BSN en 1970 obligera le gendarme du marché à définir les modalités des offres publiques d'achat (OPA). Vicenda ensuite en 1973 une initia-

● Selon M. Maurice Faure, le revenu minimum devrait éviter les expulsions de locataires. — Le ministre de l'équipement et du logement, M. Maurice Faure, a estimé, le 26 juillet que « le minimum social garanti, qui sera généralisé à tout le pays, devrait éviter les expulsions et les séjours, sauf en ce qui concerne les locataires de maisons de loi ». Le ministre a précisé qu'il était contre la gratuité totale du logement, même dans certains cas extrêmes, car « les gens qui en bénéficieraient n'en estimeraient pas la valeur ». M. Faure a rappelé que sur les cinq millions de logements sociaux français, un million étaient dans un état de dégradation avancée, et que cent mille par an sont réhabilités.

● Air Inter : nouveau préavis de grève météorologique du 2 au 7 août. — L'inter-syndicale des navigateurs techniques d'Air Inter a annoncé le 26 juillet dans un communiqué que, « en l'absence d'initiative de la direction, elle est contrainte de déposer un nouveau préavis pour la période du 2 au 7 août ». Les appels à la grève des trois syndicats de pilotes (SNPL, SPAC) et d'officiers mécaniciens (SNOMAC) portant sur la tranche horaire 0 heure-8 heures et visant depuis de longs mois à faire accepter par la direction une période d'essai de pilotage à trois de l'Airbus A-320, dont un appareil vola déjà sur Air Inter avec deux pilotes et sans mécanicien.



ALGERIE - الجزائر

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE LOURDE ENTREPRISE NATIONALE DE SIDÉRURGIE

SIDER

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Prêt n° 2821-AL (AOD) n° 01/1988

L'Entreprise Nationale de Sidérurgie (EN. SIDER), Groupe Commercial, Division Importation, sise Le Paradou Hydra Alger, lance un appel d'offres international pour l'acquisition de conduites et pièces spéciales en fonte ductile (diamètre 60 à 1 200 mm). Ces fournitures sont financées par un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

Les dossiers de consultation peuvent être retirés à l'adresse indiquée ci-dessus contre paiement d'un montant de mille (1 000) dinars algériens.

Les soumissions devront être transmises sous double enveloppe cachetée. L'enveloppe extérieure strictement anonyme mentionnera les références du présent appel d'offres.

La date limite de dépôt des offres est fixée à quarante-cinq (45) jours après la première publication dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de clôture fixée ci-dessus.

L'ouverture des plis se fera en séance publique à l'adresse indiquée ci-dessus le premier lundi suivant l'échéance du délai de remise des offres à 9 heures du matin.

anspe/cifger

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CERUS

COMPAGNIES EUROPEENNES REUNIES

Montant de l'émission :

F 3 957 320 000

Nombre d'actions émises :

10 414 000 actions

de F 200 nominal

Prix d'émission : F 380

Jouissance :

1^{er} juillet 1988

Droit préférentiel :

de souscription :

8 actions nouvelles

pour 5 actions anciennes

Les souscriptions à

une réduction

sont admises.

Augmentation de capital

Délai de souscription :
du 18 juillet au 6 août 1988

Lieux de souscription :

- Banque Nationale de Paris
- Banque Shearson Lehman Hutton - Banque Indosuez
- Banque Worms - Banque Parisienne d'Investissements et d'Arbitrage - Barclays Bank
- Banque Verme et Commerciale de Paris

Cours extrêmes de l'action depuis le 1^{er} janvier 1988 :
plus haut : F 572 - plus bas : F 431

Dernier dividende : F 22,50
(dont F 7,50 d'avoir fiscal) le 1^{er} juillet 1988.

Une note d'information (Visa COB n° 88-242 en date du 06.07.88) est tenue sans frais à la disposition du public. BALO du 11.07.88

